

Rapport de gestion

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 21 février 2024, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, par comparaison avec les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés du Mouvement Desjardins, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2023.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs). Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Le Mouvement Desjardins a modifié certaines méthodes comptables à la suite de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, au 1^{er} janvier 2023. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées ainsi que sur les changements de méthodes comptables, se reporter à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés. L'adoption de cette norme a entraîné des changements importants dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Certains chiffres comparatifs de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ont été retraités, et un bilan d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2022 est présenté dans les états financiers combinés pour tenir compte de cette nouvelle norme.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Table des matières

| | | | |
|--|----|---|-----|
| Mise en garde sur les énoncés prospectifs | 2 | 3.0 Revue du bilan | 43 |
| Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières | 3 | 3.1 Gestion du bilan | 43 |
| Contexte réglementaire | 5 | - Actif | 44 |
| 1.0 Le Mouvement Desjardins | 9 | - Passif | 44 |
| 1.1 Profil et structure | 9 | - Capitaux propres | 44 |
| 1.2 Faits saillants | 11 | 3.2 Gestion du capital | 45 |
| 1.3 Événements importants | 14 | 3.3 Arrangements hors bilan | 52 |
| 1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers | 14 | 4.0 Gestion des risques | 53 |
| - Orientations stratégiques | 14 | 4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs | 53 |
| - Objectifs financiers | 15 | 4.1.1 Principaux risques et risques émergents | 53 |
| - Perspectives financières | 16 | 4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs | 55 |
| 1.5 Environnement économique et perspectives | 17 | 4.2 Gestion des risques | 57 |
| 2.0 Revue des résultats financiers | 19 | 4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques | 57 |
| 2.1 Incidence de transaction importante | 19 | 4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres | 63 |
| 2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2023 | 19 | 4.2.3 Risque de crédit | 65 |
| - Excédents de 2023 | 20 | 4.2.4 Risque de marché | 77 |
| - Revenu net d'intérêts | 21 | 4.2.5 Risque de liquidité | 83 |
| - Revenu net lié aux activités d'assurance | 23 | 4.2.6 Risque opérationnel | 90 |
| - Autres revenus | 24 | 4.2.7 Risque d'assurance | 93 |
| - Revenu net total | 24 | 4.2.8 Risque stratégique | 94 |
| - Dotation à la provision pour pertes de crédit | 24 | 4.2.9 Risque de réputation | 94 |
| - Frais autres que d'intérêts bruts | 25 | 4.2.10 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) | 94 |
| - Impôts sur les excédents et impôts indirects | 26 | 4.2.11 Risques réglementaires | 96 |
| 2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité | 26 | 5.0 Renseignements complémentaires | 97 |
| 2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises | 26 | 5.1 Contrôles et procédures | 97 |
| 2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes | 31 | 5.2 Information relative aux parties liées | 98 |
| 2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages | 35 | 5.3 Méthodes comptables critiques et estimations | 99 |
| 2.3.4 Rubrique Autres | 38 | 5.4 Modifications comptables futures | 105 |
| 2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles | 39 | 5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF | 106 |
| - Résultats du quatrième trimestre | 40 | 5.6 Statistiques des cinq dernières années | 107 |
| - Tendances trimestrielles | 42 | 5.7 Informations supplémentaires | 110 |
| | | Glossaire | 111 |

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ses résultats et sa situation financière, ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque environnemental, social et de gouvernance, ainsi que les risques réglementaires.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à l'atteinte à la sécurité (incluant la cybersécurité), au risque de fraude, au marché de l'habitation et à l'endettement des ménages et des entreprises, aux évolutions technologiques et réglementaires, incluant les modifications apportées aux lignes directrices sur la suffisance du capital et des liquidités ainsi qu'aux exigences relatives à leur présentation et à leur interprétation, à l'évolution des taux d'intérêt, à l'inflation, aux changements climatiques et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats et à la capacité d'en réaliser les avantages prévus, aux changements aux cotes de crédit attribuées au Mouvement, à la dépendance envers les tiers, à la capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste, et au risque fiscal. Mentionnons aussi la réforme des taux d'intérêt de référence, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, incluant la pandémie de COVID-19, ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient entraîner des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion et peuvent être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels déposés par la suite. Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Pour établir les prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, le Mouvement utilise principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR

Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité des actifs portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt et le passif moyen portant intérêt constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière du Mouvement Desjardins et sont utilisées afin d'exclure de l'actif moyen et du passif moyen, les actifs et les passifs ne portant pas intérêt. Elles correspondent à la moyenne des soldes de fin de mois de l'exercice. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts. Le passif moyen portant intérêt comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt. L'actif et le passif moyens portant intérêt excluent les actifs et passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs et passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'actif moyen présenté conformément aux PCGR et l'actif moyen portant intérêt utilisé dans le calcul de la marge nette d'intérêts ainsi que le rapprochement entre le passif moyen présenté conformément aux PCGR et le passif moyen portant intérêt.

Tableau 1 – Actif et passif moyen portant intérêt

Pour les exercices terminés le 31 décembre

| | 2023 | 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| | | Retraité |
| (en millions de dollars et en pourcentage) | | |
| Actif moyen – présenté | 409 820 \$ | 399 913 \$ |
| Moins : actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts | 101 505 | 103 201 |
| Actif moyen portant intérêt | 308 315 \$ | 296 712 \$ |
| Revenu net d'intérêts | 7 033 \$ | 6 330 \$ |
| Marge nette d'intérêts | 2,28 % | 2,13 % |
| Passif moyen – présenté | 376 594 \$ | 366 984 \$ |
| Moins : passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts | 104 748 | 112 159 |
| Passif moyen portant intérêt | 271 846 \$ | 254 825 \$ |

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratio combiné

Ces ratios non conformes aux PCGR, qui sont nets de la réassurance, sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des activités du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autres que d'intérêts en excluant certains éléments, dont les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres.
- Ratio des pertes sur contrats déficitaires : utilisé comme mesure d'évaluation de l'effet des contrats déficitaires sur la rentabilité.
- Ratio combiné : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence du résultat financier d'assurance net et certains autres revenus.

Le ratio des sinistres correspond aux charges afférentes aux sinistres nets exprimées en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les charges afférentes aux sinistres nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure l'effet des coûts attribuables aux polices et les frais d'acquisition, l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires et d'inclure l'effet de la réassurance détenue dans les indicateurs.

Les revenus des activités d'assurance nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les primes payées liées aux activités de réassurance et représente le dénominateur dans le calcul des ratios suivants : ratio des sinistres, ratio des frais et ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, exprimés en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin de considérer tous les frais excluant les frais de gestion de placements et certains autres éléments particuliers.

Le ratio des pertes sur contrats déficitaires correspond à l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets exprimé en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. L'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires constitue une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'inclure les pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires nets ainsi que les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés, nette de la réassurance.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais, du ratio des pertes sur contrats déficitaires et du ratio combiné pour le secteur Assurance de dommages.

Tableau 2 – Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratio combiné

Pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars et en pourcentage) | 2023 | 2022 Retraité |
|--|-----------------|------------------|
| Revenus des activités d'assurance – présentés | 6 642 \$ | 6 225 \$ |
| Moins : Primes payées liées aux activités de réassurance ⁽¹⁾ | 306 | 192 |
| Revenus des activités d'assurance nets | 6 336 \$ | 6 033 \$ |
| Charges afférentes aux activités d'assurance – présentées | 5 775 \$ | 5 738 \$ |
| Moins : Coûts attribuables aux polices et frais d'acquisition | 1 302 | 1 286 |
| Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires | (54) | 216 |
| Moins : Sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés ⁽¹⁾ | 237 | 162 |
| Charges afférentes aux sinistres nets | 4 290 \$ | 4 074 \$ |
| Frais autres que d'intérêts bruts – présentés | 1 025 \$ | 988 \$ |
| Moins : Frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres ⁽²⁾ et certains éléments ⁽³⁾ | 433 | 429 |
| Plus : Frais d'acquisition et certains coûts attribuables aux polices inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance | 1 066 | 1 043 |
| Frais autres que d'intérêts excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments | 1 658 \$ | 1 602 \$ |
| Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires | (54) \$ | 216 \$ |
| Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires cédés ⁽¹⁾ | 2 | 18 |
| Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets | (56) \$ | 198 \$ |
| Ratio des sinistres | 67,7 % | 67,5 % |
| Ratio des frais | 26,2 | 26,6 |
| Ratio des pertes sur contrats déficitaires | (0,9) | 3,3 |
| Ratio combiné | 93,0 | 97,4 |

⁽¹⁾ Ces éléments sont inclus dans le poste « Revenus (charges) nets des activités de réassurance ».

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés aux règlements des sinistres qui sont présentés sous la rubrique « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

⁽³⁾ Proviennent des frais de gestion de placements ainsi que certains autres éléments particuliers.

[Retour aux membres et à la collectivité](#)

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière. Le retour aux membres et à la collectivité, qui est utilisé afin de présenter le montant global retourné à la communauté, est composé des ristournes aux membres et des commandites, dons et bourses d'études et constitue une mesure financière non conforme aux PCGR.

Le tableau 3 « Faits saillants financiers » de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires, et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 111 à 118.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

[Loi sur les coopératives de services financiers et autres lois applicables](#)

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF) et la *Loi sur les assureurs*. Le ministre des Finances du Québec est responsable de l'application de la LCSF et l'AMF est chargée de son administration. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris les caisses, la Fédération et certaines de ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires. La LCSF précise, entre autres, les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

La LCSF inclut un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins (FSD), et précise les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. En vertu de la LCSF, l'une des missions de la Fédération est notamment d'assurer la gestion des risques et du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le FSD bénéficient de pouvoirs spéciaux d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Outre les cotisations annuelles exigées des caisses établies par résolution du conseil d'administration de la Fédération conformément à la LCSF et à ses Règlements intérieurs, la Fédération peut établir, en vertu de la LCSF et par résolution de son conseil d'administration, les cotisations qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement des missions de celle-ci.

Quant au FSD, il a notamment l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. La LCSF lui confère notamment le droit de fixer et de percevoir des cotisations auprès des entités du Groupe coopératif. Le FSD exige et perçoit les cotisations des caisses du Québec chaque année. Il est aussi tenu d'intervenir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le FSD peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le FSD mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale.

La LCSF prévoit également que l'ensemble des caisses du Québec, la Fédération et le FSD peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Ainsi, dans un scénario de liquidation, le capital et le patrimoine du Groupe coopératif dans son ensemble (et, indirectement, du Mouvement Desjardins) est disponible pour satisfaire l'ensemble des créances du Groupe coopératif.

La LCSF stipule également que les administrateurs et dirigeants d'une coopérative de services financiers qui fait partie du Groupe coopératif sont tenus envers ces coopératives et le FSD, dans l'exercice de leurs fonctions, d'agir avec prudence et diligence de même qu'avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt du Groupe coopératif, et non pas seulement dans l'intérêt de la coopérative. Lorsque l'intérêt de la coopérative ne correspond pas à celui du Groupe coopératif, ils doivent favoriser l'intérêt de ce dernier. La détermination de ce qui est dans l'intérêt du Groupe coopératif se fait en le considérant comme une seule personne morale dans laquelle se fondent les coopératives (incluant la Fédération et les caisses du Québec) et le FSD compris dans ce groupe.

Les pouvoirs de cotisation et d'intervention de la Fédération et du FSD, combinés à la primauté d'intérêt du Groupe coopératif et au mécanisme de fusion-liquidation universelle, le tout tel que décrit précédemment, sont les principes fondamentaux des mécanismes de solidarité financière, lesquels constituent l'un des éléments clés de la structure financière du Mouvement Desjardins et du Groupe coopératif.

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* prévoit également des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôt faisant partie du Groupe coopératif. Pour obtenir des détails à ce sujet, voir la sous-section « Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes » ci-dessous.

[Exigences réglementaires de gouvernance](#)

Comme mentionné à la page 1, le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les ACVM. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées aux pages 97 et 98 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2023 du Mouvement Desjardins.

[Institution financière d'importance systémique intérieure](#)

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Le Mouvement intègre globalement les recommandations émises par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettrait en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise sévère.

Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* et ses règlements ainsi que d'autres lois, règlements et lignes directrices prévoient collectivement un processus de résolution et un régime de recapitalisation interne destinés aux institutions financières d'importance systémique intérieure appartenant à un groupe coopératif. Les opérations de résolution, y compris le régime de recapitalisation interne, ont pour but d'assurer la pérennité des activités des institutions de dépôts faisant partie d'un groupe coopératif malgré leur défaillance sans avoir recours aux fonds publics, et de voir à ce que les porteurs de titres de capital d'apport et les créanciers absorbent les pertes, minimisant ainsi l'exposition des contribuables à ces pertes.

Entre autres opérations de résolution, l'AMF peut notamment i) fusionner le Groupe coopératif pour le continuer en une seule et même société d'épargne du Québec, ii) constituer une institution-relais en vue de lui faire prendre en charge les obligations sous forme de dépôts d'argent des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif, iii) constituer une société de gestion d'actifs en vue de lui transférer toute partie de l'actif ou du passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif, à l'exception du passif correspondant aux obligations sous forme de dépôts d'argent, et/ou iv) transférer l'actif et le passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif à tout acquéreur.

De plus, si toute institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif devient non viable, l'AMF peut convertir toute partie des parts de capital émises par les institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif (comme des parts de capital de catégorie F) et/ou de certains autres titres de créance visés par règlement émis par la Fédération en titres de capital d'apport de la Fédération, d'une institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif ou encore d'une autre personne morale constituée à cette fin ou issue du processus de résolution du Groupe coopératif. Les obligations sécurisées, certains instruments dérivés et billets structurés, les titres de créance non subordonnés de premier rang i) comportant une échéance de moins de 400 jours (compte tenu des options de reconduction intégrée ou explicite) ou ii) ne portant pas un numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) ou autre désignation semblable aux fins de négociation et de règlement, et les billets subordonnés qui sont des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sont tous exclus de l'application du régime de recapitalisation interne. Les porteurs de parts de capital ou de titres de créance convertis peuvent recevoir une indemnisation conformément à ce qui est prévu aux règlements.

Le 21 mars 2019, l'AMF a publié l'*Avis relatif au pouvoir de recapitalisation interne du deuxième alinéa de l'article 40.50 de la Loi sur l'assurance-dépôts*, qui précise l'intention actuelle de l'AMF en ce qui concerne l'application des pouvoirs de recapitalisation interne. Dans ce contexte, l'AMF envisage de proposer au collège de résolution de convertir les créances non garanties négociables et transférables en parts de capital de la Fédération, selon les mesures de conversion énoncées par les règlements. Ensuite, l'AMF proposerait au collège de résolution de procéder à une opération de fusion-continuation dans le but de fusionner les entités formant le Groupe coopératif pour les continuer en une seule et même société d'épargne du Québec. Cette opération donnerait lieu à la conversion des parts de capital émises par les entités fusionnantes en actions ordinaires de la société d'épargne.

Le régime de recapitalisation interne qui s'applique au Mouvement Desjardins est essentiellement similaire au régime fédéral canadien auquel les banques canadiennes sont assujetties. En outre, le régime de recapitalisation interne n'est pas rétroactif à l'égard des titres de créance et ne s'applique pas aux titres de créance émis avant le 31 mars 2019. Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Fédération.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) s'applique au Mouvement et établit des normes à son égard. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance. Pour plus de renseignements, se référer à la sous-section « Cadre réglementaire » de la section 3.2 « Gestion du capital ».

Réglementations américaines

Desjardins Bank, National Association, filiale en propriété exclusive de Desjardins FSB Holdings, Inc., est autorisée à exercer des activités bancaires en tant qu'organisme bancaire national en vertu de la charte qui lui est délivrée par l'*Office of the Comptroller of the Currency* (OCC), bureau indépendant du Département du Trésor des États-Unis et organisme de réglementation qui la supervise. Les activités américaines de Desjardins FSB Holdings, Inc., société de portefeuille bancaire et filiale en propriété exclusive de la Fédération, sont assujetties à la surveillance et à la réglementation de la *Federal Reserve Bank of Atlanta*. La Fédération exploite également une succursale dans l'État de la Floride qui a obtenu de l'OCC le statut de *Limited Federal Branch of a Foreign Banking Organization*, soit la Desjardins Florida Branch (DFLB). DFLB est assujettie à la réglementation de la division *International Banking Supervision* du département *Large Banks Supervision* de l'OCC. Le Mouvement Desjardins est soumis à la *Bank Holding Company Act*, telle que modifiée par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010* (Dodd-Frank Act) et à la réglementation de la Réserve fédérale américaine. En date du 22 octobre 2015, le Conseil des Gouverneurs du système de la Réserve fédérale américaine a déterminé que le Mouvement Desjardins pouvait être traité en tant que Financial Holding Company (FHC).

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité, notamment en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités et de respecter de saines pratiques en la matière. La section 3.2 « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

Le 10 juillet 2019, des modifications ont été annoncées à la LRPCFAT et à ses règlements. La majeure partie de celles-ci sont entrées en vigueur les 10 juillet 2019, 1^{er} juin 2020 et 1^{er} juin 2021, tandis que celles relatives aux obligations de déclarations sont entrées ou entreront en vigueur, selon le cas, en octobre 2023, en avril 2024 et en juin 2024. Suivant la publication de ces changements réglementaires, un projet a été déployé au sein du Mouvement Desjardins de façon à ce que ses systèmes, processus et procédures soient modifiés en conséquence. Le 7 juin 2023, le ministère des Finances du Canada a lancé une consultation sur la revue parlementaire de la LRPCFAT, laquelle doit s'effectuer aux 5 ans. Les entités déclarantes et parties prenantes avaient jusqu'au 1^{er} août 2023 pour lui transmettre leurs commentaires, ce que le Mouvement Desjardins a fait dans un mémoire qu'il a produit. De nouveaux changements réglementaires ont été publiés dans la Gazette du Canada le 11 octobre 2023, lesquels sont entrés ou entreront en vigueur, selon le cas, le 26 septembre 2023, le 1^{er} janvier 2024, le 1^{er} juillet 2024 et le 11 octobre 2024. Après analyse, les seuls changements affectant les entités déclarantes du Mouvement Desjardins portent sur la cotisation à verser au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour couvrir leurs frais d'examen, les déclarations, les demandes d'inscription et les relations de correspondants bancaires. Des analyses et travaux sont en cours pour implanter les nouveaux changements réglementaires qui entreront en vigueur en juillet et octobre 2024. Le 21 novembre 2023, le gouvernement fédéral a publié l'*Énoncé économique de l'automne 2023*, dans lequel il souligne entendre adopter des mesures législatives pour continuer à renforcer le régime de la LRPCFAT, notamment en luttant contre le contournement des sanctions, les risques de fraude et la criminalité environnementale.

Protection des renseignements personnels

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la vie privée et la sécurité des données sont des domaines d'actualité en pleine ébullition. À la suite de son adoption et de sa sanction par l'Assemblée nationale en septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* entre en vigueur de façon progressive sur une période de trois ans. Après s'être conformé aux exigences entrant en vigueur le 22 septembre 2022, le Mouvement Desjardins a poursuivi ses travaux pour se conformer aux exigences entrant en vigueur les 22 septembre 2023 et 2024.

Le 23 mai 2023, la Commission d'accès à l'information a publié son cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui décrit le processus d'imposition des sanctions et les éléments pris en compte pour en établir le montant. Le 31 octobre 2023, la Commission d'accès à l'information a également publié ses *Lignes directrices sur les critères de validité du consentement*. Ces lignes directrices sont alignées avec l'approche du Mouvement Desjardins en matière de consentement et de traitement des renseignements personnels. Finalement, en date du 20 décembre 2023, le gouvernement a publié dans la Gazette officielle du Québec un projet de règlement sur l'anonymisation, tel que le prévoit l'article 23 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. Les équipes du Bureau du Chef de la protection des renseignements personnels (BCPRP) participent aux consultations en cours sur ce règlement. Le Mouvement Desjardins demeure à l'affût des changements réglementaires annoncés concernant les autres lois canadiennes en matière de protection des renseignements personnels et a notamment effectué l'étude des articles du projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois*, qui a été déposé en juin 2022. Également, le 11 octobre 2023, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a lancé une consultation publique sur son *Document d'orientation provisoire sur le traitement des données biométriques*. Le BCPRP produira un mémoire contenant ses commentaires, recommandations et observations dans les délais prescrits. Finalement, suivant l'intention annoncée du gouvernement fédéral de mettre en place les mesures législatives et le cadre de gouvernance nécessaires à un système bancaire ouvert, l'évolution de ce dossier est également suivie de près pour en analyser les incidences sur les activités du Mouvement.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier depuis le 31 décembre 2018 afin de s'y conformer. En janvier 2022, l'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier* qui clarifie la mise en place des dispositions et intègre de nouvelles exigences, notamment sur la modélisation des actifs pondérés en fonction des risques, les actifs grevés et la rémunération. En décembre 2023, l'AMF a publié une nouvelle mise à jour de cette ligne directrice, avec effet au 1^{er} janvier 2024, qui fournit des précisions sur les informations à fournir dans certains tableaux et fiches.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative menée à l'échelle mondiale, y compris au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. Son objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Le retrait progressif de certains taux d'intérêt de référence s'est amorcé le 17 mai 2021 avec l'abandon du taux offert en dollars canadiens (*Canadian Dollar Offered Rate* ou CDOR) à 6 mois et à 12 mois suivi par la cessation officielle de la publication du *London Interbank Offered Rate* (LIBOR) après le 31 décembre 2021 pour toutes les devises à l'exception de certains LIBOR US dont la publication a cessé le 30 juin 2023. Par la suite, le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du CDOR, a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Cette annonce a enclenché la période de transition en deux étapes, recommandée par le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (Groupe de travail sur le TARCOT) dans son livre blanc en décembre 2021. Au terme de la première étape du plan de transition qui s'est achevée le 30 juin 2023, le Groupe de travail sur le TARCOT s'attendait à ce que le CDOR soit remplacé par le taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) pour les nouveaux produits dérivés (sauf dans certaines circonstances précises) ainsi que pour les valeurs mobilières. Au terme de la deuxième étape du plan de transition, qui doit s'achever le 28 juin 2024, les contrats de prêt assujettis au CDOR devront quant à eux avoir transitionné vers le taux CORRA ou tout autre taux de référence alternatif en vigueur au moment de la cessation. Pour certaines échéances, l'utilisation du taux CORRA à terme, lequel est disponible depuis le 5 septembre 2023, est limitée aux prêts et aux instruments financiers dérivés liés à des stratégies de couverture accessoires. Le 27 juillet 2023, le Groupe de travail sur le TARCOT a annoncé que les prêteurs ne pourront plus offrir de nouveaux prêts au taux CDOR après le 1^{er} novembre 2023. Le groupe de travail sur la réforme des taux d'intérêt de référence qui a été mis en place à l'interne pour assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence, continue de gérer l'abandon du CDOR, y compris l'effet sur les relations de couverture, et poursuit ses travaux selon l'échéancier prévu dans son plan de transition.

[Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français](#)

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022. Cette loi apporte d'importants rehaussements des normes précédentes de la Charte de la langue française. Les objectifs sont notamment de renforcer la présence et l'usage du français au Québec, et d'affirmer que le français est la seule langue officielle du Québec. Le Mouvement Desjardins a apporté des ajustements à ses systèmes, processus et contrats dans un souci de respect des nouvelles exigences en vigueur. Le projet de règlement sur la *Langue du commerce et des affaires* a été publié pour commentaires, le 10 janvier 2024 dans la Gazette Officielle du Québec. Il prévoit notamment des règles applicables en matière d'affichage public des marques de commerce et des noms d'entreprise, des règles en matière d'inscriptions sur les produits et des dispositions facilitant la mise en œuvre de la Charte de la langue française, notamment concernant les contrats d'adhésion. Le règlement final entrera en vigueur le 1^{er} juin 2025, à l'exception de certaines dispositions, dont celles concernant les contrats d'adhésion, qui entreront en vigueur le quinzième jour qui suit la date de la publication finale dans la Gazette Officielle du Québec. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie.

[Intérêt marqué des régulateurs pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance \(ESG\)](#)

Les autorités réglementaires et normatives ont continué en 2023 de clarifier leurs attentes sur les sujets ESG avec le développement d'encadrements et de normes :

- Le BSIF a publié en mars 2023 la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*, qui porte sur les attentes en matière de gouvernance et de gestion des risques, et la communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques. Sa mise en application se fera de manière progressive pour les exercices 2024 à 2026, en fonction des organisations et des éléments d'information. Le BSIF a de plus effectué deux consultations en 2023 sur le sujet climatique pour lesquelles Desjardins a soumis ses commentaires. Une première portant sur les relevés sur les risques climatiques (recueil de données sur les émissions et les expositions liées au climat) et ensuite, en décembre 2023, au sujet de son exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques.
- L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a inclus la gestion des risques climatiques dans sa *Ligne directrice sur les risques opérationnels et la résilience* pour les caisses et les coopératives de crédit. De plus, l'ARSF évalue leurs initiatives ESG (en particulier en matière de risque climatique) comme partie intégrante de leur cote de résilience.
- Sur la scène internationale, le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (*International Sustainability Standards Board* ou ISSB), mis en place par l'IFRS Foundation, a publié en juin 2023 les normes d'exigences de divulgation sur le développement durable (IFRS S1) et sur le climat (IFRS S2). Trois consultations ont de plus été menées durant les deuxième et troisième trimestres de 2023, afin de réviser les standards de divulgations du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB), de prioriser les prochains sujets d'intérêt pour l'ISSB, tels que la biodiversité, les droits de la personne ou le capital humain, et de définir une taxonomie de divulgation numérique en matière de durabilité.
- La seconde lecture au Sénat du projet de loi sur la finance alignée sur le climat (S-243) est terminée. Ce projet vise à obliger les banques à augmenter les pondérations de risques et les requis de réserves de capital pour les financements exposés aux risques de transition aigus.
- En novembre 2023, l'AMF a publié un projet de *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques*, pour consultation à laquelle Desjardins a participé. Les attentes de l'AMF dans cette ligne directrice portent sur la gouvernance, la gestion intégrée des risques, les scénarios climatiques et de simulation de crise, la suffisance du capital et des liquidités, le traitement équitable des clients et la communication d'informations financières sur les risques liés aux changements climatiques. L'IFRS S1 et l'IFRS S2 pourraient être prises en considération par l'AMF, dans un second temps, menant à une actualisation de cette ligne directrice.

Ces éléments confirment le renforcement à venir des exigences de prise en compte et de divulgation en lien avec les changements climatiques aux niveaux international, national et provincial. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie. Le Mouvement Desjardins s'assure, de plus, de suivre de saines pratiques sur le plan de l'intégration, du suivi et en matière de divulgation portant sur les facteurs ESG. Cette divulgation se retrouve dans le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative qui est aligné notamment avec les normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI), du SASB et des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de la divulgation liée aux recommandations GIFCC sont résumés à la section 4.2.10 « Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » et détaillés dans le rapport *En mouvement pour le climat – Rapport 2023 sur les risques et opportunités du Mouvement Desjardins liés aux changements climatiques*.

[Mesures fiscales canadiennes](#)

Le 30 novembre 2023, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-59 intitulé *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023*. Ce projet de loi prévoit, notamment, une nouvelle règle visant à refuser aux institutions financières la déduction à l'égard de dividendes reçus après le 31 décembre 2023, sur des actions canadiennes, à l'exception de certaines actions privilégiées, lorsque celles-ci sont des biens évalués à la valeur du marché aux fins fiscales. Ces propositions, si elles sont adoptées, feront augmenter le montant d'impôt sur le résultat que le Mouvement devra acquitter à compter de 2024. L'incidence finale de cette mesure proposée dépendra de la législation définitive qui sera adoptée.

[Projet de loi n° 30, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier](#)

Le 7 juin 2023, le ministre des Finances du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 30, *Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier* (projet de loi 30). Le projet de loi 30 est un projet de loi omnibus qui modifie notamment, la *Loi sur les assureurs* (chapitre A-32.1), la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chapitre D-9.2) et la *Loi sur les coopératives de services financiers* (chapitre C-67.3). Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie.

[Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts](#)

Le 10 août 2023, l'AMF a publié un projet de règlement proposant de modifier le *Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* pour augmenter la prime payable par une institution de dépôts autorisée. Le taux de la prime passerait de 5 à 7,5 points de base du montant des dépôts que le Mouvement Desjardins détient et qui sont garantis par l'AMF. L'entrée en vigueur de ce projet de règlement est prévue pour le 30 avril 2024, sujette aux approbations ministérielles. Les personnes intéressées avaient jusqu'au 9 octobre 2023 pour commenter et Desjardins a participé à cette consultation. Le Mouvement Desjardins demeure à l'affût de l'évolution de ce projet de règlement et l'incidence sur la prime payée par Desjardins dépendra du règlement définitif qui sera adopté.

1.0 Le Mouvement Desjardins

1.1 Profil et structure

CE QUE NOUS SOMMES

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 422,9 G\$. Au 31 décembre 2023, il regroupe 208 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de près de 56 200 employés et sur l'engagement de près de 2 380 administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadiens et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses, et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins, et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la LCSF. La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section 5.5 « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins est fier de sa nature coopérative, car elle lui fournit les leviers nécessaires pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses administrateurs, ses gestionnaires et ses employés. Elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière et il croit que le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

Le Mouvement Desjardins continue de progresser dans la mise en œuvre de ses engagements et de mesures concrètes visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à son modèle d'affaires et dans la gestion de ses opérations, ainsi qu'à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité, et à s'y adapter. Il le fait notamment par l'entremise de ses actions en matière d'éducation financière et de finance solidaire. Le Mouvement le fait également avec une offre de produits et services couvrant l'ensemble des besoins financiers des membres et clients.

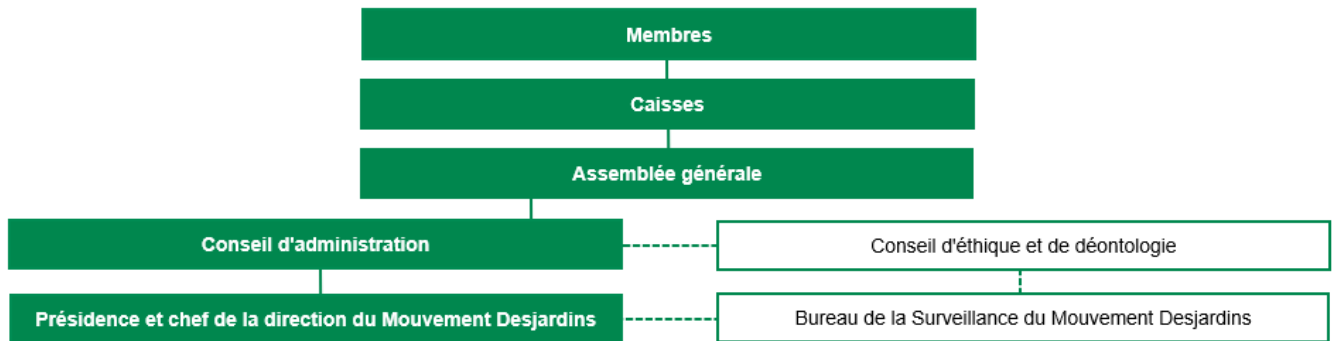
L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir aux membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par sa gouvernance démocratique moderne et de proximité, qui s’appuie sur la participation active des administrateurs élus par les membres des caisses. Cette participation se vit autant en contexte de concertation que dans un cadre de gouvernance. Des tables de concertation de proximité sont actives dans les divers milieux où les caisses sont présentes et le Forum de concertation Mouvement sert à des fins analogues à l’échelle du réseau. Sur le plan de la gouvernance, la participation des élus des caisses se fait à l’assemblée générale annuelle, aux congrès d’orientation ainsi qu’au conseil d’administration de la Fédération et de ses filiales et à ses diverses commissions.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, la Fédération et ses filiales, le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. peuvent s’appuyer sur trois grands secteurs d’activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et Assurance de dommages) leur permettant d’accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

Des renseignements supplémentaires sur les secteurs d’activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2023, la description de l’industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2024, sont fournis à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d’activité ».



Direction du Mouvement Desjardins

| Fonctions de soutien | Secteurs d'activité | | |
|---|---------------------------------------|--|--------------------------------|
| Finances (incluant la Trésorerie) | Particuliers et Entreprises | Gestion de patrimoine et Assurance de personnes | Assurance de dommages |
| Opérations | Gestion financière | Assurance pour les particuliers | Assurance automobile |
| Gestion des risques (incluant la Conformité) | Épargne et placements | Assurance collective | Assurance de biens |
| Technologies et Projets | Offre intégrée aux entreprises | Épargne-retraite collective | Assurance pour les entreprises |
| Ressources humaines | Financement | Réseaux spécialisés en gestion de patrimoine | |
| Marketing, Communications, Coopération et Bureau du président | Païement | Placement | |
| Bureau de la sécurité Desjardins | Marchés des capitaux | Services institutionnels | |
| Affaires juridiques (incluant la Gouvernance) | Capital de développement et de risque | | |
| Bureau du développement durable | Services spécialisés | | |

1.2 Faits saillants

Tableau 3 – Faits saillants financiers

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars et en pourcentage) | 2023 | 2022 ⁽¹⁾⁽²⁾ Retraité |
|--|-----------------|------------------------------------|
| Résultats | | |
| Revenu net d'intérêts | 7 033 \$ | 6 330 \$ |
| Résultat des activités d'assurance | 1 366 | 1 058 |
| Résultat financier d'assurance net | 691 | 8 |
| Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance | 2 057 | 1 066 |
| Autres revenus | 3 487 | 2 944 |
| Revenu net total | 12 577 | 10 340 |
| Dotations à la provision pour pertes de crédit | 529 | 277 |
| Frais autres que d'intérêts | | |
| Frais autres que d'intérêts bruts | 10 217 | 9 525 |
| Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽³⁾ | (985) | (1 023) |
| Frais autres que d'intérêts nets | 9 232 | 8 502 |
| Impôts sur les excédents | 557 | 319 |
| Excédents avant ristournes aux membres | 2 259 \$ | 1 242 \$ |
| Apport aux excédents par secteurs d'activité⁽⁴⁾ | | |
| Particuliers et Entreprises | 1 162 \$ | 1 020 \$ |
| Gestion de patrimoine et Assurance de personnes | 581 | 313 |
| Assurance de dommages | 494 | (35) |
| Autres | 22 | (56) |
| | 2 259 \$ | 1 242 \$ |
| Retour aux membres et à la collectivité⁽⁵⁾ | | |
| Ristournes aux membres | 412 \$ | 403 \$ |
| Commandites, dons et bourses d'études ⁽⁶⁾ | 126 | 115 |
| | 538 \$ | 518 \$ |
| Indicateurs | | |
| Marge nette d'intérêts ⁽⁵⁾ | 2,28 % | 2,13 % |
| Rendement des capitaux propres ⁽⁷⁾ | 6,8 | 3,8 |
| Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁷⁾ | 0,20 | 0,11 |
| Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁷⁾ | 0,74 | 0,48 |
| Ratio de liquidité à court terme ⁽⁸⁾ | 154 | 140 |
| Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁸⁾ | 124 | 126 |
| Indice de productivité – Particuliers et Entreprises ⁽⁷⁾⁽⁹⁾ | 76,3 | 79,2 |
| Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁷⁾ | 6 313 \$ | 5 806 \$ |
| Marge sur services contractuels (MSC) totale – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽¹⁰⁾ | 2 595 | 2 627 |
| Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁷⁾ | 6 856 | 6 205 |
| Bilan et hors bilan | | |
| Actif | 422 940 \$ | 403 944 \$ |
| Prêts et acceptations nets | 265 935 | 249 695 |
| Dépôts | 279 329 | 259 836 |
| Capitaux propres | 34 390 | 32 407 |
| Biens sous administration ⁽⁷⁾ | 535 264 | 447 312 |
| Biens sous gestion ⁽⁷⁾ | 81 551 | 76 169 |
| Actif moyen ⁽⁷⁾ | 409 820 | 399 913 |
| Actif moyen portant intérêt ⁽⁵⁾ | 308 315 | 296 712 |
| Mesures des fonds propres | | |
| Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽¹¹⁾ | 20,4 % | 20,2 % |
| Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽¹¹⁾ | 20,4 | 20,2 |
| Ratio du total des fonds propres ⁽¹¹⁾ | 21,9 | 21,9 |
| Ratio TLAC ⁽¹²⁾ | 29,4 | 28,7 |
| Ratio de levier ⁽¹¹⁾ | 7,3 | 7,6 |
| Ratio de levier TLAC ⁽¹²⁾ | 10,5 | 10,6 |
| Actifs pondérés en fonction des risques ⁽¹¹⁾ | 140 481 \$ | 139 311 \$ |
| Autres renseignements | | |
| Nombre d'employés | 56 165 | 58 774 |

(1) Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

(2) Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour l'exercice 2022 étaient de 2 050 M\$, sous l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17.

(3) Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

(4) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 31 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

(5) Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 et 4.

(6) Dont 57 M\$ en 2023 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (46 M\$ en 2022).

(7) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

(8) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».

(9) À la suite du passage à IFRS 17, le Mouvement présente dorénavant l'indice de productivité du secteur Particuliers et Entreprises, qui est une mesure financière supplémentaire, en remplacement de l'indice de productivité Mouvement qui était une mesure financière non conforme aux PCGR.

(10) MSC totale de 2 813 M\$ (2 884 M\$ au 31 décembre 2022) présentée nette de la réassurance d'un montant de 218 M\$ (257 M\$ au 31 décembre 2022). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

(11) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

(12) En vertu de la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

Faits saillants 2023 du Mouvement

| Excédents avant ristournes | Revenu net total | Encours des prêts et acceptations nets | Primes souscrites directes ⁽²⁾ – assurance de personnes | Primes souscrites directes ⁽²⁾ – assurance de dommages | Ratio de fonds propres de la catégorie 1A | Ristournes aux membres |
|--------------------------------------|------------------------|--|--|---|---|------------------------|
| 2 259 M\$ ⁽¹⁾ + 81,9 % | 12 577 M\$ + 21,6 % | 265,9 G\$ + 6,5 % | 7,0 G\$ + 9,5 % | 6,9 G\$ + 10,5 % | 20,4 % + 0,2 % | 412 M\$ + 2,2 % |

Comparaison de l'exercice 2023 à celui de 2022

- Excédents avant ristournes aux membres de 2 259 M\$, en hausse de 1 017 M\$ par rapport à ceux de l'exercice 2022, retraités à la suite de l'adoption au 1^{er} janvier 2023 de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*⁽¹⁾.
- Revenu net total de 12 577 M\$, en hausse de 2 237 M\$, ou de 21,6 % :
 - Revenu net d'intérêts de 7 033 M\$, en hausse de 703 M\$, ou de 11,1 %, en raison de l'augmentation du revenu d'intérêts sur les prêts et liquidités attribuable au contexte de hausse de taux d'intérêt, ainsi qu'à la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et aux entreprises, compensée en partie par la hausse des frais d'intérêts sur les dépôts.
 - Résultat des activités d'assurance de 1 366 M\$, en hausse de 308 M\$, ou de 29,1 %, en raison principalement de l'amélioration observée du côté du secteur Assurance de dommages.
 - Résultat financier d'assurance net de 691 M\$, en hausse de 683 M\$. Ce dernier avait notamment été affecté défavorablement en 2022 par la baisse des marchés financiers et la hausse importante des taux d'intérêt.
 - Autres revenus de 3 487 M\$, en hausse de 543 M\$, ou de 18,4 %, en raison principalement des revenus liés aux activités acquises de Worldsource⁽³⁾ de 409 M\$.
- Dotations à la provision pour pertes de crédit de 529 M\$, en hausse de 252 M\$ comparativement à celle de 2022, en raison principalement de l'augmentation de la dotation des portefeuilles de prêts aux entreprises, due à une migration de la qualité du crédit.
- Frais autres que d'intérêts bruts de 10 217 M\$, en hausse de 692 M\$, ou de 7,3 % :
 - Frais liés aux activités acquises de Worldsource de 416 M\$.
 - Autres éléments inclus dans les frais autres que d'intérêts bruts en hausse de 276 M\$, ou de 2,9 %, en raison notamment de l'indexation des salaires et de l'augmentation des frais liés à la technologie. La hausse des frais a été limitée par les mesures déployées visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité.
- Retour aux membres et à la collectivité⁽⁴⁾ de 538 M\$, comprenant une provision pour ristournes de 412 M\$ et des remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 126 M\$, en hausse de 20 M\$, ou de 3,9 %.
- Engagements de 21 M\$ en 2023 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 182 M\$.

Autres faits saillants

- Ratio de fonds propres de la catégorie 1A de 20,4 %, comparativement à 20,2 % au 31 décembre 2022.
- Ratio de fonds propres total de 21,9 %, stable par rapport au 31 décembre 2022.
- Croissance de 4,7 % de l'actif total depuis le 31 décembre 2022 pour totaliser 422,9 G\$ au 31 décembre 2023.
- La Fédération a procédé au cours de l'exercice 2023 à différentes émissions de titres sur les marchés canadien, américain et internationaux. Pour plus de renseignements, voir la section « Sources de financement » aux pages 88 et 89.

Faits saillants ESG

- En août 2023, Desjardins a procédé à l'émission de 500 M\$ d'obligations durables. Le produit net de cette émission servira au financement de prêts utilisés pour des projets à visées sociales et environnementales. Il s'agit de la deuxième émission d'obligations durables depuis la mise en place du programme en septembre 2021, pour un montant cumulé de 1 G\$.
- En cohérence avec son ambition climatique 2040, et comme il s'y était engagé en rejoignant l'initiative internationale *Business Ambition for 1.5°C* en 2021, Desjardins a fait valider par une tierce partie, la *Science Based Targets initiative*, ses cibles de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre basées sur la science.
- Desjardins a précisé la façon dont il accompagnera ses membres et clients du secteur de l'énergie, en fixant des objectifs précis d'ici à 2030 pour accélérer la transition vers les énergies renouvelables, ainsi que des cibles de décarbonisation du secteur pétrole et gaz pour ses portefeuilles de financements et d'investissements dans ce secteur.
- Desjardins a défini une nouvelle cible pour ses émissions opérationnelles (consommation de papier, déplacements professionnels et émissions liées à ses bâtiments), à -50 % d'ici 2030 par rapport à 2020.
- Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, a poursuivi la promotion de la finance responsable lors de plusieurs tribunes au Canada et à l'international, notamment à l'occasion du Sommet de la finance durable à Montréal.
- Desjardins a appuyé l'adoption de normes communes pour la finance responsable, notamment à travers l'initiative de lettre ouverte de la place financière québécoise, menée par Finance Montréal dans le contexte de la COP 28, qui appelait à l'adoption des normes ISSB de divulgation ESG.

⁽¹⁾ Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour l'exercice 2022 étaient de 2 050 M\$, sous l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

⁽³⁾ Le 1^{er} mars 2023, par l'entremise de Groupe de compagnies Worldsource inc. (antérieurement nommée 9479-5176 Québec Inc.), une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition notamment de la totalité des actions en circulation du Réseau d'assurance IDC Worldsource inc., de Gestion financière Worldsource inc. et de Valeurs mobilières Worldsource inc. (collectivement désignées « Worldsource »).

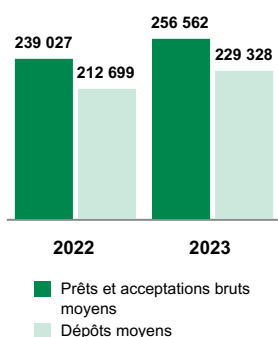
⁽⁴⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 et 4.

Faits saillants 2023 des secteurs

Particuliers et Entreprises

Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens⁽¹⁾

(en M\$)

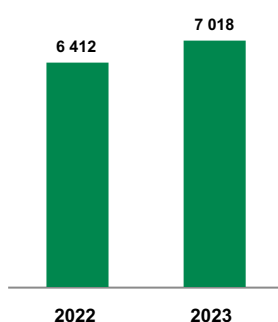


- Leader du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation au Québec avec des parts de marché respectives estimées à 38 %⁽²⁾ et 26 %⁽²⁾.
- 4^e au Canada en matière d'émission de cartes de crédit (sur la base des encours de 2022).
- Leader du crédit agricole au Québec, avec environ 42 %⁽²⁾ des parts de marché.
- Acteur de premier plan au Québec dans le créneau commercial et industriel avec une part de marché estimée à 21 %⁽²⁾.
- Leader de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, avec une part de marché estimée à environ 38 %⁽²⁾.
- Excédents avant ristournes aux membres de 1 162 M\$, en hausse de 13,9 % par rapport à 2022 en raison de l'augmentation du revenu net d'intérêts atténuée, en partie, par la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit principalement du côté des portefeuilles de prêts aux entreprises, ainsi que par l'indexation des salaires et l'augmentation des frais liés à la technologie.
- Croissance de 17,5 G\$, ou de 7,3 %, de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations bruts par rapport à 2022.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Primes souscrites directes⁽¹⁾

(en M\$)

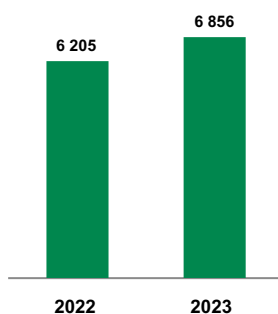


- 5^e assureur de personnes au Canada et 3^e au Québec (sur la base des primes souscrites directes en 2022).
- 1^{er} rang au Canada et au Québec pour les placements garantis liés aux marchés (sur la base de l'actif sous gestion de 2022).
- Desjardins s'est illustré lors du *Insurance Business Canada Awards* en remportant pour une seconde année consécutive le prix d'excellence de l'assureur vie et maladie de l'année, reconnaissant l'engagement envers l'offre de produits et services, l'éducation financière et l'approche exemplaire de service à la clientèle.
- Nomination de Desjardins courtage en ligne au 1^{er} rang pour la satisfaction des investisseurs autonomes selon *JD Power*.
- Clôture de l'acquisition de Worldsource, qui se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières.
- Excédents nets de 581 M\$, en hausse de 85,6 % par rapport à 2022, principalement attribuable à l'augmentation du résultat financier d'assurance net⁽³⁾ ainsi qu'à la croissance du résultat des activités d'assurance atténuée, en partie, par l'augmentation des frais liés au personnel et à la technologie afin de bonifier les services aux membres et clients.
- Bonne performance de l'assurance collective pour une deuxième année consécutive.
- Ventes importantes en rentes servies de 1,2 G\$.

Assurance de dommages

Primes souscrites directes⁽¹⁾

(en M\$)



- 3^e assureur de dommages au Canada et en Ontario et 2^e au Québec (sur la base des primes souscrites directes en 2022).
- Progression de 651 M\$, ou de 10,5 %, des primes souscrites directes par rapport à 2022.
- Pour une 31^e année consécutive, résultat des activités d'assurance ou profits de souscription (avant le passage à IFRS 17) positifs.
- Déploiement d'un système de repérage anti-vol gratuit pour les clients avec les modèles de voiture les plus à risque en Ontario et au Québec.
- Finalisation de la prise de participation minoritaire dans la Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI) qui offre des produits dans les domaines de l'assurance de biens, automobile et pour les entreprises.
- Excédents nets de 494 M\$, comparativement à un déficit net de 35 M\$ pour l'exercice 2022, attribuable à l'augmentation du résultat financier d'assurance net, à la hausse des revenus des activités d'assurance en assurance de biens et automobile ainsi qu'à l'effet favorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires alors qu'un effet défavorable avait été constaté en 2022. La hausse des excédents a été atténuée en partie par l'augmentation des charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

⁽²⁾ Ces parts de marché sont compilées selon une méthodologie développée par Desjardins et basées sur plusieurs sources externes, dont notamment : Banque du Canada, Statistique Canada et Investor Economics.

⁽³⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice comparatif pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec l'exercice précédent.

1.3 Événements importants

Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance

Le Mouvement Desjardins a adopté, le 1^{er} janvier 2023, l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* avec retraitement des données comparatives pour l'exercice 2022. Cette nouvelle norme vise à accroître la transparence et la comparabilité entre les compagnies d'assurance et pourrait amener une volatilité des résultats du Mouvement Desjardins d'une période à l'autre⁽¹⁾. Néanmoins, cela ne change pas la valeur économique qui sera créée par les contrats d'assurance. En effet, la norme amène seulement des changements quant à la présentation et le moment de la comptabilisation des résultats. Ainsi, ces changements n'ont aucun effet sur les résultats et le rendement générés sur la durée de vie des contrats d'assurance. Notons que certaines rubriques des états financiers ont été modifiées afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée par l'IFRS 17. Pour plus de renseignements sur les changements aux méthodes comptables, se référer à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés. Pour plus de renseignements sur certains concepts introduits par l'IFRS 17, se référer au glossaire du présent rapport de gestion de 2023.

Évolution du modèle de gouvernance du Mouvement Desjardins

Lors de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération, tenue les 24 et 25 mars 2023, les délégués des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario ont approuvé la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Le 22 juin 2023, le conseil d'administration de la Fédération a annoncé que Guy Cormier se verra confier le rôle de président et chef de la direction à compter de mars 2024, alors qu'entrera en vigueur cette séparation de fonctions pour le leadership du Mouvement. En plus d'appuyer le conseil d'administration dans la mise en œuvre de la séparation des fonctions de mars 2024 jusqu'au plus tard en mars 2026, M. Cormier continuera de diriger et de faire évoluer le Mouvement Desjardins durant cette période, en s'appuyant sur les pleins pouvoirs que lui confère la fonction de président et chef de la direction. Au terme de la période de mise en œuvre de la séparation des fonctions, soit au plus tard en mars 2026, le conseil d'administration désignera la personne qui succédera à M. Cormier à la présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins. À noter que la candidature de M. Cormier ne sera pas admissible. Quant à la personne qui occupera la fonction de présidence du conseil d'administration à compter de mai 2024, elle sera alors élue par ses pairs au sein du conseil d'administration de la Fédération.

1.4 Orientations stratégiques et objectifs financiers

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'année 2023 a été la troisième année du plan stratégique 2021-2024. Pour réaliser son ambition d'être premier dans le cœur des gens, l'organisation a continué de travailler à l'exécution des sept orientations stratégiques suivantes :

- Poursuivre notre évolution culturelle.
- Rehausser la maîtrise de nos opérations.
- Affirmer notre engagement envers la sécurité.
- Concrétiser le virage membre et client.
- Mieux capitaliser sur notre offre intégrée au Québec.
- Croître au-delà de notre empreinte actuelle.
- Moderniser nos systèmes.

Trois assises venaient appuyer les orientations stratégiques pour s'assurer d'avoir un socle solide pour le Mouvement :

- Assurer la transformation humaine et organisationnelle à l'ère du numérique.
- Assumer un fort leadership socioéconomique.
- Ancrer nos pratiques d'affaires dans les données et l'analytique.

L'année 2023 a été marquée par une actualisation du plan stratégique 2021-2024 jusqu'en 2027. À partir de 2024, l'organisation mettra en œuvre les dix orientations stratégiques suivantes, pour la majeure partie dans la continuité des orientations présentes dans le plan 2021-2024 :

- Poursuivre notre évolution culturelle.
- Concrétiser le virage membre et client en faisant évoluer notamment notre distribution.
- Atteindre notre plein potentiel de croissance en gestion de patrimoine, dans le secteur entreprises, en assurance de dommages des entreprises et en capitalisant sur les synergies entre l'assurance et le bancaire.
- Atteindre une rentabilité adéquate pour assurer la compétitivité et la pérennité du Mouvement.
- Optimiser nos opérations de bout en bout.
- Moderniser nos systèmes et les rendre résilients.
- Ancrer nos pratiques d'affaires dans les données et l'analytique.
- Affirmer notre engagement envers la sécurité.
- Accélérer l'accompagnement de nos personnes dans la transformation du travail.
- Concrétiser nos ambitions ESG.

Ces orientations stratégiques contribuent à mettre en œuvre un Mouvement simple, humain, moderne et performant pour ses membres et clients, mais aussi ses administrateurs, gestionnaires et employés.

⁽¹⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice comparatif pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec l'exercice précédent.

OBJECTIFS FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins établit des objectifs financiers qui servent à lui donner les moyens de concrétiser ses ambitions pour les membres et clients en assurant un niveau de rentabilité qui lui permet d'atteindre ses objectifs de retour à la collectivité, d'assurer sa pérennité et de soutenir sa croissance. C'est notamment grâce à une excellente solidité financière ainsi qu'à un niveau de capitalisation élevé qu'il continue de soutenir activement ses membres et clients et la collectivité.

La performance de l'organisation est mesurée à l'aide d'indicateurs clés en cohérence avec les ambitions du Mouvement Desjardins, conformément aux orientations du plan stratégique. L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens en travaillant toujours dans l'intérêt de ses membres et clients afin d'enrichir la vie des personnes et des communautés. Il est donc essentiel de viser l'atteinte d'objectifs à moyen terme liés à la performance financière puisque celle-ci contribue à rendre disponibles les leviers nécessaires à la réalisation de cette ambition.

Au cours des dernières années, le Mouvement Desjardins a investi de manière importante dans des initiatives en vue de soutenir sa croissance, le développement de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires. Ces décisions, alignées sur le plan stratégique et appuyées par une excellente capitalisation, avaient toutefois eu une incidence sur la performance financière de l'organisation des exercices 2021 et 2022 pour certains indicateurs clés de performance. L'exercice 2023 a quant à lui été marqué par des actions concrètes dans le but d'améliorer l'efficacité et la productivité afin de poursuivre la réalisation des ambitions stratégiques. Les actions prises à l'échelle de l'organisation ont permis d'améliorer plusieurs indicateurs clés liés à la performance financière et ces améliorations se poursuivront au cours des prochains exercices.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs financiers à moyen terme, soit la période visée par le plan stratégique, ainsi que les résultats obtenus en 2023 pour chacun des indicateurs. Il importe de se rappeler que les indicateurs clés à moyen terme présentés ci-dessous ne tiennent pas compte de la répercussion que les événements extraordinaires pourraient avoir sur la capacité du Mouvement Desjardins de les atteindre.

| Indicateurs clés | Objectifs à moyen terme | Résultats 2023 |
|--|-------------------------|----------------|
| Levier opérationnel ⁽¹⁾ | > 0 % | 13,0 % |
| Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾ | niveau élevé | 20,4 % |
| Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾ | > 8 % | 6,8 % |

Performance globale de 2023

Cette section fait état du suivi des résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés pour 2023 et présentés dans le rapport de gestion annuel 2022. Les excédents avant ristournes aux membres pour l'exercice 2023 sont de 2 259 M\$, en hausse comparativement à l'exercice précédent, et ce, dans un contexte de ralentissement de l'économie, d'inflation persistante et d'augmentation rapide des taux d'intérêt ajoutant ainsi une pression à la hausse sur la dotation à la provision pour pertes de crédit, sur les charges afférentes aux activités d'assurance ainsi que sur les frais autres que d'intérêts. Dans ce contexte et afin de soutenir l'amélioration de la performance financière du Mouvement Desjardins, des mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité ont été déployées touchant notamment les frais liés au personnel, aux honoraires, à la technologie et aux communications. L'amélioration du levier opérationnel et de l'indice de productivité démontrent l'importance de ces mesures prises afin de permettre au Mouvement Desjardins de conserver une excellente solidité financière ainsi qu'un niveau de capitalisation élevé, afin de continuer à soutenir les membres et clients et leurs collectivités.

Indicateurs clés pour 2023

Croissance du revenu net total :

mesure de la progression des activités du Mouvement Desjardins.

Résultats obtenus en 2023 :

La croissance a été de 21,6 %, ce qui est au-dessus de l'objectif de 5 % à 8 %⁽³⁾. En raison des modifications à certaines rubriques des états financiers afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée à la suite de l'adoption de l'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, avec retraitement des données comparatives pour l'exercice 2022 seulement, les données pour calculer cet indicateur selon la nouvelle nomenclature ne sont pas disponibles pour les exercices précédant l'exercice 2022.

Levier opérationnel⁽¹⁾ :

mesure de pérennité et de rentabilité.

Résultats obtenus en 2023 :

Le levier opérationnel a été de 13,0 %, ce qui correspond à l'objectif de plus de 0 %. Tel que mentionné précédemment, en raison des modifications à certaines rubriques des états financiers afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée à la suite de l'adoption de l'IFRS 17, les données pour calculer cet indicateur selon la nouvelle nomenclature ne sont pas disponibles pour les exercices précédant l'exercice 2022.

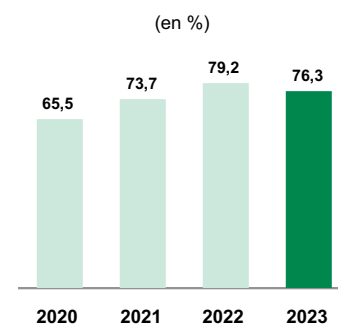
Indicateurs clés pour 2023

Évolution

Indice de productivité – Particuliers et Entreprises⁽¹⁾ :
mesure d'efficacité.

Résultats obtenus en 2023 :

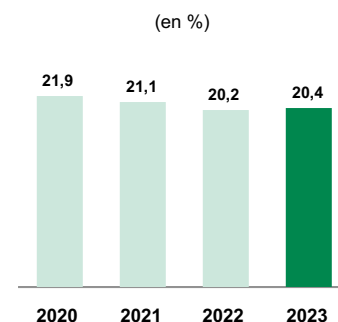
Le résultat de cet indicateur a été de 76,3 %, ce qui ne correspond pas à l'objectif d'un indice de productivité inférieur à 75 %⁽⁴⁾, en raison principalement de l'indexation des salaires et de l'augmentation des frais liés à la technologie. La gestion rigoureuse des coûts, incluant la poursuite des initiatives favorisant l'efficacité et l'efficacité, a permis d'améliorer cet indicateur par rapport à 2022.

**Ratio de fonds propres de la catégorie 1A⁽²⁾ :**

mesure de la solidité financière du Mouvement Desjardins.

Résultats obtenus en 2023 :

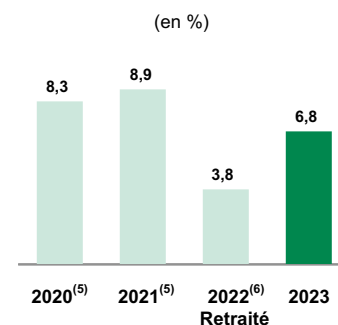
Au 31 décembre 2023, ce ratio était de 20,4 %, soit un niveau élevé par rapport aux exigences réglementaires.

**Rendement des capitaux propres⁽¹⁾ :**

mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients.

Résultats obtenus en 2023 :

Cet indicateur s'est établi à 6,8 % ce qui ne correspond pas à l'objectif d'atteindre un niveau supérieur à 8 %, en raison principalement de l'indexation des salaires et de l'augmentation des frais liés à la technologie, ainsi que de la dotation à la provision pour pertes de crédit qui ont plus que contrebalancé la hausse du revenu net total. Le Mouvement Desjardins continue de maintenir un niveau de capital élevé.



⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

⁽²⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽³⁾ Correspond à l'objectif établi dans le rapport de gestion annuel 2022 pour la croissance des revenus d'exploitation, soit l'indicateur établi avant le passage à l'IFRS 17 et se comparant à l'indicateur de croissance du revenu net total.

⁽⁴⁾ Correspond à l'objectif établi dans le rapport de gestion annuel 2022 pour l'indice de productivité Mouvement, soit l'indicateur établi avant le passage à l'IFRS 17 et se comparant à l'indicateur indice de productivité du secteur Particuliers et Entreprises.

⁽⁵⁾ Les informations présentées pour les exercices 2021 et 2020 ont été établies conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.

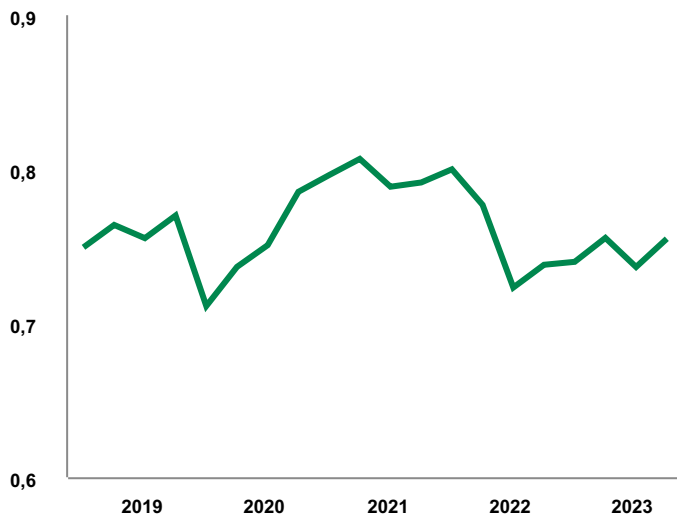
⁽⁶⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice 2022 pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

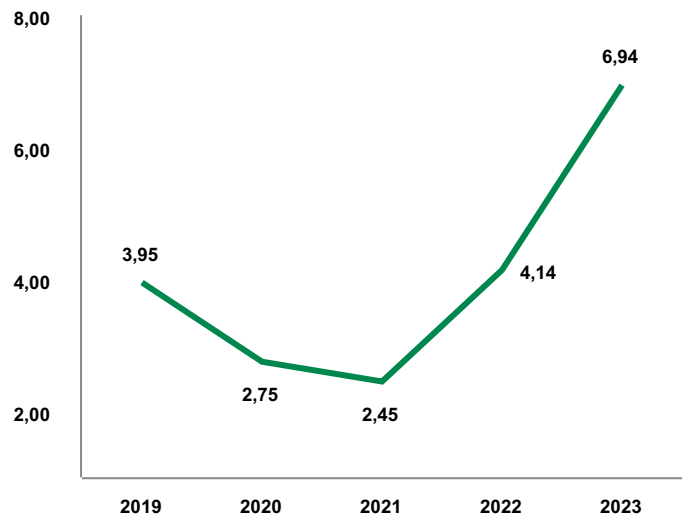
La performance du Mouvement Desjardins réalisée au cours des dernières années a été globalement positive permettant notamment de maintenir le ratio de fonds propres de la catégorie 1A au-dessus de la moyenne de l'industrie. En 2024, les ménages et les entreprises continueront de subir les effets des taux d'intérêt élevés et ce, même si une réduction graduelle des taux d'intérêt est attendue à partir de 2024. Le ralentissement économique pourrait entraîner des répercussions sur la performance financière du Mouvement Desjardins. Malgré tout, la gestion rigoureuse des coûts, incluant la poursuite des initiatives favorisant l'efficacité et l'efficacité de même que la gestion optimale du capital, permettra au Mouvement Desjardins de maintenir un niveau d'investissement important et de capitaliser sur les bénéfices qu'ils vont engendrer, et ce, au profit des membres et de la collectivité.

1.5 Environnement économique et perspectives

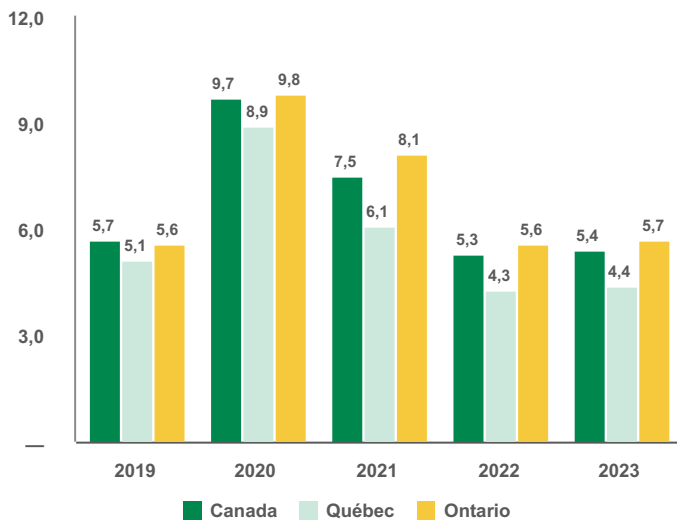
**Évolution du dollar CA par rapport au dollar US
(en date de fin de trimestre)**
(en \$ US / \$ CA)



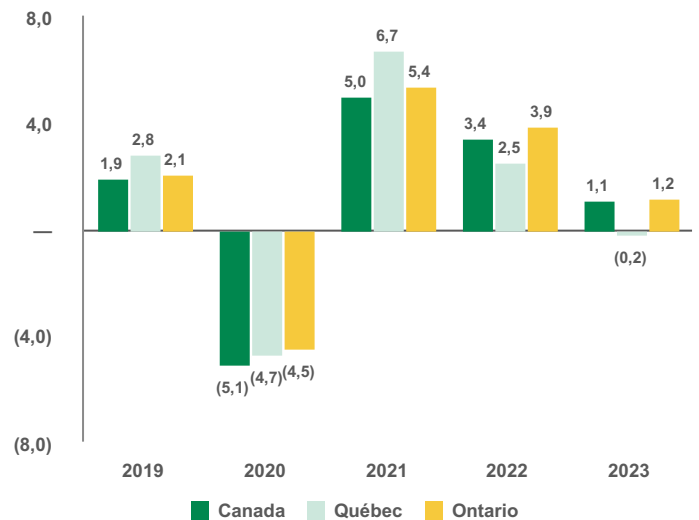
**Évolution du taux préférentiel
(moyenne annuelle)**
(en %)



**Évolution du taux de chômage
(moyenne annuelle)**
(en %)



**Croissance annuelle du PIB
(en %)**



Économie mondiale

L'année 2023 a vu l'économie mondiale ralentir après deux fortes années de croissance postpandémique. La progression du PIB réel mondial a été de 3,0 %, soit plus modeste que celle de 3,5 % en 2022 ou de 6,4 % en 2021. On remarque aussi une baisse marquée de l'inflation. Les causes des fortes hausses de prix qui ont culminé en 2022, notamment les problèmes dans les chaînes d'approvisionnement et l'augmentation des prix de l'énergie, se sont nettement atténuées au cours de l'année. Dans la plupart des pays, l'inflation s'est rapprochée, sans les atteindre, des cibles des banques centrales. Certaines mesures d'inflation sont demeurées cependant tenaces si l'on exclut les aliments et l'énergie. L'augmentation des taux d'intérêt a amené les principales économies à ralentir au cours de l'année. La zone euro a été pratiquement en stagnation. Le Royaume-Uni a mieux performé au début de 2023, mais la croissance du PIB réel est tombée au neutre au troisième trimestre. En Chine, le rebond qui est survenu à la suite des fermetures de villes importantes à la fin de 2022 a été de courte durée. La croissance du PIB réel a ralenti dès le deuxième trimestre de 2023 et l'inflation est devenue négative au cours de l'année.

Sous le poids des taux d'intérêt élevés, la croissance économique mondiale devrait demeurer relativement lente en première moitié de 2024, ce qui devrait permettre à l'inflation de ralentir davantage. Une amélioration devrait survenir plus tard en 2024, grâce, notamment, à un début de baisses de taux directeurs de la part des principales banques centrales. Le PIB réel mondial devrait croître de 2,8 % en 2024. Les principaux indices boursiers mondiaux ont débuté l'année 2024 en croissance, alimentés par la diminution de l'inflation et par la modération du rythme des hausses de taux directeurs par les banques centrales. Les perspectives de bénéfices des entreprises se sont légèrement détériorées sous l'effet des taux d'intérêt élevés et d'un rythme de croissance économique plus modéré, mais certains secteurs, dont celui des technologies liées à l'intelligence artificielle, continuent de susciter l'optimisme des investisseurs. Les meilleures données économiques, en particulier aux États-Unis, et la modération de l'inflation ont engendré un regain des marchés boursiers et une diminution des taux sur les obligations gouvernementales à la fin de l'année.

États-Unis

L'économie américaine s'est montrée particulièrement résiliente tout au long de 2023. Plusieurs embûches, comme l'augmentation du coût de la vie, la hausse vertigineuse des taux d'intérêt, le resserrement des conditions de crédit (notamment à la suite d'une crise bancaire en mars), des écueils politiques ainsi que des conflits de travail auraient pu provoquer de plus grandes difficultés. Les États-Unis ont tout de même vu leur PIB augmenter de 2,5 % en 2023. On a aussi pu voir l'effet positif de certaines mesures prises par l'administration Biden, notamment sur la construction d'usines liées à l'électrification des transports et aux hautes technologies. Le marché du travail a réussi à créer plus de 3 millions d'emplois en 2023 bien que le taux de chômage ait légèrement augmenté. Le marché de l'habitation a connu certaines difficultés à cause du niveau des taux d'intérêt hypothécaires, mais la baisse d'activité a tout de même été contenue. L'inflation a nettement ralenti par rapport au sommet de 2022, ce qui a permis à la Réserve fédérale américaine de stopper ses hausses de taux en deuxième moitié d'année.

La croissance annuelle du PIB réel américain devrait se montrer un peu plus lente en 2024 alors que les ménages et les entreprises continueront de subir les effets des taux d'intérêt élevés. Les variations trimestrielles du PIB réel devraient ralentir au premier semestre, mais pas assez pour provoquer d'importantes pertes d'emplois. L'inflation continuera aussi de ralentir. Cela permettra à la Réserve fédérale américaine d'entamer des baisses de taux directeurs au cours de l'été. Le PIB réel américain devrait croître de 2,1 % en 2024.

Canada

Les effets restrictifs des hausses de taux d'intérêt ont continué à s'accumuler tout au long de 2023 de sorte que la croissance du PIB réel canadien a nettement ralenti en 2023. Les secteurs les plus sensibles aux augmentations de taux d'intérêt sont particulièrement affectés, comme le marché de l'habitation et les dépenses de consommation de certains biens durables. Ces difficultés devraient culminer au début de 2024 avec une légère récession de l'économie canadienne. Cela devrait amener un meilleur équilibre entre l'offre et la demande et ainsi permettre à l'inflation de poursuivre son déclin. Rappelons que l'inflation a terminé l'année 2022 à 6,3 % pour atteindre 3,4 % à la fin de 2023. Cette tendance baissière devrait se poursuivre et un retour de l'inflation près de la cible médiane (2 %) est prévu vers la fin de 2024. Après avoir laissé son taux directeur à 5,00 % depuis juillet 2023, la Banque du Canada pourrait ainsi commencer un assouplissement progressif de sa politique monétaire à partir du deuxième trimestre de 2024. L'ensemble de l'année 2023 devrait se solder par une hausse du PIB réel canadien de seulement 1,1 % et un taux d'inflation moyen de 3,9 %. Après un bref passage en territoire négatif, la progression du PIB réel canadien devrait retourner en territoire positif au second semestre de 2024. Pour l'ensemble de l'année 2024, le PIB réel canadien devrait afficher une progression d'environ 0,2 %. L'inflation devrait atteindre 2,6 % en moyenne en 2024.

Les risques restent toutefois élevés. Les effets restrictifs des augmentations de taux d'intérêt pourraient être plus importants, surtout dans un contexte où de nombreux ménages devront renouveler leur hypothèque au cours des prochaines années à des taux plus élevés, et ce, même si une réduction graduelle des taux d'intérêt est attendue à partir de 2024. L'inflation pourrait aussi être plus persistante avec des pressions haussières sur certains prix qui pourraient tarder à se résorber. Les tensions géopolitiques pourraient aussi avoir d'importantes répercussions économiques, notamment si le prix du pétrole devait s'accroître de façon prononcée.

Québec

L'économie du Québec est beaucoup plus faible que celle du Canada depuis le début de 2023. La croissance annualisée du PIB réel dans la province a atteint 1,7 % au premier trimestre, comparativement à 2,5 % à l'échelle nationale. Au deuxième trimestre, le recul de 1,5 % de l'activité économique au Québec a détonné par rapport à la hausse de 1,4 % observée au Canada. Un deuxième recul consécutif du PIB réel du Québec a été répertorié au troisième trimestre, soit un recul de 0,8 %. Le Québec devrait donc se situer au bas du classement des provinces sur le plan de la croissance en 2023. L'écart entre le Québec et le Canada devrait toutefois s'amincir en 2024 alors que les difficultés économiques devraient s'accroître dans certaines autres provinces.

Deux facteurs en particulier expliquent la faiblesse de l'économie québécoise en 2023. Premièrement, malgré le rythme le plus rapide en 50 ans, la croissance démographique du Québec est plus faible que celle de presque toutes les autres provinces. L'économie est donc moins soutenue par les ménages. Ensuite, la construction résidentielle a connu un recul de près de 40 % depuis le début de 2023, l'une des plus importantes baisses au Canada. Les appartements locatifs représentaient environ 60 % des mises en chantier au Québec jusqu'à l'an dernier. Or, la hausse des taux d'intérêt a particulièrement nui à ce secteur en raison de l'accès plus difficile au financement pour les constructeurs d'appartements locatifs. Les baisses de taux d'intérêt que nous prévoyons à compter de 2024, combinées à l'investissement fédéral-provincial de 1,8 G\$ dans les logements sociaux et abordables au cours des cinq prochaines années, devraient aider à relancer les mises en chantier au Québec. Au bout du compte, après avoir connu une baisse de 0,2 % en 2023, le PIB réel du Québec pourrait connaître une hausse de 0,7 % en 2024.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

2.0 Revue des résultats financiers

2.1 Incidence de transaction importante

Acquisition d'activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières

Le 1^{er} mars 2023, par l'entremise de Groupe de compagnies Worldsource inc. (antérieurement nommée 9479-5176 Québec Inc.), une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition notamment de la totalité des actions en circulation du Réseau d'assurance IDC Worldsource inc., de Gestion financière Worldsource inc. et de Valeurs mobilières Worldsource inc. (collectivement ci-après, désignées « Worldsource »). Worldsource se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position à l'échelle du Canada en distribution indépendante, en plus de renforcer sa stratégie de croissance dans l'ensemble du marché canadien.

Le tableau suivant présente l'incidence de cette acquisition sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins inclus dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

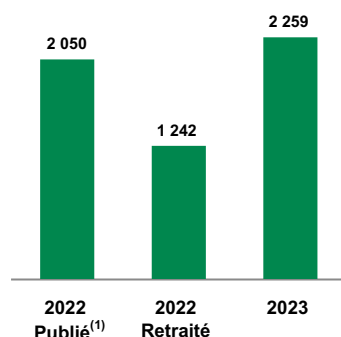
Tableau 4 – Incidence de l'acquisition de Worldsource

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

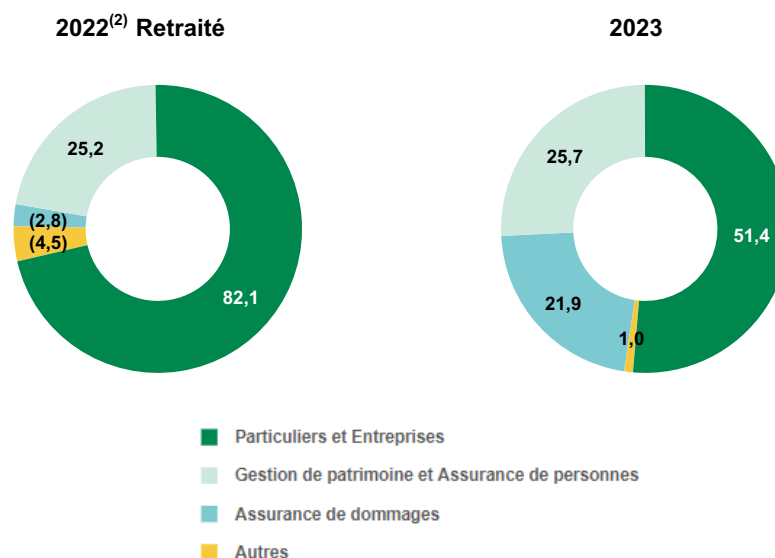
| (en millions de dollars) | 2023 |
|----------------------------------|---------------|
| Autres revenus | 409 \$ |
| Revenu net total | 409 |
| Frais autres que d'intérêts nets | 416 |
| Impôts sur les excédents | (1) |
| Déficit net de l'exercice | (6) \$ |

2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2023

Excédents avant ristournes aux membres (en M\$)



Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres (en %)



⁽¹⁾ Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour l'exercice 2022 étaient de 2 050 M\$, sous l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17.

⁽²⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

EXCÉDENTS DE 2023

Pour l'exercice 2023, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 2 259 M\$, en hausse de 1 017 M\$ par rapport à ceux de l'exercice 2022, retraités à la suite de l'adoption au 1^{er} janvier 2023 de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*⁽¹⁾. Comme le permet cette norme, le Mouvement a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice 2022 pour cet élément. De plus, les portefeuilles d'actifs et de passifs n'étaient pas gérés en vertu des nouvelles normes. Par conséquent, ces éléments limitent la comparabilité des résultats 2023 par rapport à ceux de 2022 retraités. Rappelons que les excédents publiés en 2022 étaient de 2 050 M\$ sous l'IFRS 4, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17. La croissance des excédents s'explique par la progression du revenu net lié aux activités d'assurance ainsi que du revenu net d'intérêts. Cette hausse est atténuée par la dotation à la provision pour pertes de crédit supérieure à celle de 2022 ainsi que par l'indexation des salaires et l'augmentation des frais liés à la technologie.

Tel que mentionné précédemment, le Mouvement Desjardins a adopté, le 1^{er} janvier 2023, l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* avec retraitement des données comparatives pour l'exercice 2022. Cette nouvelle norme vise à accroître la transparence et la comparabilité entre les compagnies d'assurance et pourrait amener une volatilité des résultats du Mouvement Desjardins d'une période à l'autre⁽²⁾. Néanmoins, cela ne change pas la valeur économique qui sera créée par les contrats d'assurance. En effet, la norme amène seulement des changements quant à la présentation et le moment de la comptabilisation des résultats. Ainsi, ces changements n'ont aucun effet sur les résultats et le rendement générés sur la durée de vie des contrats d'assurance. Notons que certaines rubriques des états financiers ont été modifiées afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée par l'IFRS 17. Pour plus de renseignements sur les changements aux méthodes comptables, se référer à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés. Pour plus de renseignements sur certains concepts introduits par l'IFRS 17, se référer au glossaire du présent rapport de gestion de 2023.

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi au cours de l'exercice 2023.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽³⁾ de 538 M\$, comparativement à 518 M\$ pour l'exercice 2022.
 - Provision pour ristournes de 412 M\$, en hausse de 9 M\$ par rapport à l'exercice 2022.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 126 M\$, comparativement à 115 M\$ pour l'exercice précédent, dont 57 M\$ en 2023 et 46 M\$ en 2022 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 21 M\$ en 2023 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 182 M\$.
- **Contribution des secteurs d'activité aux excédents :**
 - Particuliers et Entreprises : **excédents de 1 162 M\$**, en hausse de 142 M\$, ou de 13,9 %, par rapport à 2022, en raison de l'augmentation du revenu net d'intérêts. Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit supérieure à celle de 2022, principalement du côté des portefeuilles de prêts aux entreprises.
 - Indexation des salaires et augmentation des frais liés à la technologie.
 - Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 581 M\$**, en hausse de 268 M\$, ou de 85,6 %, par rapport à 2022, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net⁽²⁾ liée, notamment, aux éléments suivants :
 - Gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier.
 - Ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
 - Hausse du résultat des activités d'assurance attribuable, notamment, à l'expérience globalement favorable, compensée en partie, par l'effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles.
 - En contrepartie, augmentation des frais liés au personnel et à la technologie afin de bonifier les services aux membres et clients.
 - Assurance de dommages : **excédents de 494 M\$**, comparativement à un déficit de 35 M\$ pour l'exercice 2022. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
 - Hausse des revenus des activités d'assurance en assurance de biens et automobile.
 - Effet favorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires alors qu'un effet défavorable avait été constaté en 2022.
 - En contrepartie, augmentation des charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens.
- **Rendement des capitaux propres de 6,8 %**, comparativement à 3,8 % pour l'exercice 2022, en raison principalement de l'augmentation des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.

⁽¹⁾ Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour l'exercice 2022 étaient de 2 050 M\$, sous l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17.

⁽²⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice comparatif pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec l'exercice précédent.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 et 4.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

Tableau 5 – Rendement des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars et en pourcentage) | 2023 | 2022 Retraité |
|--|------------------|------------------|
| Excédents avant ristournes aux membres | 2 259 \$ | 1 242 \$ |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle | (71) | (18) |
| Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres | 2 188 \$ | 1 224 \$ |
| Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle | 32 335 \$ | 32 014 \$ |
| Rendement des capitaux propres⁽¹⁾ | 6,8 % | 3,8 % |

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers, ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, le tableau 6 présente son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif portant intérêt, alors que le tableau 7 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif portant intérêt.

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 7 033 M\$, en hausse de 703 M\$, ou de 11,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Augmentation du revenu d'intérêts sur les prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
- Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
- Augmentation du revenu d'intérêts provenant des liquidités également attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
- Hausse de l'encours moyen porteur d'intérêts sur les activités de paiement par cartes de crédit.

Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Hausse des frais d'intérêts sur les dépôts en lien principalement avec la croissance des taux d'intérêt et la migration des déposants vers des produits à terme à taux plus élevés.
- Croissance du coût de financement au niveau des activités de paiement par cartes de crédit.

- **Marge nette d'intérêts de 2,28 %** en 2023, en hausse de 15 points de base par rapport à 2022. Cette augmentation provient principalement de la hausse des taux d'intérêt jumelée à la croissance du volume moyen des prêts.

- **Revenus d'intérêts de 13 967 M\$,** en hausse de 4 582 M\$, ou de 48,8 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation de 4 072 M\$ du revenu d'intérêts, en lien avec la croissance des taux d'intérêt provenant principalement des prêts.
 - Croissance du volume moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts, ayant amené une augmentation du revenu d'intérêts de 510 M\$.
- **Frais d'intérêts de 6 934 M\$,** en hausse de 3 879 M\$, ou de 127,0 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation de 3 678 M\$ des frais d'intérêts, en lien avec la croissance des taux d'intérêt provenant principalement des dépôts.
 - Croissance du volume moyen du total des passifs portant intérêt, provenant principalement des dépôts, ayant amené une augmentation des frais d'intérêts de 201 M\$.

Revenu net d'intérêts (en M\$)

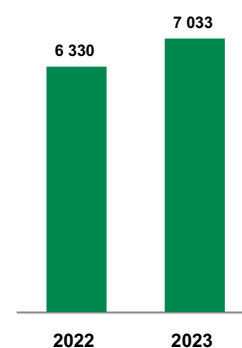


Tableau 6 – Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens portant intérêt

Pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars et en pourcentage) | 2023 | | | 2022 Retraité | | |
|--|-------------------|-----------------|---------------|-------------------|-----------------|---------------|
| | Volume moyen | Intérêts | Taux moyen | Volume moyen | Intérêts | Taux moyen |
| Actif total | 409 820 \$ | | | 399 913 \$ | | |
| Actifs portant intérêt ⁽¹⁾ | | | | | | |
| Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 52 455 \$ | 2 067 \$ | 3,94 % | 59 034 \$ | 1 107 \$ | 1,88 % |
| Prêts | 255 860 | 11 900 | 4,65 | 237 678 | 8 278 | 3,48 |
| Total des actifs portant intérêt | 308 315 | 13 967 | 4,53 | 296 712 | 9 385 | 3,16 |
| Passif total | 376 594 \$ | | | 366 984 \$ | | |
| Passifs portant intérêt ⁽¹⁾ | | | | | | |
| Dépôts | 264 013 \$ | 6 459 \$ | 2,45 % | 247 105 \$ | 2 829 \$ | 1,14 % |
| Obligations subordonnées | 2 972 | 139 | 4,68 | 2 325 | 78 | 3,35 |
| Autres éléments de passif | 4 861 | 336 | 6,91 | 5 395 | 148 | 2,74 |
| Total des passifs portant intérêt | 271 846 | 6 934 | 2,55 | 254 825 | 3 055 | 1,20 |
| Revenu net d'intérêts | | 7 033 \$ | | | 6 330 \$ | |
| Marge nette d'intérêts⁽¹⁾ | | | 2,28 % | | | 2,13 % |

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 et 4.

Tableau 7 – Incidences sur le revenu net d'intérêts des modifications des volumes et des taux

Pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars et en pourcentage) | 2023/2022 | | | Augmentation (diminution) | |
|--|---------------------------------|-------------------------------|---------------|------------------------------|---------------|
| | Variation du volume moyen | Variation du taux moyen | Intérêts | Volume moyen | Taux moyen |
| Actifs portant intérêt ⁽¹⁾ | | | | | |
| Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | (6 579) \$ | 2,06 % | 960 \$ | (123) \$ | 1 083 \$ |
| Prêts | 18 182 | 1,17 | 3 622 | 633 | 2 989 |
| Variation du revenu d'intérêts | | | 4 582 | 510 | 4 072 |
| Passifs portant intérêt ⁽¹⁾ | | | | | |
| Dépôts | 16 908 \$ | 1,31 % | 3 630 \$ | 194 \$ | 3 436 \$ |
| Obligations subordonnées | 647 | 1,33 | 61 | 22 | 39 |
| Autres éléments de passif | (534) | 4,17 | 188 | (15) | 203 |
| Variation des frais d'intérêts | | | 3 879 | 201 | 3 678 |
| Variation du revenu net d'intérêts | | | 703 \$ | 309 \$ | 394 \$ |

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 et 4.

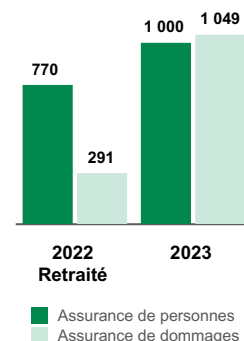
REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à 2 057 M\$⁽¹⁾, en hausse de 991 M\$, ou de 93,0 %, par rapport à 2022. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Résultat des activités d'assurance de 586 M\$, en hausse de 23 M\$, ou de 4,1 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Hausse du résultat des contrats évalués selon le modèle général, en raison des éléments suivants :
 - Effet favorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective.
 - Effet moins défavorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires en épargne-retraite collective.
 - Croissance des revenus provenant des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, notamment en assurance collective pour les garanties d'assurance accident-maladie et d'invalidité longue durée.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux activités d'assurance et de réassurance, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des charges pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, principalement en assurance collective, en raison de la croissance des affaires.
 - Effet plus défavorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires en assurance collective.
 - Expérience moins favorable en assurance crédit et directe, essentiellement en prêt invalidité et prêt vie.
 - Effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles principalement en assurance crédit et directe compensée en partie par l'effet favorable en assurance collective.
 - En contrepartie, expérience plus favorable en assurance collective, notamment pour les garanties d'invalidité longue durée et d'assurance vie, compensée en partie, par l'expérience défavorable en assurance accident-maladie.
- Résultat financier d'assurance net⁽²⁾ de 414 M\$, en hausse de 207 M\$, ou de 100,0 % provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier.
 - Ajustement favorable des paramètres des courbes de taux effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.

Revenu net lié aux activités d'assurance (en M\$)



Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance de 800 M\$, en hausse de 325 M\$, ou de 68,4 %.
 - Revenus des activités d'assurance de 6 642 M\$, en hausse de 417 M\$, ou de 6,7 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 306 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 303 M\$, ou de 5,0 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance de biens et en assurance automobile.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 5 775 M\$, en hausse de 37 M\$, ou de 0,6 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 239 M\$ présentées sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, une baisse de 22 M\$, ou de 0,4 %, est observée et attribuable aux éléments suivants :
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires favorable alors qu'un effet défavorable avait été constaté en 2022, essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
 - En contrepartie, charges liées aux sinistres en hausse comparativement à 2022 expliquées par les charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures à celles constatées en 2022. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'assurance automobile, notamment en raison de la hausse du coût moyen des réclamations, liée à l'incidence de l'inflation et à l'augmentation des vols de voitures, ainsi qu'à l'assurance de biens.
- Résultat financier d'assurance net de 249 M\$, en hausse de 433 M\$.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 561 M\$, comparativement à des pertes de 385 M\$ pour l'exercice 2022. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative avait été constatée en 2022, notamment en raison d'une légère baisse des taux d'intérêt sur le marché pour l'exercice 2023 alors que 2022 avait été affecté par une hausse importante des taux d'intérêt.
 - Gains nets sur actions alors que des pertes nettes avaient été constatées en 2022.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux constatés en 2022.
 - Charges financières d'assurance nettes de 343 M\$, comparativement à des revenus de 226 M\$ pour l'exercice 2022. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 31 M\$ (charges de 25 M\$ en 2022), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 312 M\$, comparativement à des revenus de 201 M\$ en 2022. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation avait été constatée en 2022.
 - Effet défavorable de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus supérieur comparativement à 2022.

⁽¹⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

⁽²⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice comparatif pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec l'exercice précédent.

AUTRES REVENUS

Tableau 8 – Autres revenus

Pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars) | 2023 | 2022 Retraité |
|--|-----------------|------------------|
| Frais de service sur les dépôts et les paiements | 483 \$ | 448 \$ |
| Commissions sur les prêts et les cartes | 951 | 965 |
| Services de courtage et de fonds de placement | 1 339 | 989 |
| Honoraires de gestion et de services de garde | 751 | 662 |
| Autres revenus (pertes) nets de placement | (486) | (500) |
| Revenus (pertes) de change | 192 | 119 |
| Autres | 257 | 261 |
| Total des autres revenus | 3 487 \$ | 2 944 \$ |

Les autres revenus se sont élevés à 3 487 M\$, en hausse de 543 M\$, ou de 18,4 %, par rapport à ceux de l'exercice 2022, en raison des éléments suivants :

- **Frais de service sur les dépôts et les paiements de 483 M\$**, en hausse de 35 M\$, ou de 7,8 % provenant principalement du réseau des caisses.
- **Commissions sur les prêts et les cartes de 951 M\$**, soit un montant comparable à 2022.
- **Services de courtage et de fonds de placement de 1 339 M\$**, en hausse de 350 M\$, ou de 35,4 %, en raison principalement des revenus liés aux activités acquises de Worldsource.
- **Honoraires de gestion et de services de garde de 751 M\$**, en hausse de 89 M\$, ou de 13,4 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Revenus liés aux activités acquises de Worldsource.
 - Augmentation des revenus liée aux actifs sous administration provenant des réseaux spécialisés.
- **Pertes nettes de placement de 486 M\$**, soit un montant comparable à 2022.
- **Revenus (pertes) de change de 192 M\$**, en hausse de 73 M\$, ou de 61,3 %, en raison de la fluctuation de l'euro et du dollar américain.
- **Autres revenus de 257 M\$**, soit un montant comparable à 2022.

REVENU NET TOTAL

Le revenu net total a atteint 12 577 M\$, en hausse de 2 237 M\$, ou de 21,6 %, par rapport à 2022.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

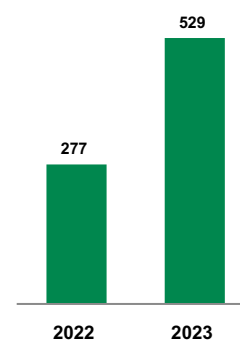
La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 529 M\$, en hausse de 252 M\$ par rapport à 2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la dotation des portefeuilles de prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit, ainsi que de celle des portefeuilles de cartes de crédit.

La dotation de l'exercice 2023 reflète des radiations nettes en hausse, qui retournent graduellement vers leur niveau prépandémique.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2023 de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,20 % en 2023, comparativement à 0,11 % pour l'exercice 2022, en raison de l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit, comme cela a été expliqué précédemment.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,74 %, comparativement à 0,48 % au 31 décembre 2022. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement du côté des prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit.

Dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M\$)



Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Tableau 9 – Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars et en pourcentage) | 2023 | 2022 Retraité |
|---|-------------------|-------------------|
| Dotation à la provision pour pertes de crédit totale | 529 \$ | 277 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières | 8 | 5 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan | 521 \$ | 272 \$ |
| Prêts bruts moyens | 258 598 \$ | 241 477 \$ |
| Acceptations brutes moyennes | 9 | 131 |
| Prêts et acceptations bruts moyens⁽¹⁾ | 258 607 \$ | 241 608 \$ |
| Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾ | 0,20 % | 0,11 % |

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS BRUTS

Tableau 10 – Frais autres que d'intérêts bruts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars et en pourcentage) | 2023 | 2022 Retraité |
|--|------------------|------------------|
| Salaires et avantages du personnel | | |
| Salaires | 4 363 \$ | 3 939 \$ |
| Avantages du personnel | 1 065 | 1 181 |
| | 5 428 | 5 120 |
| Honoraires | 817 | 1 084 |
| Technologie | 1 131 | 924 |
| Commissions | 705 | 306 |
| Frais d'occupation | 408 | 391 |
| Communications | 358 | 379 |
| Taxes d'affaires et impôts sur le capital | 123 | 118 |
| Autres | 1 247 | 1 203 |
| Total des frais autres que d'intérêts bruts | 10 217 \$ | 9 525 \$ |

Les frais autres que d'intérêts bruts ont totalisé 10 217 M\$ pour l'exercice 2023, en hausse de 692 M\$, ou de 7,3 %, par rapport à 2022. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Frais de 416 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
- Autres éléments inclus dans les frais autres que d'intérêts bruts en hausse de 276 M\$, ou de 2,9 % en raison des éléments suivants :
 - Indexation des salaires et augmentation des frais liés à la technologie.
 - En contrepartie, diminution des frais attribuable notamment aux mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé qui ont été déployées.
- Salaires et avantages du personnel de 5 428 M\$**, en hausse de 308 M\$, ou de 6,0 %, par rapport à 2022, en raison principalement de l'indexation des salaires.
- Honoraires de 817 M\$**, en baisse de 267 M\$, ou de 24,6 %, par rapport à 2022 attribuable notamment aux mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé qui ont été déployées.
- Technologie de 1 131 M\$**, en hausse de 207 M\$, ou de 22,4 %, par rapport à 2022 afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- Commissions de 705 M\$**, en hausse de 399 M\$ par rapport à 2022 attribuable principalement aux frais liés aux activités acquises de Worldsource.
- Frais d'occupation de 408 M\$**, soit un montant comparable à 2022.
- Communications de 358 M\$**, en baisse de 21 M\$, ou de 5,5 %, par rapport à 2022 attribuable notamment aux mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé qui ont été déployées.
- Taxes d'affaires et impôts sur le capital de 123 M\$**, soit un montant comparable à 2022.
- Autres frais de 1 247 M\$**, en hausse de 44 M\$, ou de 3,7 %, par rapport à 2022 attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Augmentation des frais liés aux fournisseurs des activités de paiement par cartes de crédit, en raison notamment de l'incidence des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* annoncées dans le budget 2023 du gouvernement canadien dont l'application est rétroactive à 2021.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui est une coopérative de services financiers, soit les caisses et la Fédération, est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 557 M\$,** en hausse de 238 M\$ par rapport à l'exercice 2022.
 - Taux d'imposition effectif⁽¹⁾ de 19,8 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, en baisse par rapport à celui de 20,4 % pour l'exercice 2022 en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des revenus de placement non imposables.
 - En contrepartie, effet favorable des économies d'impôt sur le taux d'imposition effectif moindre pour 2023 par rapport à 2022 en raison de la hausse des excédents.

La note complémentaire 28 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services, et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2023, les entités du Mouvement ont versé 2 057 M\$ en impôts indirects, comparativement à 1 954 M\$ en 2022.

2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs. Certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré. Ces modifications sont présentées dans les sections suivantes.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Fort d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des membres et clients particuliers et entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Les activités des réseaux spécialisés en gestion de patrimoine de Valeurs mobilières Desjardins inc., auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent dorénavant dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Les données de 2022 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à ces changements.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

ACTIVITÉS

- **Gestion financière :**
 - En complément des services en caisse et aux guichets automatiques, les plateformes en ligne AccèsD et AccèsD Affaires, accessibles sur le Web et via notre application pour appareils mobiles, offrent une variété de transactions tels que les paiements et les virements, permettant aux particuliers et aux entreprises de gérer facilement leurs finances.
- **Épargne et placements :**
 - Regroupent des produits distribués par les caisses et les centres Desjardins Entreprises, tels que les fonds communs de placement (Fonds Desjardins), les placements garantis liés aux marchés (PGLM), l'offre d'épargne garantie, l'offre de fonds de placement garantis, de même que les produits de rentes.
- **Offre intégrée aux entreprises :**
 - Se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets, tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.
- **Financement :**
 - **Crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation.
 - **Crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les prêts et marges de crédit personnels, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D.
 - **Crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.
- **Paiement :**
 - Regroupe les services de paiement par carte de débit et de crédit pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.
- **Marchés des capitaux :**
 - Répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe.
 - Réalisé par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.
- **Capital de développement et de risque (Desjardins Capital) :**
 - Se spécialise dans l'investissement direct et indirect dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec.
 - Valorise, accompagne et favorise la pérennité des PME du Québec.
 - À titre de gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), Desjardins Capital encourage l'épargne chez les Québécois.
 - Accompagne et outille de façon personnalisée avec ses solutions adaptées, un conseil stratégique et des services à valeur ajoutée pour les entreprises dans les différentes étapes de démarrage, de croissance ou de transfert.
- **Services spécialisés :**
 - Comprennent notamment les services internationaux, les services bancaires et de gestion de trésorerie, les solutions employeurs Desjardins (gestion de la paie, gestion des ressources humaines et épargne-retraite collective), les solutions d'affacturage ainsi que le financement spécialisé pour la clientèle institutionnelle, les secteurs de la franchise et de la santé et les bureaux de professionnels.

RÉALISATIONS DE 2023

- Dans un contexte économique de resserrement de la politique monétaire qui se poursuit, **l'accompagnement des membres et clients demeure une priorité**. Plusieurs initiatives ont été déployées, dont la mise en place de stratégies d'accompagnement proactives auprès des membres particuliers et entreprises qui sont plus à risque de difficulté financière dans un contexte de hausses de taux successives.
- **Conseils en matière de sécurité et prévention de la fraude :**
 - Poursuite de la campagne « Aiguiser vos cyberréflexes » pour accompagner les membres et clients avec de l'information et des outils pertinents. Invitant les membres et clients à aiguiser leurs cyberréflexes grâce à divers conseils, l'offensive aborde différentes thématiques de sécurité définies et prioritaires pour le Mouvement Desjardins : hameçonnage, arnaque de l'argent facile, arnaque amoureuse, fraude à l'investissement et bonnes pratiques transactionnelles.
 - Dans un contexte de préoccupation croissante des membres et clients face aux cyberattaques, une offre en cybersécurité dédiée aux entreprises a été mise en place. Des solutions de financement sont proposées aux entreprises qui souhaitent investir en cybersécurité et des protections sont offertes par Desjardins Assurances afin d'atténuer les impacts d'une cyberattaque.
- **Une expérience numérique rehaussée et simplifiée :**
 - Déploiement de l'ouverture de compte en mode autonome pour les membres particuliers du Québec et de l'Ontario et certaines entreprises, grâce à un parcours 100 % numérique, simple et sécurisé, avec au besoin, une assistance et un accompagnement humain pour les guider.
 - Lancement de l'adhésion au « Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété » en mode autonome dans AccèsD, ainsi qu'en mode assisté par l'intermédiaire des caisses et des Centres de relations clients avec la clientèle d'AccèsD.
 - Refonte de desjardins.com et rehaussement de certaines fonctionnalités sur AccèsD, qui visent à offrir une expérience numérique informationnelle simple, intégrée, cohérente et personnalisée au bénéfice des membres et clients du Mouvement Desjardins.
 - Déploiement de la prise de rendez-vous en libre-service pour les membres et clients des caisses du Québec.
 - Modernisation d'AccèsD Affaires afin de rehausser l'expérience numérique des entreprises et de simplifier la gestion quotidienne de leurs opérations bancaires.
 - Lancement de l'application EspaceProprio, une plateforme de services autour du lieu de vie, qui propose aux utilisateurs de bâtir un guide d'entretien personnalisé de sa propriété. Cette application a été également conçue pour faciliter l'accès vers les services pour l'achat et la vente d'une propriété (DuProprio et Confia) ainsi que l'entretien et la rénovation avec un réseau d'entrepreneurs certifiés (RénoAssistance).

- **Amélioration des offres aux entrepreneurs :**
 - Bonification de l'offre aux employeurs afin d'appuyer les PME souhaitant rehausser leur marque employeur. En plus des solutions employeurs Desjardins, les entreprises peuvent bénéficier de l'expertise de nos partenaires, tels qu'une plateforme de soins virtuels, un service de recrutement de personnel et un accompagnement dans l'atteinte des objectifs d'affaires.
 - Déploiement d'offres pour les entrepreneurs œuvrant dans le secteur des services professionnels et dans le domaine de la santé, qui mettent de l'avant des solutions à valeur ajoutée, dont des solutions de paiement et de financement, ainsi qu'un accompagnement adapté à leurs besoins.
 - Évolution de l'offre en transformation numérique pour sensibiliser les entrepreneurs et les accompagner vers les bons partenaires selon leur secteur et la complexité de leurs besoins. Ce virage technologique est crucial afin de permettre aux entreprises d'augmenter leur productivité et de demeurer compétitives.
- **Renforcer notre rôle de leader socioéconomique :**
 - Poursuite du programme « Tous engagés pour la jeunesse », dans lequel Desjardins investit chaque année plus de 50 millions de dollars pour aider les jeunes à réaliser leur plein potentiel dans un monde plus inclusif et plus durable. Conçu pour les 5 à 30 ans, le programme soutient des milliers d'initiatives et de partenaires ancrés dans le quotidien des jeunes, et ce, dans quatre champs d'action : l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat, la santé et les saines habitudes de vie ainsi que l'engagement social.
 - Organisation de l'événement « Rêver l'impossible », accueillant plus de 400 jeunes du Québec en personne, et plusieurs centaines d'autres en virtuel, afin d'échanger, créer et élaborer des solutions concrètes à des enjeux qui les touchent plus particulièrement, autour de 3 thématiques qu'ils avaient choisies : environnement, éducation et emploi, et économie et finances.
 - Lancement du jeu éducatif « Aléa : le jeu de prise de décision », une application ludique pour initier les jeunes aux décisions financières.
 - Octroi de 5 M\$ aux entrepreneurs du Québec et de l'Ontario dans le cadre du programme du Fonds C. Une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 \$ a été accordée à plus de 620 entreprises pour réaliser leurs projets de croissance et de création d'emplois de qualité, leviers majeurs du développement économique des régions. Depuis 2020, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 19 M\$ dans le cadre de ce programme.
 - Reconnaissance du Programme d'aide à l'habitation des Premières Nations, fondé entre autres, sur la signature d'une entente de collaboration avec la Première Nation des PekuakamiInuatsh, cette initiative permet à ses membres d'accéder à du financement hypothécaire sur les terres de Mashteuatsh auprès de la Caisse Desjardins du Pekuakami, recevant le prix « Coup de cœur du jury » lors du Gala Elixir.
 - Dans un souci de rendre l'offre de services plus inclusive pour les entrepreneurs issus des communautés autochtones, des conditions d'octroi adaptées à leur réalité d'affaires ont été mises en place à l'automne 2023.
 - Poursuite du programme de Bourses GoodSpark Desjardins pour une 4^e année, qui vise à soutenir 150 petites entreprises dans la réalisation d'un projet axé sur l'innovation, l'emploi, l'impact dans la communauté ou le développement durable. Ce sont 3 M\$, sous forme de bourses de 20 000 \$ chacune, qui ont été remis afin de stimuler la croissance économique en Ontario et dans les régions de l'Atlantique et de l'Ouest.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Lancement d'un nouveau produit financier swap ESG pour les entreprises, qui vise à couvrir le risque de fluctuations du taux d'intérêt de la dette et à récompenser l'atteinte de résultats mesurables en matière de performance ESG.
 - Déploiement d'une formation sur la finance durable en partenariat avec Finance Montréal et ciblant environ 5 000 employés de Desjardins Entreprises par année, qui a pour but de faciliter le dialogue entourant les thématiques ESG avec les entrepreneurs.
- **Modernisation de l'écosystème de paiements canadiens** : activation de la technologie nécessaire pour introduire la nouvelle norme de messagerie ISO 20022, permettant d'augmenter la quantité de renseignements acheminés avec chaque paiement électronique. La mise en œuvre de cette norme permet à Desjardins de demeurer une institution financière de premier plan et d'échanger de manière standardisée avec toutes les institutions financières membres de Swift, soit plus de 11 000 dans plus de 200 pays et territoires à travers le monde. Grâce à l'information détaillée, les membres et clients pourront mieux suivre leurs transactions, les comprendre et optimiser leur conciliation, leur permettant ainsi des économies de temps et d'argent.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - En 2023, l'industrie financière canadienne comptait 80 institutions bancaires canadiennes et étrangères et 403 coopératives d'épargne et de crédit, dont plus de la moitié font partie du Mouvement Desjardins.
 - L'encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) dans l'industrie des services bancaires est estimé à 6 486 G\$ au 31 décembre 2023, soit une augmentation annuelle de 9,4 %, comparativement à une baisse de 3,4 % à la fin de 2022. L'augmentation en 2023 s'explique par l'amélioration des rendements offerts par les marchés financiers : l'indice boursier S&P/TSX a gagné 8,1 % tandis que le S&P 500 a augmenté de 24,2 % au cours des douze derniers mois. L'année 2023 a aussi été marquée par une bonne croissance des ventes de produits d'épargne bilan, alimentée par la forte demande pour l'épargne à terme.
 - L'encours du crédit aux particuliers est estimé à 2 773 G\$ au 31 décembre 2023, soit un accroissement annuel de 3,4 %, en décélération par rapport à l'augmentation de 6,8 % observée à la fin de l'année précédente. Le ralentissement de la croissance est attribuable à l'effet des taux d'intérêt élevés sur la demande de crédit à l'habitation et la consommation.
 - L'encours du financement aux entreprises est estimé à 1 153 G\$ au 31 décembre 2023, soit un accroissement de 6,2 % annuellement, en décélération par rapport à la croissance de 15,8 % enregistrée à la fin de 2022.
- **Marché québécois :**
 - L'encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) est estimé à 1 282 G\$ au 31 décembre 2023, soit une augmentation annuelle de 11,5 %, contre une baisse de 1,2 % affichée à la fin de 2022. Le taux d'épargne plus élevé des ménages québécois par rapport à la moyenne canadienne explique la plus forte croissance de l'épargne en 2023.
 - L'encours du financement aux particuliers est estimé à 479 G\$ au 31 décembre 2023, soit une augmentation annuelle de 2,9 %, contre un accroissement de 5,8 % enregistré un an auparavant.
 - L'encours du crédit aux entreprises est estimé à 241 G\$ au 31 décembre 2023, soit une hausse annuelle de 7,9 %, comparativement à une croissance de 19,8 % à la fin de 2022.
 - Le crédit agricole, inclus dans le crédit aux entreprises, est estimé à 25 G\$ au 31 décembre 2023, en hausse de 4,5 % annuellement, en décélération par rapport à la progression de 7,6 % observée à pareille date un an plus tôt.

- **Concurrence au Québec des services financiers offerts aux particuliers et aux entreprises :**

- Le Mouvement Desjardins est un chef de file dans plusieurs domaines où il est actif.
- Leader dans le secteur du crédit hypothécaire résidentiel, avec une part de marché évaluée à environ 38 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2023, et acteur de premier plan du crédit à la consommation, avec une part de marché évaluée à environ 26 %⁽¹⁾ à pareille date.
- Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine de l'épargne personnelle au Québec, notamment dans l'industrie des produits d'épargne bilan, où il possédait une part de marché estimée à environ 38 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2023.
- Dans les secteurs du crédit commercial et industriel, le Mouvement Desjardins est aussi un acteur de premier plan au Québec, avec une part de marché estimée à environ 21 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2023.
- Le Mouvement Desjardins est un leader dans le domaine du crédit agricole, avec un portefeuille de prêts s'élevant à 11,0 G\$ et une part de marché estimée à 42 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2023.
- Les acteurs majeurs de l'industrie misent principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils.
- La lutte pour les parts de marché est très vive puisque tous adoptent des stratégies visant à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les cibler.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique sont présentés à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2024

Les stratégies et priorités pour 2024 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Particuliers et Entreprises. Les priorités du secteur de 2024 à 2027 viseront à :

- Favoriser l'adoption du numérique et rehausser l'efficacité de la distribution à travers l'évolution des canaux;
- Améliorer la performance de ses processus clés;
- Renforcer la loyauté de ses membres et clients et la proximité relationnelle notamment via le numérique;
- Augmenter la compétitivité de ses lignes d'affaires : financement en direct, gestion des cartes de crédit, paiements et gestion des comptes;
- Être le partenaire financier de choix des entreprises et des entrepreneurs;
- Développer sa posture d'affaires en l'ancrant davantage dans les données et l'analytique.

Le secteur entend d'ici 2027 se focaliser davantage sur la fidélisation de ses membres et clients actuels, plutôt que sur la conquête de nouveaux, ainsi que la réalisation de gains d'efficacité pour lui permettre d'améliorer sa compétitivité.

Le secteur consolidera sa position de leader en ce qui concerne le financement, la gestion financière au quotidien, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. Il continuera de travailler toujours dans l'intérêt de ses membres et clients, notamment en leur permettant de vivre une expérience simple et omnicanale, en tirant profit du mobile, en accélérant les initiatives numériques, en transformant et optimisant ses modèles de distribution physique et à distance et en rehaussant la prestation de services. Le secteur poursuivra également son effort visant à améliorer l'expérience employé.

Pour ce secteur, l'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs, gestionnaires et employés ainsi que sur une offre globale et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l'intérêt des membres et clients.

⁽¹⁾ Ces parts de marché sont compilées selon une méthodologie développée par Desjardins et basées sur plusieurs sources externes, dont notamment : Banque du Canada, Statistique Canada et Investor Economics.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 11 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

| | 2023 | 2022 ⁽¹⁾ |
|--|------------|---------------------|
| Revenu net d'intérêts | 6 576 \$ | 5 677 \$ |
| Autres revenus | 2 210 | 2 292 |
| Revenu net total | 8 786 | 7 969 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 521 | 274 |
| Frais autres que d'intérêts bruts | 6 702 | 6 313 |
| Impôts sur les excédents | 401 | 362 |
| Excédents avant ristournes aux membres | 1 162 | 1 020 |
| Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré | 304 | 297 |
| Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres | 858 \$ | 723 \$ |
| Indicateurs | | |
| Prêts et acceptations bruts moyens ⁽²⁾ | 256 562 \$ | 239 027 \$ |
| Dépôts moyens ⁽²⁾ | 229 328 | 212 699 |
| Indice de productivité ⁽²⁾ | 76,3 % | 79,2 % |
| Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾ | 0,20 | 0,11 |
| Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽²⁾ | 0,74 | 0,48 |

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

COMPARAISON DES EXERCICES 2023 ET 2022

- **Excédents avant ristournes aux membres de 1 162 M\$,** en hausse de 142 M\$, ou de 13,9 %, par rapport à 2022, en raison de l'augmentation du revenu net d'intérêts. Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit supérieure à celle de 2022, principalement du côté des portefeuilles de prêts aux entreprises.
 - Indexation des salaires et augmentation des frais liés à la technologie.
- **Revenu net d'intérêts de 6 576 M\$,** en hausse de 899 M\$, ou de 15,8 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Augmentation du revenu d'intérêts sur les prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - Augmentation du revenu d'intérêts provenant des liquidités également attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Hausse de l'encours moyen porteur d'intérêts sur les activités de paiement par cartes de crédit.
 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Hausse des frais d'intérêts sur les dépôts en lien principalement avec la croissance des taux d'intérêt et la migration des déposants vers des produits à terme à taux plus élevés.
 - Croissance du coût de financement au niveau des activités de paiement par cartes de crédit.
- **Autres revenus de 2 210 M\$,** en baisse de 82 M\$, ou de 3,6 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés, laquelle est contrebalancée par la croissance du revenu net d'intérêts.
 - Hausse du taux de provision pour les programmes de récompenses en lien avec les activités de paiement par cartes de crédit.
 - En contrepartie, croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
- **Revenu net total de 8 786 M\$,** en hausse de 817 M\$, ou de 10,3 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 521 M\$,** en hausse de 247 M\$, comparativement à 2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la dotation des portefeuilles de prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit, ainsi que de celle des portefeuilles de cartes de crédit. La dotation de l'exercice 2023 reflète des radiations nettes en hausse, qui retournent graduellement vers leur niveau prépandémique.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 6 702 M\$,** en hausse de 389 M\$, ou de 6,2 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Indexation des salaires et augmentation des frais liés à la technologie.
 - Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Augmentation des frais liés aux fournisseurs des activités de paiement par cartes de crédit, en raison notamment de l'incidence des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* annoncées dans le budget 2023 du gouvernement canadien dont l'application est rétroactive à 2021.
- **Indice de productivité à 76,3 %,** comparativement à 79,2 % pour 2022, en raison de la croissance des revenus plus importante que l'augmentation des frais.

2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes joue un rôle de premier plan dans le développement de l'autonomie financière des membres et clients du Mouvement Desjardins, en les aidant à développer de saines habitudes financières.

Ce secteur accompagne les membres et clients, particuliers et entreprises, par l'entremise de divers réseaux de distribution en Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie. Le secteur de Gestion de patrimoine et Assurance de personnes figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable et en assurance responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins;
- Réseaux spécialisés Desjardins (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne);
- Réseaux des agents Desjardins;
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie;
- Réseau partenaire Worldsource;
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement;
- Firmes d'actuaire-conseils et courtiers.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des Centres de relations clients, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

Les activités des réseaux spécialisés en gestion de patrimoine de Valeurs mobilières Desjardins inc., auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent dorénavant dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Les données de 2022 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à ces changements.

Depuis le 1^{er} mars 2023, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend également les activités résultant de l'acquisition de Worldsource qui se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position à l'échelle du Canada en distribution indépendante, en plus de renforcer sa stratégie de croissance dans l'ensemble du marché canadien.

ACTIVITÉS

Assurance de personnes

- Comprend une vaste gamme de produits offerts aux particuliers et une offre de service en assurance et épargne-retraite collectives pour les entreprises et leurs employés.
- Ces produits et services leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrecoups financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'un accident ou d'un décès et ces solutions de placement les aident à atteindre leurs objectifs d'épargne.
 - **Assurance pour les particuliers**
 - Inclut l'assurance-vie, l'assurance santé et invalidité, l'assurance crédit, l'assurance voyage, les services d'assistance, les fonds de placement garantis et les produits de rentes responsables.
 - **Assurance collective**
 - Inclut l'assurance médicaments, soins de santé, dentaire, salaire, les comptes de dépenses de frais de santé et de mieux-être, ainsi que les services de prévention et de mieux-être.
 - **Épargne-retraite collective**
 - Inclut les solutions de régimes d'accumulation et de décaissement, ainsi qu'un accompagnement pour atteindre et maintenir une autonomie financière (capsules vidéo, simulateurs, webinaires et guide virtuel).

Gestion de patrimoine

- **Réseaux spécialisés en gestion de patrimoine (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne) :**
 - Chaque réseau de Desjardins offre d'accompagner le membre et client, ainsi que sa famille, en s'appuyant sur une vision 360° de la gestion de patrimoine.
 - Ces réseaux se différencient par leur approche et un éventail de services-conseils et de produits qui leur est propre.
 - L'accompagnement offert est adapté au membre et client selon sa situation, son aisance financière et le parcours qu'il souhaite entreprendre pour la gestion de son patrimoine.
- **Placement :**
 - Comprend une vaste gamme de solutions de placement offerte aux particuliers.
 - Inclut notamment des fonds communs de placement, des placements garantis liés aux marchés et des fonds négociés en bourse (FNB), dont des gammes d'investissement responsable, permettant aux membres et clients de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins : préparer leur retraite, planifier un voyage ou tout autre objectif financier.
- **Services institutionnels :**
 - Services offerts à une clientèle institutionnelle, essentiellement composée de caisses de retraite, de fondations, de fonds de placement et d'assureurs.
 - Comprend la gestion d'actifs et les services de fiducie tels que la garde des valeurs mobilières sur les marchés nord-américains et internationaux et les services fiduciaires aux entreprises.

RÉALISATIONS DE 2023

Assurance de personnes

- Clôture de l'**acquisition de Worldsource**, qui se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières.
- Mise en place d'actions permettant aux membres et clients d'obtenir une **réponse en temps réel** lors de leur demande d'**assurance individuelle**.
- Poursuite d'initiatives visant le **rehaussement de l'offre et de l'accompagnement en assurance-crédit** pour répondre aux besoins de protection des membres et clients.
- Déploiement de **nouvelles fonctionnalités numériques** pour les membres et clients en **assurance collective**, telles qu'un simulateur de coûts de médicaments, un localisateur de prix en pharmacie et de l'information sur leurs limites et leur consommation en soins dentaires et soins de santé complémentaires.
- **Rehaussement du parcours d'épargne pour la retraite en ligne**, pour les membres et clients en épargne-retraite collective.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Élargissement des frais admissibles au compte mieux-être, notamment des solutions écoresponsables pour réduire l'empreinte écologique et des services de santé autochtones.
 - Lancement de la couverture d'assurance collective « Focus famille » pour répondre aux différents besoins des personnes assurées qui connaissent des difficultés à fonder ou à agrandir une famille.
 - Collaboration à la publication d'un cadre de référence par l'ONU visant à sensibiliser l'industrie de l'assurance canadienne sur les liens entre l'équité sociale et les mesures d'adaptation aux changements climatiques.
- **Desjardins s'est illustré lors du Insurance Business Canada Awards** en remportant pour une seconde année consécutive le prix d'excellence de l'assureur vie et maladie de l'année, reconnaissant l'engagement envers l'offre de produits et services, l'éducation financière et l'approche exemplaire de service à la clientèle. Desjardins y a également été nommé pour son excellence en diversité, équité et inclusion.

Gestion de patrimoine

- Atteinte du **cap des 1 G\$ d'actifs** pour la gamme des **billets liés aux marchés**.
- **Bonification des caractéristiques** pour des produits de rentes et des produits structurés, afin de répondre aux besoins évolutifs des membres et clients.
- Entrée de Desjardins **parmi les 50 plus grands investisseurs institutionnels en infrastructures au monde**, selon le palmarès *Global Investor 50* de la revue *Infrastructure Investor*.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Desjardins rend sa gamme de fonds de placement « SociéTerre » plus accessible avec l'ajout de nouvelles catégories de parts destinées aux particuliers.
 - Signature de la *Net Zero Asset Managers initiative* par Desjardins Société de placement inc., alliance d'investisseurs soutenue par l'ONU pour atteindre la neutralité carbone de ses portefeuilles d'ici 2050.
- **Prix et reconnaissances remportés**, témoignant de notre engagement à développer des solutions de placement performantes pour les membres et clients :
 - Nomination de Desjardins courtage en ligne au 1^{er} rang pour la satisfaction des investisseurs autonomes selon *JD Power*.
 - Récolte de 5 Trophées FundGrade A+[®] 2023 de Fundata, qui reconnaît annuellement les meilleures solutions de placement disponibles au Canada, dont 2 pour des solutions en investissement responsable.
 - Récolte de 2 prix lors de la remise des *LSEG Lipper Fund Awards* pour le meilleur fonds commun de placement dans la catégorie Fonds d'actions mondiales de petite et moyenne capitalisation au Canada avec le Fonds Desjardins SociéTerre Technologies propres (troisième année consécutive), ainsi que le FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette primé dans la catégorie FNB d'actions de marchés émergents (deuxième année consécutive).
 - Desjardins s'illustre pour sa gamme de produits structurés :
 - Institution financière la plus récompensée lors du gala *SRP Americas 2023* avec 5 prix remportés, dont le prestigieux prix « Meilleur manufacturier au Canada » (quatrième année consécutive) décerné par les *Structured Retail Products*.
 - Prix « Meilleur émetteur de CPG au Canada » remporté lors de la seconde édition du *SPi Canada 2023 Awards for Excellence*.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - Gestion de patrimoine : près de 6 186 G\$ en avoirs financiers à la fin de 2022 détenus par les ménages canadiens. On observe une croissance annuelle composée de 6,5 % au cours des cinq dernières années et une décroissance de 4,4 % en 2022. En 2022, l'inflation et la hausse des taux directeurs se sont répercutées sur l'économie et ont créé un contexte économique et de marché volatil. La hausse des taux directeurs s'est poursuivie en 2023, entraînant un ralentissement économique.
 - Assurance de personnes : revenu de primes de 145 G\$ en assurance vie et santé et en rentes en 2022, surpassant de près de 23 G\$ le niveau pré-pandémie. Le rythme de croissance est en moyenne de 5,6 % par année depuis cinq ans. Plus de 29 millions de Canadiens sont protégés financièrement et 114 G\$ de prestations ont été versés en 2022. Depuis la crise de la COVID-19, l'industrie a repris le chemin de la croissance, et le soutien à la santé mentale continue de prendre de l'importance avec une augmentation des prestations de 10 % en 2022 et près du double du niveau de 2019.
- **Concurrence au Canada :**
 - Gestion de patrimoine : les acteurs majeurs de l'industrie sont les grands groupes bancaires, les sociétés d'assurance de personnes et les manufacturiers de fonds de placement, qui rivalisent pour conquérir la clientèle et la fidéliser. Depuis plus de 30 ans, Desjardins est un des acteurs les plus engagés dans la promotion et l'avancement de l'investissement responsable au Canada en :
 - Offrant une vaste gamme de solutions d'investissement responsable sur le marché;
 - Se classant au 2^e rang des émetteurs de fonds communs de placement et au 5^e rang des émetteurs de FNB en investissement responsable, en date du 31 décembre 2022.
 - Assurance de personnes : plus de 150 assureurs mènent des activités au Canada selon les données de 2022; 75,8 % du marché est détenu par cinq assureurs. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, se classe au cinquième rang au Canada avec 6,4 G\$ de primes souscrites directes en 2022.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2024

Les stratégies et priorités pour 2024 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Les priorités du secteur de 2024 à 2027 viseront à :

- Aligner l'organisation autour du plan stratégique en gestion de patrimoine et resserrer l'exécution;
- Intensifier le développement des affaires en gestion de patrimoine;
- Accélérer la croissance en assurance des particuliers et collective;
- Améliorer l'excellence opérationnelle en assurance et épargne collectives;
- Accélérer le virage numérique et la valorisation de la donnée;
- Moderniser nos systèmes.

Afin de renforcer son leadership en expérience client, ce secteur peut compter sur l'engagement des gestionnaires, des employés et des partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 12 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars) | 2023 | 2022 ⁽¹⁾ Retraité |
|---|---------------|---------------------------------|
| Revenu net d'intérêts | 21 \$ | 8 \$ |
| Résultat des activités d'assurance | | |
| Revenus des activités d'assurance | 3 944 | 3 624 |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | (3 296) | (3 018) |
| Revenus (charges) nets des activités de réassurance | (62) | (43) |
| | 586 | 563 |
| Résultat financier d'assurance net | | |
| Revenus (pertes) nets de placement d'assurance | 2 397 | (3 984) |
| Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets | (2 055) | 4 381 |
| Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets | 72 | (190) |
| | 414 | 207 |
| Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance | 1 000 | 770 |
| Autres revenus | 2 362 | 1 777 |
| Revenu net total | 3 383 | 2 555 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 5 | — |
| Frais autres que d'intérêts | | |
| Frais autres que d'intérêts bruts | 3 046 | 2 524 |
| Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾ | (366) | (397) |
| Frais autres que d'intérêts nets | 2 680 | 2 127 |
| Impôts sur les excédents | 117 | 115 |
| Excédents nets de l'exercice | 581 \$ | 313 \$ |
| Indicateurs | | |
| Marge sur services contractuels (MSC) ⁽³⁾ | | |
| MSC totale ⁽³⁾⁽⁴⁾ | 2 595 \$ | 2 627 \$ |
| MSC sur les nouvelles ventes ⁽³⁾⁽⁵⁾ | 54 | 52 |
| Ventes nettes d'épargne ⁽⁶⁾ | 2 290 | 8 261 |
| Ventes d'assurance ⁽⁶⁾ | 473 | 429 |
| Primes d'assurance collective ⁽⁶⁾ | 3 840 | 3 573 |
| Primes d'assurance individuelle ⁽⁶⁾ | 1 015 | 968 |
| Primes de rentes ⁽⁶⁾ | 1 458 | 1 265 |
| Encaissements liés aux fonds distincts ⁽⁶⁾ | 3 900 | 3 665 |

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽⁴⁾ MSC totale de 2 813 M\$ (2 884 M\$ au 31 décembre 2022) présentée nette de la réassurance d'un montant de 218 M\$ (257 M\$ au 31 décembre 2022).

⁽⁵⁾ MSC sur les nouvelles affaires d'assurance de 56 M\$ (54 M\$ au 31 décembre 2022) présentée nette de la réassurance d'un montant de 2 M\$ (2 M\$ au 31 décembre 2022).

⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

COMPARAISON DES EXERCICES 2023 ET 2022

- **Excédents nets de 581 M\$**, en hausse de 268 M\$, ou de 85,6 %, par rapport à 2022, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net⁽¹⁾ liée, notamment, aux éléments suivants :
 - Gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier.
 - Ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
 - Hausse du résultat des activités d'assurance attribuable, notamment, à l'expérience globalement favorable, compensée en partie, par l'effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles.
 - En contrepartie, augmentation des frais liés au personnel et à la technologie afin de bonifier les services aux membres et clients.
- **Résultat des activités d'assurance de 586 M\$**, en hausse de 23 M\$, ou de 4,1 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Hausse du résultat des contrats évalués selon le modèle général, en raison des éléments suivants :
 - Effet favorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective.
 - Effet moins défavorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires en épargne-retraite collective.
 - Croissance des revenus provenant des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, notamment en assurance collective pour les garanties d'assurance accident-maladie et d'invalidité longue durée.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux activités d'assurance et de réassurance, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des charges pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, principalement en assurance collective, en raison de la croissance des affaires.
 - Effet plus défavorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires en assurance collective.
 - Expérience moins favorable en assurance crédit et directe, essentiellement en prêt invalidité et prêt vie.
 - Effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles principalement en assurance crédit et directe compensée en partie par l'effet favorable en assurance collective.
 - En contrepartie, expérience plus favorable en assurance collective, notamment pour les garanties d'invalidité longue durée et d'assurance vie, compensée en partie, par l'expérience défavorable en assurance accident-maladie.
- **Résultat financier d'assurance net⁽¹⁾ de 414 M\$**, en hausse de 207 M\$, ou de 100,0 % provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier.
 - Ajustement favorable des paramètres des courbes de taux effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
- **Autres revenus de 2 362 M\$**, en hausse de 585 M\$, ou de 32,9 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Revenus de 409 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
 - Revenus nets de placement hors activités d'assurance supérieurs à ceux de l'exercice comparatif pour les contrats d'investissement ne transférant pas de risque d'assurance aux titulaires, principalement en rentes individuelles. Ces revenus sont compensés par une variation similaire des frais autres que d'intérêts bruts.
 - Hausse des revenus liée aux actifs sous administration provenant des réseaux spécialisés.
- **Revenu net total de 3 383 M\$**, en hausse de 828 M\$, ou de 32,4 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 3 046 M\$**, en hausse de 522 M\$, ou de 20,7 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Frais de 416 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
 - Augmentation des frais liés au personnel et à la technologie afin de bonifier les services aux membres et clients.
 - Hausse des coûts provenant de l'augmentation du volume de transactions liée à la croissance des actifs sous administration.
 Précisons que 366 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 397 M\$ en 2022.

Informations supplémentaires liées à certains indicateurs :

- **Marge sur services contractuels (MSC)**
 - MSC totale de 2 595 M\$ au 31 décembre 2023 comparativement à 2 627 M\$ au 31 décembre 2022. La décroissance de la MSC totale est expliquée essentiellement par les services rendus, lesquels proviennent principalement de la création de MSC à la transition, qui sont supérieurs aux nouvelles ventes et à l'intérêt capitalisé.
- **Croissance des affaires**
 - Diminution des ventes nettes d'épargne provenant essentiellement des Réseaux spécialisés, des PGLM et des Fonds Desjardins.
 - Croissance des ventes d'assurance provenant principalement de l'assurance collective.
 - Croissance des primes d'assurance, essentiellement en assurance collective.
 - Croissance des primes de rentes, provenant essentiellement de l'épargne individuelle pour les rentes servies.

⁽¹⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice comparatif pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec l'exercice précédent.

2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont offerts dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. et des centres Desjardins Entreprises, et sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont plus de 450 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers. Le secteur offre également des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un évènement météo ou climatique. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,7 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats, et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

ACTIVITÉS

- **Assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs :
 - Offre des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés.
 - Inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.
- **Assurance de biens** :
 - Propose aux propriétaires, copropriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.
- **Assurance pour les entreprises** :
 - Répond aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises.
 - Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, entrepreneurs généraux ou spécialisés, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

RÉALISATIONS DE 2023

- Poursuite du rehaussement de l'expérience membre et client et de la **transformation numérique** avec notamment :
 - Poursuite des efforts de prévention en assurance automobile avec l'ajout du programme Ajusto (programme télématique offrant une rétroaction personnalisée sur la conduite) en Alberta afin d'offrir une tarification personnalisée basée sur les habitudes de conduite des membres et clients, tout en faisant la promotion de saines habitudes de conduite avec des conseils personnalisés pour améliorer la sécurité routière.
 - Introduction d'un nouveau modèle prédictif pour les décisions de perte totale ou de réparation au premier avis de perte, afin d'éliminer l'incertitude des clients associée à la réparation de leurs véhicules et d'augmenter l'efficacité du processus de réclamation.
 - Déploiement d'un espace dédié aux renouvellements de contrats sur les sites d'information afin de soutenir les membres et clients en leur fournissant des informations sur l'inflation à l'échelle du secteur, ainsi que sur les moyens d'économiser.
- Poursuite du **programme de modernisation des systèmes informatiques** avec l'implantation de jalons clés, incluant :
 - Implantation réussie de la modernisation des systèmes métiers en automobile à l'extérieur du Québec pour tous les réseaux de distribution.
- Le programme de modernisation des systèmes informatiques a reçu le **prix OCTAS** pour ses accomplissements au cours de l'année.
- Pour combattre les enjeux d'industrie liés à l'augmentation importante du nombre de vols d'automobiles, déploiement d'un **système de repérage anti-vol** gratuit pour les clients avec les modèles de voiture les plus à risque en Ontario et au Québec.
- Le secteur continue de déployer graduellement son **approche ESG** dans l'ensemble de ses activités, avec notamment :
 - Engagement de 3,2 M\$ sur la période 2022-2024 pour soutenir différents organismes faisant la promotion de la sécurité routière auprès de la population québécoise et canadienne (Parachute, *Traffic Injury Research Foundation (TIRF)*, *Arrive Alive*, Opération Nez rouge).
 - Poursuite des travaux pour atteindre les objectifs de décarbonisation du portefeuille de placement pour 2040 pour les trois secteurs suivants : énergie, transport et immobilier, ainsi que pour 2050 pour l'ensemble du portefeuille (engagement auprès de l'initiative mondiale *Business Ambition for 1.5°C*).
 - Intégration des incitatifs en matière de reconstruction résiliente dans les contrats d'assurance :
 - Pour les refoulements d'égouts couverts par l'avenant 16 (pancanadien), 1 000 \$ pour des mesures de mitigation.
 - Concernant les zones à risque de grêle (Alberta) : 2 500 \$ de couverture pour remplacer une toiture avec des bardeaux résistant à la grêle.
 - Un plan ESG a été défini en support au plan du Mouvement avec 4 priorités (partenaire en prévention, compréhension des changements climatiques et catastrophes, résilience des actifs et intégration des considérations ESG dans le quotidien) liées au métier d'assureur de dommages.
 - Collaboration avec le bureau d'assurance du Canada en vue de l'implantation du programme national d'inondation qui vise à protéger les personnes à risque n'ayant pas accès aux assurances adéquates.
- **Finalisation de la prise de participation minoritaire** dans la Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI) qui offre des produits dans les domaines de l'assurance de biens, automobile et pour les entreprises.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - L'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux, et la responsabilité civile.
 - Marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne des primes de 8,7 % au cours des années 2018 à 2022.
 - Le secteur a crû à un rythme soutenu de 7,6 %, atteignant 74,3 G\$ de primes souscrites directes à la fin de 2022. En assurance automobile pour les particuliers, la nouvelle réalité économique dans laquelle la rentabilité est un enjeu de taille, a conduit à une hausse de la croissance des primes. Les hausses des taux continuent en assurance de biens et en assurance pour les entreprises.
 - L'assurance des particuliers représente 57,2 % du marché et l'assurance pour les entreprises, 42,8 %.
- **Contexte de l'industrie en 2023 :**
 - Au Canada, la pénurie de main-d'œuvre se poursuit et touche de nombreux secteurs de l'économie, le taux de chômage se situe toujours autour de 5,0 %.
 - La progression de l'indice des prix à la consommation a ralenti en 2023 par rapport à 2022, mais demeure élevé. L'inflation au Canada a terminé l'année 2023 à 3,4 % alors que l'inflation qui touche les pièces, accessoires et articles pour véhicules automobiles a atteint 5,8 %.
 - En assurance automobile, la normalisation des habitudes de conduite s'est poursuivie en 2023 et la fréquence des réclamations a augmenté. Le vol de véhicules demeure un enjeu important à l'échelle de l'industrie (particulièrement en Ontario et au Québec).
 - L'Alberta a mis en place un gel des tarifs de prime pour les véhicules de tourisme de janvier à décembre 2023.
 - Les événements météorologiques partout au Canada affectent l'industrie. En 2023, selon *Catastrophe Indices and Quantification Inc.* (CatIQ), les événements catastrophiques ont causé des pertes assurables de 3,1 G\$ pour l'industrie canadienne d'assurance de dommages, ce qui classe l'année 2023 au 4^e rang en termes d'importance pour les pertes liées aux événements météorologiques extrêmes au Canada.
- **Tendance de l'industrie :**
 - L'excellence opérationnelle demeure un élément fondamental dans le secteur de l'assurance de dommages, surtout dans un contexte de pression des coûts où la rentabilité est plus difficile.
 - La digitalisation et la modernisation des systèmes demeurent des thèmes importants pour les assureurs, car les acteurs clés cherchent à tirer des avantages concurrentiels de leurs capacités numériques et de leurs fonctionnalités axées sur le mobile.
 - Les solutions de télématique sont de plus en plus répandues au Canada, la pénétration des programmes des acteurs clés étant en forte hausse en raison du désir des consommateurs de voir leurs nouvelles habitudes de conduite mieux reflétées dans leur prix et des efforts des assureurs pour récolter les bénéfices en segmentation.
 - Les assureurs exploitent de plus en plus l'analytique avancée dans toute la chaîne de valeur pour générer des gains d'efficience, de segmentation et des améliorations à l'expérience client.
 - La consolidation dans le domaine du courtage, menée par des assureurs et des fonds d'investissement, s'accélère.
 - L'incidence des changements climatiques constitue un élément majeur qui impacte l'industrie de l'assurance de dommages.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2024

Les stratégies et priorités pour 2024 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients. Les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins, telles que présentées à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion, constituent également les orientations stratégiques du secteur Assurance de dommages. Les priorités du secteur de 2024 à 2027 viseront à :

- Moderniser les systèmes métiers pour soutenir l'évolution centrée sur le membre et client;
- Réduire les risques opérationnels et augmenter l'agilité organisationnelle;
- Poursuivre l'objectif de devenir un chef de file au Canada dans le domaine de l'analytique avancée, en déployant, entre 2024 et 2027, plusieurs modèles notamment dans le domaine des réclamations et de la tarification;
- Viser une croissance rentable en assurance pour les entreprises, dans le but d'accompagner les membres et clients entrepreneurs et de permettre l'atteinte des différents objectifs.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs, gestionnaires et employés ainsi que sur une offre globale et intégrée de qualité et accessible, et ce, toujours dans l'intérêt des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Tableau 13 – Assurance de dommages – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars et en pourcentage) | 2023 | 2022 Retraité |
|---|---------------|------------------|
| Résultat des activités d'assurance | | |
| Revenus des activités d'assurance | 6 642 \$ | 6 225 \$ |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | (5 775) | (5 738) |
| Revenus (charges) nets des activités de réassurance | (67) | (12) |
| | 800 | 475 |
| Résultat financier d'assurance net | | |
| Revenus (pertes) nets de placement d'assurance | 561 | (385) |
| Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets | (343) | 226 |
| Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets | 31 | (25) |
| | 249 | (184) |
| Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance | 1 049 | 291 |
| Autres revenus (pertes) | (26) | (33) |
| Revenu net total | 1 023 | 258 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 5 | — |
| Frais autres que d'intérêts | | |
| Frais autres que d'intérêts bruts | 1 025 | 988 |
| Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽¹⁾ | (651) | (656) |
| Frais autres que d'intérêts nets | 374 | 332 |
| Impôts sur les excédents | 150 | (39) |
| Excédents (déficit) nets de l'exercice | 494 \$ | (35) \$ |
| dont : | | |
| Part revenant au Groupe | 423 \$ | (53) \$ |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle | 71 | 18 |
| Indicateurs | | |
| Primes souscrites directes ⁽²⁾ | 6 856 \$ | 6 205 \$ |
| Ratio des sinistres ⁽³⁾ | 67,7 % | 67,5 % |
| Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽³⁾ | 70,2 | 69,8 |
| Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽³⁾ | 3,6 | 3,9 |
| Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures ⁽³⁾ | (6,1) | (6,2) |
| Ratio des frais ⁽³⁾ | 26,2 | 26,6 |
| Ratio des pertes sur contrats déficitaires ⁽³⁾ | (0,9) | 3,3 |
| Ratio combiné ⁽³⁾ | 93,0 | 97,4 |

⁽¹⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 et 4.

COMPARAISON DES EXERCICES 2023 ET 2022

- **Excédents nets de 494 M\$,** comparativement à un déficit net de 35 M\$ pour l'exercice 2022. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
 - Hausse des revenus des activités d'assurance en assurance de biens et automobile.
 - Effet favorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires alors qu'un effet défavorable avait été constaté en 2022.
 - En contrepartie, augmentation des charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens.
- **Résultat des activités d'assurance de 800 M\$,** en hausse de 325 M\$, ou de 68,4 %.
 - **Revenus des activités d'assurance** de 6 642 M\$, en hausse de 417 M\$, ou de 6,7 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 306 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 303 M\$, ou de 5,0 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance de biens et en assurance automobile.

- **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 5 775 M\$, en hausse de 37 M\$, ou de 0,6 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 239 M\$ présentées sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, une baisse de 22 M\$, ou de 0,4 %, est observée et attribuable aux éléments suivants :
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires favorable alors qu'un effet défavorable avait été constaté en 2022, essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
 - En contrepartie, charges liées aux sinistres en hausse comparativement à 2022 expliquées par les charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures à celles constatées en 2022. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'assurance automobile, notamment en raison de la hausse du coût moyen des réclamations, liée à l'incidence de l'inflation et à l'augmentation des vols de voitures, ainsi qu'à l'assurance de biens.
- **Résultat financier d'assurance net de 249 M\$**, en hausse de 433 M\$.
 - **Revenus nets de placement d'assurance** de 561 M\$, comparativement à des pertes de 385 M\$ pour l'exercice 2022. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative avait été constatée en 2022, notamment en raison d'une légère baisse des taux d'intérêt sur le marché pour l'exercice 2023 alors que 2022 avait été affecté par une hausse importante des taux d'intérêt.
 - Gains nets sur actions alors que des pertes nettes avaient été constatées en 2022.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux constatés en 2022.
 - **Charges financières d'assurance nettes de 343 M\$**, comparativement à des revenus de 226 M\$ pour l'exercice 2022. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 31 M\$ (charges de 25 M\$ en 2022), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 312 M\$, comparativement à des revenus de 201 M\$ en 2022. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation avait été constatée en 2022.
 - Effet défavorable de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus supérieur comparativement à 2022.
- **Autres pertes de 26 M\$**, en baisse de 7 M\$ en raison principalement de gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier.
- **Revenu net total de 1 023 M\$**, en hausse de 765 M\$.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 1 025 M\$**, en hausse de 37 M\$, ou de 3,7 %. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :
 - Réévaluation à la hausse de la provision pour le programme de rémunération différée et le régime d'avantages complémentaires différés des agents de Desjardins alors qu'une réévaluation à la baisse avait été constatée en 2022.
 - Dépenses salariales plus importantes qu'en 2022, notamment attribuables à l'indexation des salaires.
 Précisons que 651 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, soit un montant comparable à celui de 2022.

2.3.4 Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou les besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont : les finances, incluant la trésorerie; les opérations; la gestion des risques, incluant la conformité; les ressources humaines; le marketing, les communications, la coopération et le Bureau du président; le Bureau de la sécurité Desjardins; les affaires juridiques, incluant la gouvernance; et le Bureau du développement durable. Elle inclut aussi les activités de Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Tableau 14 – Rubrique Autres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars) | 2023 | 2022 ⁽¹⁾ Retraité |
|--|----------------|---------------------------------|
| Revenu net d'intérêts | 436 \$ | 645 \$ |
| Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance | 8 | 5 |
| Autres revenus (pertes) | (1 059) | (1 092) |
| Revenu (perte) net total | (615) | (442) |
| Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit | (2) | 3 |
| Frais autres que d'intérêts nets | (524) | (270) |
| Impôts sur les excédents | (111) | (119) |
| Excédents (déficit) net de l'exercice | 22 \$ | (56) \$ |

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

COMPARAISON DES EXERCICES 2023 ET 2022

- **Excédents nets de 22 M\$,** comparativement à un déficit net de 56 M\$ en 2022.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet défavorable sur le revenu net d'intérêts, contrebalancé en partie, par un effet favorable sur les autres revenus (pertes) nets de placement inclus dans les autres revenus.
 - Les frais autres que d'intérêts nets incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité. Ces initiatives permettent d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer la productivité et d'assurer la mise en place de saines pratiques en matière de sécurité. Ils incluent également les variations des provisions relatives aux éventualités à l'égard de nos activités, d'ententes de fournisseurs et du portefeuille de placement, ainsi que les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.

2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 15 – Résultats des huit derniers trimestres

| (non audités, en millions de dollars et en pourcentage) | 2023 | | | | 2022 Retraité | | | |
|---|-------------------|------------|------------|------------|---------------|------------|------------|------------|
| | T4 | T3 | T2 | T1 | T4 | T3 | T2 | T1 |
| Revenu net d'intérêts | 1 789 \$ | 1 818 \$ | 1 769 \$ | 1 657 \$ | 1 579 \$ | 1 649 \$ | 1 596 \$ | 1 506 \$ |
| Résultat des activités d'assurance | | | | | | | | |
| Revenus des activités d'assurance | 2 718 | 2 656 | 2 562 | 2 493 | 2 480 | 2 462 | 2 406 | 2 377 |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | (2 093) | (2 245) | (2 238) | (2 358) | (2 177) | (2 158) | (2 221) | (2 056) |
| Revenus (charges) nets des activités de réassurance | (47) | (20) | (36) | (26) | (40) | (27) | 25 | (13) |
| | 578 | 391 | 288 | 109 | 263 | 277 | 210 | 308 |
| Résultat financier d'assurance net | | | | | | | | |
| Revenus (pertes) nets de placement d'assurance | 3 005 | (1 363) | 249 | 1 080 | 286 | 119 | (2 404) | (2 372) |
| Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets | (2 780) | 1 479 | (83) | (999) | (30) | (214) | 2 250 | 2 588 |
| Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets | 115 | (65) | 11 | 42 | (17) | 11 | (93) | (116) |
| | 340 | 51 | 177 | 123 | 239 | (84) | (247) | 100 |
| Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance | 918 | 442 | 465 | 232 | 502 | 193 | (37) | 408 |
| Autres revenus | | | | | | | | |
| Frais de service sur les dépôts et les paiements | 134 | 119 | 117 | 113 | 115 | 115 | 114 | 104 |
| Commissions sur les prêts et les cartes | 185 | 258 | 242 | 266 | 256 | 269 | 218 | 222 |
| Services de courtage et de fonds de placement | 347 | 339 | 400 | 253 | 235 | 235 | 251 | 268 |
| Honoraires de gestion et de services de garde | 207 | 192 | 189 | 163 | 182 | 151 | 170 | 159 |
| Autres revenus (pertes) nets de placement | (158) | (132) | (86) | (110) | (60) | (159) | (120) | (161) |
| Revenus de change | 59 | 47 | 47 | 39 | 42 | 19 | 27 | 31 |
| Autres | 57 | 50 | 96 | 54 | 21 | 70 | 91 | 79 |
| | 831 | 873 | 1 005 | 778 | 791 | 700 | 751 | 702 |
| Revenu net total | 3 538 | 3 133 | 3 239 | 2 667 | 2 872 | 2 542 | 2 310 | 2 616 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 231 | 127 | 66 | 105 | 80 | 125 | 66 | 6 |
| Frais autres que d'intérêts | | | | | | | | |
| Frais autres que d'intérêts bruts | 2 749 | 2 443 | 2 680 | 2 345 | 2 525 | 2 317 | 2 427 | 2 256 |
| Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽¹⁾ | (250) | (240) | (246) | (249) | (262) | (256) | (253) | (252) |
| Frais autres que d'intérêts nets | 2 499 | 2 203 | 2 434 | 2 096 | 2 263 | 2 061 | 2 174 | 2 004 |
| Impôts sur les excédents | 58 | 189 | 186 | 124 | 71 | 61 | 32 | 155 |
| Excédents avant ristournes aux membres | 750 | 614 | 553 | 342 | 458 | 295 | 38 | 451 |
| Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré | 68 | 78 | 80 | 78 | 64 | 78 | 80 | 75 |
| Excédents nets de la période après ristournes aux membres | 682 \$ | 536 \$ | 473 \$ | 264 \$ | 394 \$ | 217 \$ | (42) \$ | 376 \$ |
| dont : | | | | | | | | |
| Part revenant au Groupe | 641 | 520 | 462 | 261 | 379 | 214 | (31) | 365 |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle | 41 | 16 | 11 | 3 | 15 | 3 | (11) | 11 |
| Total de l'actif | 422 940 \$ | 414 056 \$ | 409 558 \$ | 398 604 \$ | 403 944 \$ | 404 268 \$ | 400 440 \$ | 393 829 \$ |
| Indicateurs | | | | | | | | |
| Rendement des capitaux propres ⁽²⁾ | 8,6 % | 7,4 % | 6,8 % | 4,3 % | 5,6 % | 3,6 % | 0,6 % | 5,5 % |
| Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾ | 20,4 | 20,8 | 20,9 | 19,9 | 20,2 | 18,7 | 19,5 | 20,6 |
| Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾ | 21,9 | 22,3 | 22,4 | 21,4 | 21,9 | 20,2 | 20,4 | 21,5 |

⁽¹⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

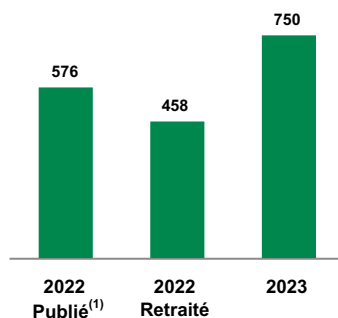
⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

⁽³⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

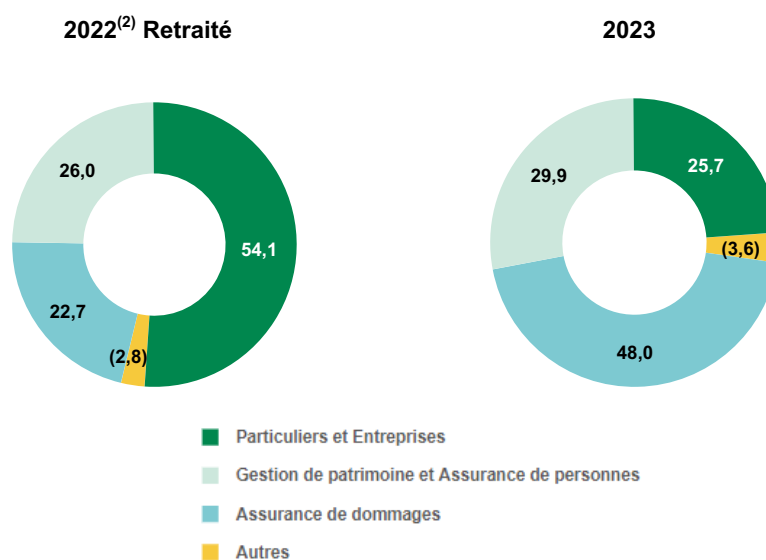
RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2023, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 750 M\$, en hausse de 292 M\$, ou de 63,8 %, par rapport à la même période en 2022, retraités à la suite de l'adoption au 1^{er} janvier 2023 de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*⁽¹⁾.

Excédents avant ristournes aux membres
(en M\$)



Contributions des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres
(en %)



• Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 193 M\$**, en baisse de 55 M\$, ou de 22,2 %, par rapport à la même période en 2022. Cette diminution est attribuable aux éléments suivants :
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit supérieure à celle de 2022, principalement du côté des portefeuilles de prêts aux entreprises.
 - Augmentation du taux de provision pour les programmes de récompenses en lien avec les activités de paiement par cartes de crédit.
 - Hausse des frais autres que d'intérêts, en raison principalement de l'augmentation des frais liés à la technologie.
 - En contrepartie, croissance du revenu net d'intérêts.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 224 M\$**, en hausse de 105 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2022, principalement attribuable au résultat financier d'assurance net⁽³⁾, incluant les gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier au quatrième trimestre de 2023.
- Assurance de dommages : **excédents de 360 M\$**, en hausse de 256 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2022, attribuable aux éléments suivants :
 - Effet favorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires alors qu'un effet défavorable avait été constaté au trimestre comparatif de 2022.
 - Hausse des revenus des activités d'assurance, essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens.
 - Diminution des charges liées aux sinistres, principalement attribuable à l'assurance automobile.

- **Rendement des capitaux propres de 8,6 %**, comparativement à 5,6 % au quatrième trimestre de 2022, en raison principalement de l'augmentation des excédents.

• Revenu net d'intérêts de 1 789 M\$, en hausse de 210 M\$, ou de 13,3 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Augmentation du revenu d'intérêts sur les prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - Augmentation du revenu d'intérêts provenant des liquidités également attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Hausse de l'encours moyen porteur d'intérêts sur les activités de paiement par cartes de crédit.
- Cette augmentation a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
- Hausse des frais d'intérêts sur les dépôts en lien principalement avec la croissance des taux d'intérêt et la migration des déposants vers des produits à terme à taux plus élevés.
 - Croissance du coût de financement au niveau des activités de paiement par cartes de crédit.

⁽¹⁾ Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour le quatrième trimestre de 2022 étaient de 576 M\$, sous l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17.

⁽²⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

⁽³⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter la période comparative pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec la période précédente.

- **Revenu net lié aux activités d'assurance de 918 M\$⁽¹⁾**, en hausse de 416 M\$ par rapport au trimestre comparatif de 2022. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :
 - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :
 - Résultat des activités d'assurance de 123 M\$, soit le même montant que celui du quatrième trimestre de 2022.
 - Hausse du résultat des contrats évalués selon le modèle général, en raison notamment, de l'effet favorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires en épargne-retraite collective.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux activités d'assurance et de réassurance pour les contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes en raison des éléments suivants :
 - Effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en assurance crédit et directe compensée en partie par l'effet favorable en assurance collective.
 - Expérience moins favorable en assurance crédit et directe, notamment en prêt vie.
 - Résultat financier d'assurance net⁽²⁾ de 193 M\$, en hausse de 22 M\$ provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier.
 - En contrepartie, pertes liées aux garanties de taux d'intérêt pour les contrats vie universelle.
 - Secteur Assurance de dommages :
 - Résultat des activités d'assurance de 465 M\$, en hausse de 322 M\$.
 - Revenus des activités d'assurance de 1 739 M\$, en hausse de 153 M\$, ou de 9,6 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 88 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 121 M\$, ou de 7,9 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 1 250 M\$, en baisse de 174 M\$, ou de 12,2 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 64 M\$ présentées sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la baisse est de 201 M\$, ou de 14,5 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires favorable alors qu'un effet défavorable avait été constaté au trimestre comparatif de 2022, essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
 - Charges liées aux sinistres en baisse comparativement au trimestre comparatif de 2022 attribuable aux éléments ci-dessous :
 - * Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours inférieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2022 essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
 - * En contrepartie, incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable que celle constatée au trimestre comparatif de 2022 essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
 - Résultat financier d'assurance net de 115 M\$, en hausse de 16 M\$, ou de 16,2 %.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 347 M\$, en hausse de 258 M\$ comparativement au trimestre comparatif. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées supérieure à celle qui avait été constatée au trimestre comparatif de 2022, notamment en raison de l'effet de la baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours du quatrième trimestre de 2023, alors qu'une hausse était survenue au trimestre comparatif de 2022.
 - Gains nets sur actions supérieurs à ceux constatés au quatrième trimestre de 2022.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux du trimestre comparatif de 2022.
 - Charges financières d'assurance nettes de 254 M\$, comparativement à des revenus de 10 M\$ au trimestre comparatif de 2022. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 22 M\$ (nuls au trimestre comparatif), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 232 M\$, comparativement à des revenus de 10 M\$ au trimestre comparatif. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation avait été constatée au trimestre comparatif de 2022.
 - Effet défavorable de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus supérieur comparativement au quatrième trimestre de 2022.
- **Autres revenus de 831 M\$**, en hausse de 40 M\$, ou de 5,1 %, par rapport au quatrième trimestre de 2022, en raison des éléments suivants :
 - Revenus de 117 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
 - En contrepartie, augmentation du taux de provision pour les programmes de récompenses en lien avec les activités de paiement par cartes de crédit.
- **Revenu net total de 3 538 M\$**, en hausse de 666 M\$, ou de 23,2 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 231 M\$**, en hausse de 151 M\$ par rapport à la même période en 2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la dotation des portefeuilles de prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit, ainsi que de celle des portefeuilles de cartes de crédit. La dotation du quatrième trimestre de 2023 reflète des radiations nettes en hausse, qui retournent graduellement vers leur niveau prépandémique.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2023 de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,74 %, comparativement à 0,48 % au 31 décembre 2022. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement du côté des prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit.

⁽¹⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

⁽²⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter la période comparative pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec la période précédente.

- **Frais autres que d'intérêts bruts de 2 749 M\$,** en hausse de 224 M\$, ou de 8,9 %, par rapport au quatrième trimestre de 2022, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Frais de 120 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
 - Autres éléments inclus dans les frais autres que d'intérêts bruts en hausse de 104 M\$, ou de 4,1 %, en raison principalement de l'indexation des salaires et de l'augmentation des frais liés à la technologie.
- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 58 M\$,** en baisse de 13 M\$ par rapport à la période correspondante de 2022.
 - Taux d'imposition effectif⁽¹⁾ de 7,2 % pour le quatrième trimestre de 2023, en diminution par rapport à celui de 13,4 % pour la période correspondante de 2022 en raison principalement de la hausse des revenus de placement non imposables par rapport au quatrième trimestre de 2022.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise, ainsi que de l'inflation, avec une hausse anticipée du PIB réel canadien de 1,1 % et un recul anticipé du PIB réel québécois de 0,2 % en 2023, par rapport à une hausse de 3,4 % et de 2,5 % enregistrée en 2022. Le taux directeur canadien a connu une hausse importante au cours des trimestres de 2022, passant de 0,25 % à 4,25 % entre mars et décembre 2022, tandis que les trimestres de 2023 ont été marqués par une hausse totale de 75 points de base, pour ainsi atteindre un taux directeur de 5,00 % au 31 décembre 2023. Enfin, l'évolution des hypothèses actuarielles ainsi que la sinistralité et les conditions climatiques peuvent également causer des variations importantes entre les trimestres. Au cours de l'exercice 2023, il n'y a eu aucune catastrophe, mais onze événements majeurs ont été constatés, alors qu'une catastrophe et cinq événements majeurs sont survenus en 2022.

À la suite du passage au 1^{er} janvier 2023 à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, les excédents nets des assureurs sont plus sensibles aux variations des marchés financiers principalement, mais aussi aux taux d'intérêt, ce qui ajoute de la volatilité aux résultats trimestriels comparativement à ce qui était observé par le passé. De plus, les dispositions de l'IFRS 17 permettaient de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers comptabilisés selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, détenus dans le cadre des activités d'assurance à la date de première application de l'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui ont été effectués au 1^{er} janvier 2023. Ainsi la comparabilité pourrait être moindre entre les résultats des périodes de 2023 et de 2022.

- **Revenu net d'intérêts – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2023 à ceux de 2022.**
 - Augmentation du revenu d'intérêts sur les prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - Augmentation du revenu d'intérêts provenant des liquidités également attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Hausse de l'encours moyen porteur d'intérêts sur les activités de paiement par cartes de crédit.
 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Hausse des frais d'intérêts sur les dépôts en lien principalement avec la croissance des taux d'intérêt et la migration des déposants vers des produits à terme à taux plus élevés.
 - Croissance du coût de financement au niveau des activités de paiement par cartes de crédit.
- **Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :**
 - Gains réalisés par une coentreprise lors de la vente de son portefeuille immobilier au cours du quatrième trimestre de 2023.
 - Résultat financier d'assurance net favorable pour les trimestres de 2023 ainsi qu'au cours des premier et quatrième trimestres de 2022.
 - Ajustement favorable des paramètres des courbes de taux effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
 - Résultat des activités d'assurance favorable au cours des huit derniers trimestres :
 - Expérience moins favorable en assurance crédit et directe pour les trimestres de 2023, compensée en partie par une expérience plus favorable pour la garantie d'invalidité longue durée en assurance collective pour les premier et troisième trimestres de 2023.
 - Effet globalement défavorable de la mise à jour des hypothèses actuarielles au quatrième trimestre de 2023, malgré un effet favorable en épargne-retraite collective.
 - **Secteur Assurance de dommages :**
 - Tendance à la hausse des revenus des activités d'assurance au cours des huit derniers trimestres.
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours plus importantes pour les trois premiers trimestres de 2023 ainsi que le quatrième trimestre de 2022 en assurance automobile reflétant, entre autres, la hausse du coût moyen des réclamations liée à l'incidence de l'inflation et à l'augmentation des vols de voitures.
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile pour les huit derniers trimestres, mais plus significativement au deuxième trimestre de 2023 ainsi qu'au quatrième trimestre de 2022.
 - Incidences des principales catastrophes et événements majeurs au cours des huit derniers trimestres :
 - Des dommages causés par le vent et l'eau au Québec et en Ontario au troisième trimestre de 2023;
 - Une tempête de verglas au Québec et en Ontario au deuxième trimestre de 2023;
 - De fortes pluies au Québec au troisième trimestre de 2022;
 - Une catastrophe, soit un rare phénomène météorologique nommé *dérécho*, au deuxième trimestre de 2022.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

- Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires en assurance automobile favorable pour les troisième et quatrième trimestres de 2023, alors qu'il était défavorable pour tous les trimestres de 2022 ainsi que les premier et deuxième trimestres de 2023.
- Résultat financier d'assurance net :
 - Incidence favorable pour les quatre trimestres de 2023 ainsi que le quatrième trimestre de 2022;
 - Incidence défavorable pour les trois premiers trimestres de 2022 notamment attribuable aux pertes nettes sur actions, en raison de la baisse des marchés financiers en 2022 et de l'effet de la hausse des taux d'intérêt.
- **Autres revenus – en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2023 à ceux de 2022.**
 - Revenus liés aux activités acquises de Worldsource depuis le premier trimestre de 2023.
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
 - En contrepartie, augmentation du taux de provision pour les programmes de récompenses en lien avec les activités de paiement par cartes de crédit au quatrième trimestre de 2023.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit – trimestres de 2023 en hausse par rapport aux trimestres de 2022.**
 - Augmentation de la dotation au premier et au quatrième trimestre de 2023 par rapport aux trimestres correspondants de 2022, reflétant notamment une migration de la qualité du crédit.
 - Dotation des deuxième et troisième trimestres de 2023 stables par rapport aux trimestres correspondants de 2022.
 - Radiations nettes en hausse depuis la fin de 2022, qui retournent graduellement vers leur niveau prépandémique.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, en hausse pour les trimestres de 2023 par rapport aux trimestres de 2022. Le Mouvement Desjardins a tout de même continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
- **Frais autres que d'intérêts bruts – croissance limitée lorsque l'on compare les trimestres de 2023 à ceux de 2022, la hausse provenant principalement de l'acquisition de Worldsource.**
 - Frais liés aux activités acquises de Worldsource depuis le premier trimestre de 2023.
 - Indexation des salaires et augmentation des frais liés à la technologie.
 - Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement par cartes de crédit.
 - Augmentation des frais liés aux fournisseurs des activités de paiement par cartes de crédit aux deuxième et troisième trimestres de 2023, en raison notamment de l'incidence des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* annoncées dans le budget 2023 du gouvernement canadien, dont l'application est rétroactive à 2021.
 - En contrepartie, diminution des frais attribuable notamment aux mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé qui ont été déployées.

3.0 Revue du bilan

3.1 Gestion du bilan

Tableau 16 – Bilan combiné

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

| | 2023 | | 2022 Retraité | |
|--|----------------|-------------------|----------------|-------------------|
| Actif | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 8 987 | \$ 2,1 % | 8 913 | \$ 2,2 % |
| Valeurs mobilières | 88 365 | 20,9 | 85 295 | 21,1 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 13 678 | 3,2 | 17 024 | 4,2 |
| Prêts et acceptations nets | 265 935 | 62,9 | 249 695 | 61,9 |
| Actif net des fonds distincts | 24 754 | 5,9 | 21 356 | 5,3 |
| Instruments financiers dérivés | 5 861 | 1,4 | 5 723 | 1,4 |
| Autres actifs | 15 360 | 3,6 | 15 938 | 3,9 |
| Total de l'actif | 422 940 | \$ 100,0 % | 403 944 | \$ 100,0 % |
| Passif et capitaux propres | | | | |
| Dépôts | 279 329 | \$ 66,1 % | 259 836 | \$ 64,3 % |
| Passifs des contrats d'assurance | 32 961 | 7,8 | 30 202 | 7,5 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 11 686 | 2,8 | 9 859 | 2,4 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | 12 032 | 2,8 | 24 565 | 6,1 |
| Instruments financiers dérivés | 6 626 | 1,6 | 6 691 | 1,7 |
| Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement | 21 233 | 5,0 | 17 826 | 4,4 |
| Autres passifs | 21 729 | 5,1 | 19 630 | 4,9 |
| Obligations subordonnées | 2 954 | 0,7 | 2 928 | 0,7 |
| Capitaux propres | 34 390 | 8,1 | 32 407 | 8,0 |
| Total du passif et des capitaux propres | 422 940 | \$ 100,0 % | 403 944 | \$ 100,0 % |

ACTIF

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 422,9 G\$ au 31 décembre 2023, en hausse de 19,0 G\$, ou de 4,7 %, depuis le 31 décembre 2022.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont augmenté de 0,1 G\$, ou de 0,8 %, et les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont diminué de 0,3 G\$, ou de 0,3 %.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 16,2 G\$, ou de 6,5 %, en raison principalement des prêts aux entreprises et aux gouvernements qui ont augmenté de 10,2 G\$, ou de 15,2 %. Les prêts hypothécaires résidentiels ont progressé de 6,2 G\$, ou de 3,9 %, depuis le 31 décembre 2022. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours est stable depuis la fin de 2022.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 72 à 76 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 3,4 G\$, ou de 15,9 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers combinée à une légère croissance des titulaires de contrat.

L'actif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 0,1 G\$, ou de 2,4 %.

Les autres actifs ont diminué de 0,6 G\$, ou de 3,6 %, en raison principalement de la baisse des sommes à recevoir des clients, des courtiers et des institutions financières ainsi que des actifs nets au titre des régimes à prestations définies compensée en partie par l'augmentation des immobilisations incorporelles et du goodwill résultant de l'acquisition de Worldsource.

PASSIF

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 388,6 G\$ au 31 décembre 2023, en hausse de 17,0 G\$, ou de 4,6 %, depuis le 31 décembre 2022.

L'encours des dépôts a progressé de 19,5 G\$, ou de 7,5 %. L'augmentation des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituaient 45,5 % du portefeuille total de dépôts, est en partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 13,0 G\$, ou de 11,4 % en raison principalement des différentes émissions de titres effectuées sur les marchés canadien, américain et internationaux et qui ont permis de soutenir les besoins de fonds du Mouvement Desjardins. L'encours des dépôts des particuliers, qui représentait 54,2 % du portefeuille total de dépôts, s'est accru de 6,1 G\$, ou de 4,2 %, en raison de la croissance des dépôts des membres dans les caisses. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont augmenté de 0,3 G\$.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont augmenté de 2,8 G\$, ou de 9,1 %. Cette hausse s'explique essentiellement par la variation des passifs attribuable aux activités d'assurance de personnes.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont diminué de 10,7 G\$, ou de 31,1 %, pour atteindre un volume de 23,7 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a diminué de 0,1 G\$, ou de 1,0 %.

Le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement a augmenté de 3,4 G\$, ou de 19,1 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers combinée à une légère croissance des titulaires de contrat.

Les autres passifs ont augmenté de 2,1 G\$, ou de 10,7 %, en raison principalement de la hausse des créanciers et autres charges à payer ainsi que des intérêts à payer.

Les obligations subordonnées s'élevaient à 3,0 G\$ au 31 décembre 2023, soit un montant comparable à celui du 31 décembre 2022.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 2,0 G\$, ou de 6,1 %, depuis le 31 décembre 2022 en raison des excédents nets après ristournes aux membres de 2,0 G\$.

Le tableau suivant présente de l'information avant impôts sur les ristournes, la rémunération ainsi que les dividendes.

Tableau 17 – Information sur les ristournes, rémunérations et dividendes

Pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars) | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Ristournes aux membres | 412 \$ | 403 \$ | 387 \$ |
| Rémunération sur les parts de capital F | 293 | 262 | 208 |
| Dividendes | 56 | 80 | 25 |
| | 761 \$ | 745 \$ | 620 \$ |

Les notes complémentaires 23 « Capital social » et 24 « Capital-actions » des états financiers combinés présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins dont l'objectif est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation s'est dotée d'une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est mise à jour en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent et approuvée annuellement par le conseil d'administration de la Fédération. À cet effet, ce dernier a approuvé en novembre 2023 une nouvelle cible pour le ratio de fonds propres de la catégorie 1A. Conformément aux pratiques de marché, la cible déterminée annuellement par le conseil d'administration de la Fédération ne sera dorénavant plus divulguée dans les documents de divulgation publique du Mouvement et de la Fédération.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, de mobiliser rapidement les capitaux, d'assurer la contribution des composantes à la capitalisation du Mouvement et d'optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne. Les principes et éléments clés de la structure de capital cible sont exposés dans la politique de gestion du capital du Mouvement Desjardins.

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité Gestion Finances et Risques Mouvement, pour veiller à ce que le Mouvement maintienne un niveau de fonds propres adéquat. La Première vice-présidence Finances prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte de la structure de capital cible.

Par ailleurs, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières, ainsi que les impacts sur les ratios réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le niveau de fonds propres est adéquat au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. De plus, à chaque année, le Mouvement procède à une évaluation exhaustive des risques importants auxquels il est exposé. Cette évaluation, combinée au programme de simulations de crise, contribuent à l'évaluation du profil de risque de l'organisation.

Annuellement, par le biais du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP), le Mouvement Desjardins s'assure que le niveau de fonds propres est approprié pour rencontrer les exigences réglementaires, absorber les chocs causés par une crise, couvrir l'ensemble des risques importants et maintenir des cotes de crédit élevées auprès des agences de notation. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées et respecter ses cibles.

Cadre réglementaire

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux. En février 2023, l'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) en 2017.

Ces réformes visent essentiellement à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renforçant la solidité et la sensibilité des approches standards pour le risque de crédit et le risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les notations internes (NI), d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres, et d'autre part en révoquant l'usage des méthodes avancées pour certains portefeuilles;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondés sur les approches standards révisées de Bâle III.

Cette mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* est entrée en vigueur au premier trimestre de 2023 pour les éléments mentionnés précédemment.

Selon le cadre réglementaire applicable, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les coopératives de crédit, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de leur capital et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que la filiale d'assurance de personnes sous autorité provinciale est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous autorité provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous autorité fédérale doivent pour leur part respecter la ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF. Ces lignes directrices ont été mises à jour en juillet 2022 pour tenir compte de l'IFRS 17 et les changements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres du Mouvement Desjardins en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes pour appuyer sa recapitalisation interne en cas de défaillance, laquelle est composée de fonds propres réglementaires ainsi que de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés par la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)* émise par l'AMF.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Tableau 18 – Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III

| (en pourcentage) | Ratio minimal | Réserve de conservation des fonds propres | Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres | Supplément s'appliquant aux IFIS-I ⁽¹⁾⁽²⁾ | Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I | Ratios de fonds propres et levier au 31 décembre 2023 |
|---|---------------|---|---|--|--|---|
| Fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾ | > 4,5 % | 2,5 % | > 7,0 % | 1,0 % | > 8,0 % | 20,4 % |
| Fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾ | > 6,0 | 2,5 | > 8,5 | 1,0 | > 9,5 | 20,4 |
| Total des fonds propres ⁽³⁾ | > 8,0 | 2,5 | > 10,5 | 1,0 | > 11,5 | 21,9 |
| Ratio TLAC ⁽⁴⁾ | > 21,5 | s. o. | > 21,5 | s. o. | > 21,5 | 29,4 |
| Ratio de levier ⁽⁵⁾ | > 3,0 | s. o. | > 3,0 | 0,5 | > 3,5 | 7,3 |
| Ratio de levier TLAC ⁽⁶⁾ | > 6,75 | s. o. | > 6,75 | s. o. | > 6,75 | 10,5 |

⁽¹⁾ Exigence supplémentaire applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

⁽²⁾ L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, depuis le 31 mars 2019, l'AMF pourrait activer le coussin contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de coussin contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

⁽³⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

⁽⁴⁾ Le ratio TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽⁵⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

⁽⁶⁾ Le ratio de levier TLAC est déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition, et ce, au niveau du groupe de résolution.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le CBCB et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et les ratios de levier.

En février 2023, l'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017. Les dispositions relatives au cadre de risque de marché et au renforcement de la solidité et de la sensibilité au risque des approches standards du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

D'ici la fin février 2024, l'AMF prévoit publier de nouvelles révisions de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* visant à harmoniser les lignes directrices de l'AMF quant au traitement des risques liés à la titrisation, à ajuster les exigences relatives au risque de crédit et à rehausser les exigences en matière d'assurance de qualité pour les relevés de fonds propres. Il est prévu que ces changements entrent en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2024.

La section « Contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2023, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 20,4 %, de 20,4 % et de 21,9 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,3 %.

Au 31 décembre 2023, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en hausse de 20 points de base par rapport au 31 décembre 2022, essentiellement en raison des excédents de l'exercice, de la révision de certains aspects méthodologiques au niveau des actifs pondérés en fonction des risques et de la croissance de ceux-ci.

Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC étaient respectivement de 29,4 % et de 10,5 % au 31 décembre 2023.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2023.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes et le solde des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC pour le Mouvement, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios réglementaires ainsi que l'évolution des fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC au cours de l'exercice.

Tableau 19 – Principales composantes des fonds propres et autres instruments TLAC

| Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC | | | | |
|---|--|---|---|--|
| Total des fonds propres | | | | |
| | Fonds propres de la catégorie 1 | | Fonds propres de la catégorie 2 | Autres instruments TLAC |
| | Catégorie 1A ⁽¹⁾ | Catégorie 1B ⁽¹⁾ | | |
| Éléments admissibles | <ul style="list-style-type: none"> • Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital F | <ul style="list-style-type: none"> • Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ | <ul style="list-style-type: none"> • Portion admissible de la provision pour pertes de crédit • Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ • Parts de qualification admissibles | <ul style="list-style-type: none"> • Billets de premier rang TLAC |
| Ajustements réglementaires | <ul style="list-style-type: none"> • Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs nets au titre des régimes à prestations définies • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions • Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité • Placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli⁽⁴⁾ | | | |
| Déductions | <ul style="list-style-type: none"> • Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁵⁾ | <ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire | <ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné | |

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

⁽⁴⁾ Nouvelle exigence en vigueur depuis le premier trimestre de 2023 découlant de la mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*.

⁽⁵⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Tableau 20 – Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC⁽¹⁾

Au 31 décembre

| (en millions de dollars et en pourcentage) | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Fonds propres de la catégorie 1A | | |
| Parts de capital F ⁽²⁾ | 4 889 \$ | 4 889 \$ |
| Réserves et excédents non répartis | 29 362 | 28 906 |
| Cumul des autres éléments du résultat global admissibles | (708) | (2 154) |
| Déductions ⁽³⁾ | (4 865) | (3 485) |
| Total des fonds propres de la catégorie 1A | 28 678 | 28 156 |
| Total des fonds propres de la catégorie 1⁽⁴⁾ | 28 678 | 28 156 |
| Fonds propres de la catégorie 2 | | |
| Instruments admissibles ⁽⁵⁾ | 2 981 | 2 954 |
| Portion admissible de la provision pour pertes de crédit | 62 | 161 |
| Déductions | (976) | (826) |
| Total des fonds propres de la catégorie 2 | 2 067 | 2 289 |
| Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2) | 30 745 \$ | 30 445 \$ |
| Total des fonds propres réglementaires aux fins du TLAC⁽⁶⁾ | 29 845 \$ | 29 543 \$ |
| Billets de premier rang TLAC | 10 292 | 9 179 |
| Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible | 40 137 | 38 722 |
| Actifs pondérés en fonction des risques et expositions du ratio de levier | | |
| Actifs pondérés en fonction des risques | 140 481 | 139 311 |
| Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du TLAC ⁽⁶⁾ | 136 311 | 134 880 |
| Exposition du ratio de levier ⁽⁷⁾ | 390 563 | 371 598 |
| Exposition du ratio de levier TLAC ⁽⁶⁾⁽⁷⁾ | 383 474 | 364 519 |
| Ratios | | |
| Fonds propres de la catégorie 1A | 20,4 % | 20,2 % |
| Fonds propres de la catégorie 1 | 20,4 | 20,2 |
| Total des fonds propres | 21,9 | 21,9 |
| TLAC ⁽⁶⁾ | 29,4 | 28,7 |
| Levier ⁽⁷⁾ | 7,3 | 7,6 |
| Levier TLAC ⁽⁶⁾⁽⁷⁾ | 10,5 | 10,6 |

(1) Les données au 31 décembre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de l'exercice. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Y compris les parts de capital détenues dans le fonds fiduciaire de la Fédération.

(3) Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (2 371 M\$, 899 M\$ en 2022), des participations significatives (2 379 M\$, 2 463 M\$ en 2022) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (115 M\$, 123 M\$ en 2022).

(4) Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

(5) Correspond aux parts de qualifications admissibles et aux billets subordonnés FPUNV. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 20 « Obligations subordonnées » des états financiers combinés et le « Tableau CCA – Principales caractéristiques des fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles » du *Rapport au titre du troisième pilier*.

(6) Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

(7) Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux incidences de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier. Ces mesures ont cessé de s'appliquer au quatrième trimestre de 2023.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et internationaux. Depuis la mise en place de ce programme, elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant total de 3,0 G\$ en date du 31 décembre 2023. Ainsi, à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins a procédé à l'émission de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1^{er} octobre 2019, afin de satisfaire aux exigences minimales, et ce, pour un montant total de 10,3 G\$ au 31 décembre 2023, dont 3,9 G\$ au cours de l'exercice 2023.

Le 15 décembre 2023, le conseil d'administration a approuvé le paiement d'intérêts sur les parts de capital F pour un montant de 293 M\$ aux détenteurs.

Tableau 21 – Évolution des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC⁽¹⁾

Pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars) | 2023 | 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Fonds propres de la catégorie 1A | | |
| Solde au début de l'exercice | 28 156 \$ | 28 437 \$ |
| Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽²⁾ | 456 | 2 093 |
| Cumul des autres éléments du résultat global admissibles | 1 446 | (2 927) |
| Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif ⁽³⁾ | — | (84) |
| Déductions | (1 380) | 637 |
| Solde à la fin de l'exercice | 28 678 | 28 156 |
| Total des fonds propres de la catégorie 1⁽⁴⁾ | 28 678 | 28 156 |
| Fonds propres de la catégorie 2 | | |
| Solde au début de l'exercice | 2 289 | 1 284 |
| Instruments admissibles | 27 | 969 |
| Portion admissible de la provision pour pertes de crédit | (99) | 36 |
| Déductions | (150) | — |
| Solde à la fin de l'exercice | 2 067 | 2 289 |
| Total des fonds propres | 30 745 \$ | 30 445 \$ |
| Total des fonds propres aux fins du TLAC⁽⁵⁾ | 29 845 \$ | 29 543 \$ |
| Autres instruments TLAC | | |
| Solde au début de l'exercice | 9 179 | 5 328 |
| Billets de premier rang TLAC | 1 113 | 3 851 |
| Solde à la fin de l'exercice | 10 292 | 9 179 |
| Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible⁽⁵⁾ | 40 137 \$ | 38 722 \$ |

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de l'exercice. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Montant incluant la variation des régimes de retraite à prestations définies.

⁽³⁾ Comme ces instruments de fonds propres ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres, ils sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2022. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les caisses ont procédé au rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts permanentes et parts de ristournes.

⁽⁴⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽⁵⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujéti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 140,5 G\$ au 31 décembre 2023. De ce montant, 115,3 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 2,9 G\$ au risque de marché et 22,3 G\$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2022, les actifs pondérés en fonction des risques étaient de 139,3 G\$.

Tableau 22 – Actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾

| | Approche des notations internes | | Approche standard | | Total au 31 décembre 2023 | | | | Total au 31 décembre 2022 |
|--|---------------------------------|---|--------------------|---|---------------------------|---|----------------------------|---------------------------------------|---|
| | Expositions (2) | Actifs pondérés en fonction des risques | Expositions (2) | Actifs pondérés en fonction des risques | Expositions (2) | Actifs pondérés en fonction des risques | Exigence de capital (3) | Taux de pondération moyen des risques | Actifs pondérés en fonction des risques |
| (en millions de dollars et en pourcentage) | | | | | | | | | |
| Risque de crédit autre que le risque de contrepartie | | | | | | | | | |
| Emprunteurs souverains | 83 579 \$ | 6 934 \$ | 6 016 \$ | — \$ | 89 595 \$ | 6 934 \$ | 556 \$ | 7,7 % | 7 213 \$ |
| Organismes publics hors administration centrale | — | — | 8 578 | 1 715 | 8 578 | 1 715 | 137 | 20,0 | s. o. |
| Institutions financières | 6 173 | 1 775 | 2 794 | 1 275 | 8 967 | 3 050 | 244 | 34,0 | 4 389 |
| Entreprises | 34 994 | 19 937 | 13 869 | 12 765 | 48 863 | 32 702 | 2 616 | 66,9 | 51 062 |
| Titrisation | — | — | 26 | 326 | 26 | 326 | 26 | 1250,0 | 361 |
| Actions | — | — | 746 | 843 | 746 | 843 | 67 | 112,9 | 2 787 |
| PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail | 9 633 | 5 241 | 238 | 179 | 9 871 | 5 420 | 434 | 54,9 | 5 041 |
| Immobilier | 168 710 | 27 568 | 4 993 | 3 474 | 173 703 | 31 042 | 2 483 | 17,9 | 11 421 |
| Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME) | 21 856 | 6 251 | 1 836 | 1 404 | 23 692 | 7 655 | 612 | 32,3 | 6 046 |
| Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles | 15 326 | 4 310 | 91 | 69 | 15 417 | 4 379 | 350 | 28,4 | 5 527 |
| Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie | 340 271 | 72 016 | 39 187 | 22 050 | 379 458 | 94 066 | 7 525 | 24,8 | 93 847 |
| Risque de contrepartie | | | | | | | | | |
| Institutions financières | 4 792 | 1 245 | 14 | 6 | 4 806 | 1 251 | 100 | 26,0 | 1 624 |
| Entreprises | 2 | 2 | 551 | 533 | 553 | 535 | 43 | 96,9 | 330 |
| Portefeuille de négociation | 1 076 | 823 | 681 | 650 | 1 757 | 1 473 | 118 | 83,8 | 1 130 |
| Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) | — | — | 6 053 | 3 233 | 6 053 | 3 233 | 259 | 53,4 | 2 429 |
| Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation | — | — | 246 | 16 | 246 | 16 | 1 | 6,5 | 47 |
| Sous-total du risque de contrepartie | 5 870 | 2 070 | 7 545 | 4 438 | 13 415 | 6 508 | 521 | 48,5 | 5 560 |
| Autres actifs ⁽⁴⁾ | — | — | — | — | 21 845 | 14 739 | 1 179 | 67,5 | 14 948 |
| Facteur scalaire ⁽⁵⁾ | — | — | — | — | — | — | — | — | 4 428 |
| Total du risque de crédit | 346 141 | 74 086 | 46 732 | 26 488 | 414 718 | 115 313 | 9 225 | 27,8 | 118 783 |
| Risque de marché | | | | | | | | | |
| Valeur à risque (VaR) | — | 454 | — | — | — | 454 | 36 | — | 714 |
| VaR en période de tension | — | 1 078 | — | — | — | 1 078 | 86 | — | 2 163 |
| Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) ⁽⁶⁾ | — | 1 035 | — | — | — | 1 035 | 83 | — | 760 |
| Autres ⁽⁷⁾ | — | — | — | 314 | — | 314 | 25 | — | 322 |
| Total du risque de marché⁽⁸⁾ | — | 2 567 | — | 314 | — | 2 881 | 230 | — | 3 959 |
| Risque opérationnel | — | — | — | 22 287 | — | 22 287 | 1 783 | — | 15 114 |
| Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher d'APR | 346 141 | 76 653 | 46 732 | 49 089 | 414 718 | 140 481 | 11 238 | 33,9 | 137 856 |
| Ajustement en fonction du plancher d'APR⁽⁹⁾ | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 455 |
| Total des actifs pondérés en fonction des risques | 346 141 \$ | 76 653 \$ | 46 732 \$ | 49 089 \$ | 414 718 \$ | 140 481 \$ | 11 238 \$ | 33,9 % | 139 311 \$ |

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de l'exercice. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail, à l'exception des prêts sur cartes de crédit, selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*).

⁽³⁾ L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽⁴⁾ Cette rubrique comprend, entre autres, la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), qui est pondérée à 250 %. Par ailleurs, cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

⁽⁵⁾ Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*.

⁽⁶⁾ Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

⁽⁷⁾ Représente principalement les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires.

⁽⁸⁾ Depuis le 30 juin 2022, les multiplicateurs de la valeur à risque par facteurs de risque sont majorés automatiquement en fonction des contrôles ex-post conformément à une nouvelle directive de l'AMF.

⁽⁹⁾ Le plancher d'APR est défini en vertu des approches standards.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour l'exercice de 2023 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la baisse nette de 4,3 G\$ des APR est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Changements de méthodes et de politiques ayant entraîné une diminution de 15,8 G\$ des APR.
 - Variation des taux de change ayant causé une diminution de 0,3 G\$ des APR.
 - Croissance de la taille du portefeuille qui a entraîné une hausse de 8,6 G\$ des APR.
 - Évolution de la qualité du portefeuille ayant causé une augmentation de 2,6 G\$ des APR.
 - Mise à jour des modèles qui a entraîné une hausse de 0,6 G\$ des APR.
- Pour le risque de contrepartie, une augmentation de 0,8 G\$ des APR résulte principalement de l'évolution de la taille du portefeuille compensée en partie par les changements de méthodes et de politiques.

En ce qui a trait au risque de marché, une baisse de 1,1 G\$ des APR découle de la variation des niveaux de risque.

Pour ce qui est du risque opérationnel, une augmentation de 7,2 G\$ des APR découle des changements de méthodes et de politiques ainsi que de la variation des revenus générés.

L'ajustement en fonction du plancher d'APR tel que défini précédemment a diminué de 1,5 G\$ les APR au cours de 2023.

Tableau 23 – Évolution des actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾

Au 31 décembre

| (en millions de dollars) | 2023 | | | 2022 | | |
|---|--|------------------------|-------------------|--|------------------------|-------------------|
| | Risque de crédit autre que le risque de contrepartie | Risque de contrepartie | Total | Risque de crédit autre que le risque de contrepartie | Risque de contrepartie | Total |
| Risque de crédit | | | | | | |
| Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice | 113 092 \$ | 5 691 \$ | 118 783 \$ | 112 182 \$ | 4 986 \$ | 117 168 \$ |
| Taille du portefeuille ⁽²⁾ | 8 591 | 1 965 | 10 556 | 9 696 | (459) | 9 237 |
| Qualité du portefeuille ⁽³⁾ | 2 565 | (85) | 2 480 | (785) | 1 080 | 295 |
| Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾ | 615 | 2 | 617 | (803) | — | (803) |
| Méthodes et politiques ⁽⁵⁾ | (15 797) | (1 050) | (16 847) | (7 778) | — | (7 778) |
| Acquisitions et cessions | — | — | — | — | — | — |
| Variation des taux de change | (261) | (15) | (276) | 580 | 84 | 664 |
| Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques | (4 287) | 817 | (3 470) | 910 | 705 | 1 615 |
| Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice | 108 805 \$ | 6 508 \$ | 115 313 \$ | 113 092 \$ | 5 691 \$ | 118 783 \$ |
| (en millions de dollars) | | | | 2023 | 2022 | |
| Risque de marché | | | | | | |
| Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice | | | | 3 959 \$ | 2 874 \$ | |
| Variation des niveaux de risque ⁽⁶⁾ | | | | (1 078) | 1 080 | |
| Méthodes et politiques ⁽⁵⁾ | | | | — | 5 | |
| Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques | | | | (1 078) | 1 085 | |
| Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice | | | | 2 881 \$ | 3 959 \$ | |
| Risque opérationnel | | | | | | |
| Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice | | | | 15 114 \$ | 14 476 \$ | |
| Revenus générés | | | | 2 091 | 638 | |
| Méthodes et politiques ⁽⁵⁾ | | | | 5 082 | — | |
| Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques | | | | 7 173 | 638 | |
| Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice | | | | 22 287 \$ | 15 114 \$ | |
| Ajustement en fonction du plancher d'APR | | | | | | |
| Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice | | | | 1 455 \$ | — \$ | |
| Taille du portefeuille ⁽²⁾ | | | | — | (2) | |
| Qualité du portefeuille ⁽³⁾ | | | | — | — | |
| Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾ | | | | — | — | |
| Méthodes et politiques ⁽⁵⁾ | | | | (1 455) | 1 457 | |
| Acquisitions et cessions | | | | — | — | |
| Variation des taux de change | | | | — | — | |
| Autres | | | | — | — | |
| Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques | | | | (1 455) | 1 455 | |
| Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice | | | | — \$ | 1 455 \$ | |

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de l'exercice. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

⁽³⁾ Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

⁽⁴⁾ Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

⁽⁵⁾ Concerne les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire. Depuis le 30 juin 2022, les multiplicateurs de la valeur à risque par facteurs de risque sont majorés automatiquement en fonction des contrôles ex post conformément à une nouvelle directive de l'AMF.

⁽⁶⁾ Concerne la variation des niveaux de risque et la fluctuation du taux de change, qui est considérée comme non significative.

3.3 Arrangements hors bilan

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2023, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 535,3 G\$, soit une augmentation de 88,0 G\$, ou de 19,7 %, depuis le 31 décembre 2022. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 81,6 G\$ au 31 décembre 2023, ce qui représente une augmentation de 5,4 G\$, ou de 7,1 %, depuis le 31 décembre 2022. L'augmentation des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par la croissance du volume de biens gérés et administrés ainsi que par les activités acquises de Worldsource.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Tableau 24 – Biens sous gestion et sous administration

Au 31 décembre

| (en millions de dollars) | 2023 | 2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Biens sous gestion⁽¹⁾ | | |
| Institutions et particuliers | 21 021 \$ | 17 744 \$ |
| Fonds de placement | 60 530 | 58 425 |
| Total des biens sous gestion | 81 551 \$ | 76 169 \$ |
| Biens sous administration⁽¹⁾ | | |
| Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions | 373 821 \$ | 322 917 \$ |
| Fonds de placement | 161 443 | 124 395 |
| Total des biens sous administration | 535 264 \$ | 447 312 \$ |

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins conclut différentes ententes avec ses membres et clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer le Mouvement Desjardins à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan combiné du Mouvement sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 14 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Titrisation d'actifs financiers du Mouvement

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 9 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de cette section présentent des renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) contiennent des informations auditées et font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque systémiques ou macro-économiques, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

4.1.1 Principaux risques et risques émergents

Les principaux risques et risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur l'autonomie financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution de façon inattendue avec des conséquences non anticipées. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la Première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

| | Description |
|--|--|
| Atteinte à la sécurité (y compris la cybersécurité) | L'évolution des risques liés aux cybermenaces est en croissance depuis plusieurs années et plus particulièrement dans le contexte socioéconomique et géopolitique mondial, mais également en lien avec l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle. En effet, tant l'agrégation de nouveaux services offerts aux membres et clients que l'exposition des services en ligne se complexifient et s'étendent progressivement à de plus en plus de domaines et de produits. Une surveillance accrue sur les employés et les infrastructures du Mouvement est en place, y compris sur les applications comportant des données confidentielles afin de mieux répondre aux besoins de rendement liés au télétravail et de mitiger les risques d'interruptions de services, de sécurité de l'information et de réputation. De plus, les acteurs de la menace utilisent des stratégies et des méthodes de plus en plus sophistiquées afin d'atteindre leurs objectifs criminels. De ce fait, le Mouvement Desjardins investit depuis plusieurs années dans le rehaussement de ses processus internes et dans les technologies. Ce rehaussement se traduit par le renforcement des installations technologiques défensives afin de détecter le plus rapidement possible un incident lié à la sécurité. Ceci est mis en œuvre, d'une part, en optimisant les processus pour répondre efficacement à un incident, et, d'autre part, en attirant et en formant de nouveaux talents afin de continuer à développer nos méthodes de défense. Un acte malveillant sur le réseau informatique peut entraîner des coûts financiers, un préjudice pour l'image, une atteinte aux règles de confidentialité ou à d'autres lois en vigueur, ainsi que des difficultés opérationnelles. Le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des actifs des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels. |
| Risque de fraude | Bien que ce soit un risque bien connu dans l'industrie des services financiers, nous observons depuis quelques trimestres une recrudescence importante du nombre de cas de fraude, notamment du côté des paiements sans carte. L'évolution rapide de la technologie, les avancées importantes en matière d'intelligence artificielle et la complexité grandissante des stratagèmes de fraude rendent la prévention de plus en plus délicate pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins poursuit ses efforts pour lutter contre la fraude, notamment en investissant dans ses systèmes et ses processus, en formant ses employés et en sensibilisant ses membres et clients. |
| Endettement des ménages et des entreprises | Avec la hausse rapide des taux d'intérêt, le service de la dette a augmenté considérablement pour plusieurs ménages et entreprises. En outre, de nombreux ménages devront renouveler leur prêt hypothécaire avec un taux d'intérêt plus élevé au cours des prochaines années. Dans ces conditions, de plus en plus de ménages et d'entreprises pourraient avoir de la difficulté à assumer leurs obligations financières. Leur solvabilité pourrait donc se détériorer significativement. Même si elle devait être de faible ampleur, la récession prévue en 2024 pourrait aussi entraîner une augmentation des dossiers d'insolvabilité. Le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, comme entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires qui lui permet de prévenir ce risque. |

| | Description |
|-------------------------------------|---|
| Évolutions technologiques | Les technologies innovatrices sont de plus en plus prises en considération et adoptées par les institutions financières. Ces technologies innovatrices, telle que l'intelligence artificielle, représentent un vecteur primordial pour transformer les processus et les modèles d'affaires. L'utilisation de ces technologies expose les institutions financières à des risques relatifs aux cybermenaces, à la stabilité des systèmes, à la modernisation des infrastructures, à la complexité des environnements, à l'interdépendance des systèmes et à la transformation numérique. Les besoins croissants des membres et clients d'accéder à distance et en tout temps aux opérations bancaires nécessitent de poursuivre le virage déjà bien entamé par le Mouvement. Les attentes des autorités réglementaires seront renforcées et les exigences à l'égard du secteur financier ne cesseront de s'accroître en matière de gestion des risques technologiques. La présence de plus en plus marquée des « fintech » et « assurtech », qui offrent des solutions technologiques innovantes, simples et répondant aux attentes des membres et clients, met plus de pression sur les institutions financières traditionnelles qui doivent s'adapter. Dans ce contexte, afin de répondre aux besoins de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque opérationnel et stratégique, entre autres, en solidifiant et en simplifiant l'écosystème technologique au moyen d'investissements et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution. |
| Évolutions réglementaires | <p>Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, respect de sanctions économiques, protection des renseignements personnels, enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, etc.</p> <p>Bien que le Mouvement Desjardins surveille et gère activement le risque réglementaire, les changements réglementaires, leur complexité ainsi que leur incertitude pourraient avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.</p> <p>En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement aux activités courantes de l'organisation. Le maintien d'un cadre efficace de gestion de la conformité implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières.</p> |
| Évolution des taux d'intérêt | <p>La Banque du Canada a considérablement augmenté ses taux d'intérêt directeurs depuis mars 2022 afin de lutter contre l'inflation élevée. Les effets restrictifs sur la demande se font sentir et continueront à s'accumuler au cours des prochains trimestres. Une légère récession est prévue en 2024 au Canada, notamment au Québec et en Ontario. Cela devrait permettre un meilleur équilibre entre la demande et l'offre et ainsi amoindrir les pressions haussières sur l'inflation. La Banque du Canada pourrait ainsi laisser le taux cible des fonds à un jour à 5,00 %, avant de commencer à le réduire graduellement à compter du printemps 2024 pour l'amener vers un niveau neutre se situant entre 2 % et 3 %.</p> <p>Nos résultats financiers sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt tel qu'il est indiqué à la section « Gestion du risque structurel de taux d'intérêt » aux pages 81 et 82.</p> |
| Changements climatiques | Dans un contexte où l'impact des risques liés aux changements climatiques n'est plus à démontrer, Desjardins comprend l'importance de mieux en cerner les différentes facettes et de mesurer les impacts actuels et futurs. La finalité est double : assurer la résilience de notre organisation à long terme et accompagner nos membres et clients dans la transition et l'adaptation. Les interrelations étroites de ces risques avec l'environnement politique et réglementaire, la situation macroéconomique, certaines innovations sectorielles, la situation géopolitique mondiale ou encore les attentes sociétales plus pressantes, entre autres, forcent une vigie constante dans ce domaine. Desjardins poursuit les efforts dans ce sens, avec différentes initiatives en cours au niveau de son cadre de gouvernance et pour l'intégration de ces risques dans les stratégies et la gestion des risques en lien avec les changements climatiques. |
| Incertitudes géopolitiques | <p>L'augmentation des tensions géopolitiques, notamment avec la guerre en Ukraine et les conflits au Moyen-Orient, accentue le nombre d'affrontements pouvant affecter l'économie mondiale et les marchés financiers. Les conflits au Moyen-Orient ont toutefois des conséquences économiques globales jusqu'à maintenant plutôt modestes. Le risque principal est celui d'une escalade vers d'autres pays du Moyen-Orient ou de l'Afrique du Nord qui aurait des incidences sur l'offre globale de pétrole brut et ferait ainsi monter les cours.</p> <p>Les tensions entre la Chine et les États-Unis sont demeurées présentes tout au long de 2023. Les États-Unis poursuivent une politique commerciale visant à amoindrir l'importance de la Chine au sein de l'approvisionnement américain. Cela semble d'ailleurs porter fruit alors que l'on observe une baisse des échanges commerciaux entre les deux pays.</p> <p>La polarisation politique et une certaine radicalisation pourraient aussi créer de l'incertitude. L'issue des élections américaines pourrait aussi avoir des conséquences sur les relations commerciales internationales.</p> |

4.1.2 Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

| | Description |
|--|--|
| Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités | Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créance, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée. |
| Politiques monétaires | Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse encore plus forte des taux d'intérêt pourrait se répercuter davantage sur le service de la dette, ce qui entraînerait une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement. |
| Estimations comptables critiques et normes comptables | Les états financiers combinés sont préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses, de même qu'aux normes et aux méthodes comptables, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Mouvement. Les principales méthodes comptables ainsi que les modifications comptables futures sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés. |
| Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché | Les pressions concurrentielles de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de satisfaire les attentes de ses membres et clients. Le développement de ces nouveaux produits et services peut comporter certains risques. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins demeure actif afin de gérer ces risques, entre autres, au moyen d'investissements technologiques et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution. Au sein du Mouvement, il existe une gouvernance impliquant la gestion des risques qui consiste à identifier, à analyser, à divulguer et à surveiller tous les risques financiers et non financiers engendrés par les nouveaux produits et services. |
| Concentration géographique | Bien que diversifiées par ses activités d'assurance, les activités bancaires du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2023, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 88,8 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur : <ul style="list-style-type: none"> • les prêts en souffrance; • les actifs problématiques et les biens saisis; • les réclamations et les poursuites; • le niveau de la demande des produits et services; • la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties. |
| Acquisitions et partenariats | Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôles internes rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats, impliquant une gestion des risques qui consiste à identifier, à analyser, à divulguer et à surveiller tous les risques financiers et non financiers engendrés par les acquisitions et partenariats. |
| Cotes de crédit | Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties. |
| Dépendance envers les tiers | Le recours à des tiers est essentiel afin d'offrir des services à la fois de qualité et sécuritaires. Les tiers et les fournisseurs de ces tiers, tels que des fournisseurs informatiques, bureautiques, de télécommunications, infonuagique et autres, sont des acteurs importants dans le soutien des activités du Mouvement et dans la mise en place d'innovations technologiques permettant l'amélioration des services aux membres et clients. Le recours à des tiers peut cependant générer certains risques pour lesquels le Mouvement reconnaît l'importance et met en place toutes les mesures nécessaires afin de les atténuer. Une prise en charge inadéquate des risques reliés aux tiers pourrait affecter la capacité du Mouvement à fournir les services répondant aux besoins de nos membres et clients. Ce type de risque pourrait entraîner des répercussions sur la sécurité de l'information, sur la continuité des activités ainsi que sur d'autres types de risques tels que le risque réputationnel. Les mécanismes de surveillance liés aux impartitions combinés aux mécanismes de gestion d'incident permettent la prévention et la prise en charge adéquate des risques liés aux tiers. |

Description

| | |
|--|---|
| Capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste | Le rendement futur de Desjardins repose en partie sur sa capacité à recruter des personnes clés, à les développer et à les maintenir en poste. Il existe une forte concurrence, soutenue en partie par un taux de chômage relativement faible, pour attirer et conserver les personnes les plus compétentes dans les secteurs financiers, notamment avec l'arrivée de nouveaux acteurs dans certains secteurs et l'adoption du concept d'une main-d'œuvre mondiale. Par conséquent, ce volet est suivi périodiquement par l'entremise des mécanismes de gouvernance du comité de gestion de la fonction Ressources humaines, trimestriellement au comité de direction de Desjardins et un dépôt annuel est effectué à la commission Ressources humaines de Desjardins, dans le but de déployer les stratégies appropriées visant à mettre en place les conditions de succès favorisant la compétitivité de Desjardins en tant qu'employeur. |
| Risque fiscal | Les législations fiscales canadiennes, provinciales et étrangères, et leurs interprétations par les autorités fiscales et les tribunaux, sont en constante évolution, comme les politiques fiscales des gouvernements. Ces nombreux changements et la complexité d'interprétation et d'application peuvent avoir une incidence importante sur les montants de la charge d'impôts, sur les soldes d'impôts différés et sur le taux d'imposition effectif au cours de l'exercice où ils surviennent et par conséquent, sur le calcul des excédents du Mouvement. |
| Autres facteurs | <p>D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent la réforme des taux d'intérêt de référence, pour laquelle vous trouverez davantage de renseignements en vous référant à la note complémentaire 3 « Réforme des taux d'intérêt de référence » des états financiers combinés, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.</p> <p>Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.</p> |

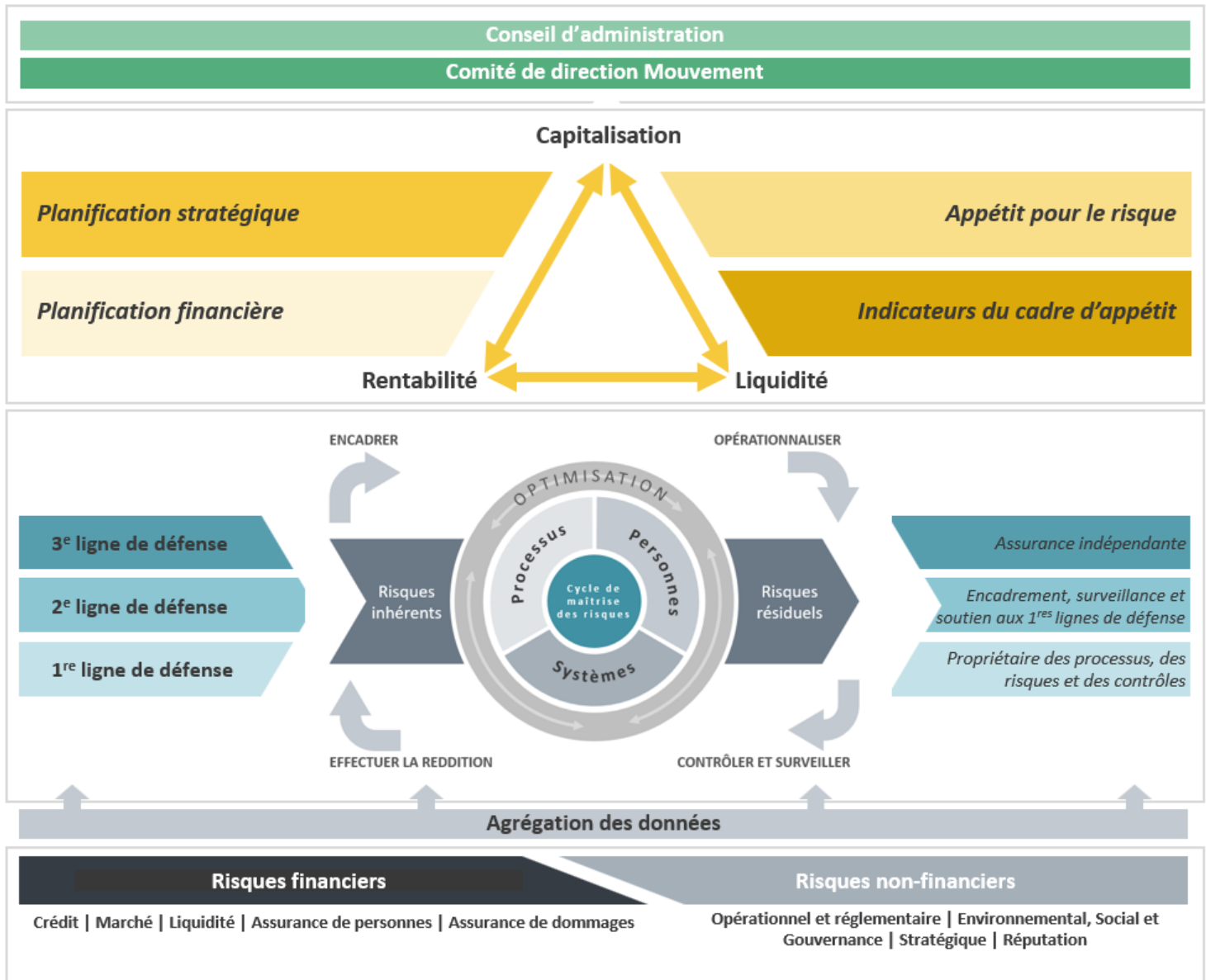
4.2 Gestion des risques

4.2.1 Cadre de gestion intégrée des risques

Le cadre de gestion intégrée des risques a pour objectif de permettre au Mouvement de gérer adéquatement l'ensemble de ses risques en fonction de l'appétit pour le risque qu'il s'est fixé et de la stratégie organisationnelle qui a été établie.

Le cadre de gestion intégrée des risques se veut dynamique, performant et évolutif, adapté à la nature, à la taille et à la complexité des activités du Mouvement. Il permet d'assurer une saine et prudente gestion des risques, et ultimement, d'assurer une optimisation de l'utilisation du capital et de soutenir la prise de décision et l'exposition aux différents types de risque auxquels le Mouvement est exposé.

De plus, une évaluation en continu de l'environnement interne et externe dans lequel le Mouvement mène ses activités est effectuée afin, entre autres, de suivre l'évolution des saines pratiques, des tendances et de détecter les risques émergents.



Identification des risques

Le Mouvement Desjardins, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques. La gestion rigoureuse de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement et vise à soutenir les grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et d'une croissance soutenue et rentable. À cet égard, le Mouvement dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques pouvant l'affecter. Le registre est actualisé périodiquement et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

| | | | | | | | | |
|--------|--------|-----------|--------------|-----------|-------------|------------|--|---------------|
| Crédit | Marché | Liquidité | Opérationnel | Assurance | Stratégique | Réputation | Environnemental, social et gouvernance | Réglementaire |
|--------|--------|-----------|--------------|-----------|-------------|------------|--|---------------|

Mesure des risques

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique, la valorisation des actifs, la tarification, ainsi que la désuétude technologique et la cybercriminalité. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, notamment sur la rentabilité, les liquidités et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables.

L'exercice de simulation de crise intégrée à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement. Il débute par l'analyse de scénarios multifactoriels élaborés par l'équipe des Études économiques du Mouvement. Ces scénarios tiennent compte de la conjoncture économique actuelle, des principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que de facteurs de risque émergents. Plusieurs scénarios sont élaborés et ceux retenus pour quantification sont sélectionnés par la haute direction du Mouvement. Les principaux facteurs projetés pour chaque scénario incluent : le prix des maisons, les indices boursiers, l'inflation, le taux de chômage et plusieurs courbes de taux d'intérêt.

L'exercice de simulation de crise intégrée est réalisé grâce à la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Les impacts mesurés portent notamment sur le portefeuille de crédit du réseau des caisses de Desjardins et de la Fédération, les deux groupes d'assurances, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., ainsi que sur le Régime des rentes du Mouvement Desjardins. Puisque l'exercice englobe une perspective transversale des activités du Mouvement, il s'agit d'un outil de gestion de risque essentiel pour identifier les sources de diversification et déceler les zones de vulnérabilité potentielles.

Les résultats de cet exercice sont présentés à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit le comité Actif-passif (ALCO), le comité Gestion Finances et Risques Mouvement, le comité de direction Mouvement, la commission Gestion des risques ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2023, les scénarios considérés envisageaient séparément la possibilité d'une inflation persistante et d'une crise de liquidité. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation et de liquidité demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins et est une composante essentielle du Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Les résultats de l'exercice de simulations de crise sont utilisés de manière complémentaire à ceux de la quantification du capital économique lors de l'établissement des cibles de capitalisation. Ils sont également utilisés lors de la mise à jour des indicateurs d'appétit pour le risque.

Les scénarios quantifiés dans le cadre de l'exercice de simulation de crise intégrée font partie d'une gamme de scénarios utilisés par le Mouvement pour identifier, évaluer et gérer les risques. Ces scénarios incluent les scénarios de crise qui sous-tendent l'exercice du Plan de retour à la viabilité (PRV) ainsi que le scénario réglementaire effectué selon les hypothèses prescrites par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ce dernier exercice est effectué selon la fréquence établie par l'AMF, soit généralement tous les deux ans. La dernière réalisation de ce scénario réglementaire, *Global Stress Test* conçu par le *Financial Stability Board*, a été effectuée en 2023.

Des scénarios *ad hoc* peuvent également être quantifiés rapidement afin de répondre à des situations ponctuelles, à des demandes de la haute direction ou à celles des autorités réglementaires. Par exemple, dès le début de la pandémie de COVID-19 en 2020, un scénario de crise a été quantifié dans le but d'évaluer les incidences potentielles de ce changement de conjoncture économique et d'orienter la réflexion stratégique.

Communication des risques

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité Gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques.

Appétit pour le risque

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires et les gérer consciencieusement pour contribuer au développement des communautés et accompagner les membres et clients dans leur autonomie financière;
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce, dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités du Mouvement Desjardins et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Assurer la pérennité financière du Mouvement Desjardins en conservant un niveau de capitalisation qui satisfait aux attentes du marché et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements financiers;
- Exercer notre rôle de leader socioéconomique pour le développement d'une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre et accompagner nos membres, clients et autres parties prenantes dans la transition;
- Prendre les mesures appropriées contre les menaces internes et externes afin d'assurer la protection de l'information, y compris les renseignements personnels, et la sécurité des actifs de nos membres et clients, ainsi que ceux du Mouvement;
- Moderniser les technologies du Mouvement Desjardins pour s'adapter aux besoins des membres, des clients et des employés;
- Conserver une adéquation entre le risque de crédit et le rendement à long terme avec les membres et clients du Mouvement Desjardins afin de soutenir ces derniers et les communautés tout au long de nos relations;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Maintenir un environnement de contrôle efficace et promouvoir une saine gestion des risques opérationnels et réglementaires.

Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque. Le Cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVP Gestion des risques communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, de leurs cibles, de leurs seuils et de leurs limites avec le Cadre d'appétit du Mouvement Desjardins.

La fonction gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque du Mouvement avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle rend compte du respect des énoncés et des indicateurs d'appétit pour le risque à la haute direction et au conseil d'administration. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, l'investigation de la situation ainsi que les mesures correctives, lorsqu'applicables, sont portées à l'attention des instances concernées.

Approche de gestion intégrée des risques

L'approche de gestion intégrée des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Les parties prenantes, dont le conseil d'administration, la haute direction et la PVP Gestion des risques, orientent des comportements de prise de risques dans le respect des encadrements de gestion des risques. L'approche de gestion intégrée des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche de gestion intégrée des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs, les principes et les règles que le Mouvement s'est donné pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche de gestion intégrée des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- Une approche holistique de gestion intégrée des risques à l'échelle de l'organisation tenant compte des interrelations et des interdépendances entre les différents domaines de risque;
- Une approche de gestion intégrée de ses risques par opposition à une approche où les risques sont considérés séparément. Ainsi, les risques jugés moins importants, mais qui pourraient le devenir une fois combinés, sont aussi pris en compte;
- Une gestion des risques selon leur importance, c'est-à-dire en fonction de l'ampleur et de la fréquence des impacts qu'ils sont susceptibles d'avoir sur l'organisation s'ils se matérialisaient;
- Des processus standardisés et des systèmes d'information fiables, lui permettant d'établir des liens entre les risques et d'obtenir des rapports qui fournissent de l'information pertinente, claire, adaptée et en temps opportun, permettant au comité de direction et au conseil d'administration de suivre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement;
- La diffusion des encadrements en matière de gestion des risques telle que des stratégies, des politiques et des procédures permettant d'identifier, d'évaluer, de quantifier, de contrôler, d'atténuer et de suivre adéquatement les risques importants auxquels il est exposé et d'identifier les événements susceptibles de l'affecter au-delà des limites de son appétit pour le risque;
- L'établissement et le maintien de son appétit pour les risques, desquels découlent des énoncés et des indicateurs définissant clairement les seuils de tolérance et limites d'appétit pour les risques les plus importants. Il s'assure que ces balises soient intégrées dans ses opérations par des encadrements découlant de la Politique d'appétit pour le risque;
- Un cadre de gestion intégrée des risques dynamique et évolutif, lui permettant de gérer adéquatement l'ensemble de ses risques en fonction de son appétit pour le risque. Ce cadre est soutenu par une structure de gouvernance définissant clairement les rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués dans la gestion des risques;
- L'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion des risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

Rémunération liée à la gestion des risques

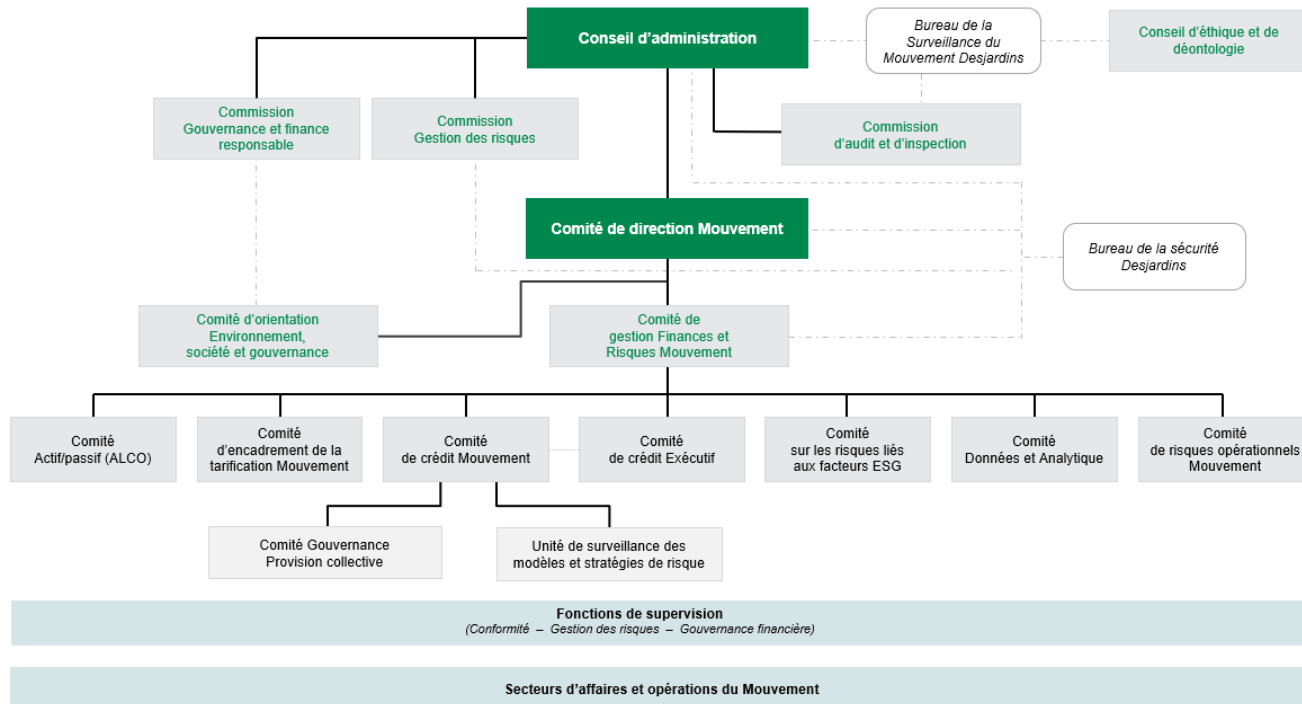
Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration, appuyé par la commission Ressources humaines, est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale de l'ensemble des employés et gestionnaires. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Il s'est d'ailleurs doté, par l'ajout de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), d'un mécanisme additionnel permettant une prise en compte des risques financiers, mais aussi extra financiers dans l'établissement du régime général d'intéressement à tous les échelons. Il s'assure aussi d'un encadrement s'appliquant à l'ensemble des régimes particuliers d'intéressement de la force de vente et des équipes de placements du Mouvement. Finalement, il s'assure que la rémunération globale offerte dans le Mouvement s'appuie sur les principes de la gestion des risques.

Agissant à titre de comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines est responsable de formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard de l'ensemble des éléments de la rémunération globale de tous les employés, gestionnaires et cadres supérieurs du Mouvement, à l'exception du président et chef de la direction. Le comité de rémunération globale et de relève à la présidence du Mouvement est responsable de définir la rémunération, les conditions de travail, les objectifs annuels et l'évaluation annuelle de la performance du président et chef de la direction et il les recommande au conseil d'administration.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, exception faite du président et chef de la direction, leurs régimes d'intéressement prévoient, en cohérence avec la volonté de favoriser une saine gestion des risques sur un horizon temporel de plus d'une année, le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction de la performance globale du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, toujours dans l'intérêt des membres et clients, pour qui la pérennité de l'organisation est un facteur important et rassurant.

Gouvernance en matière de gestion des risques

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de gestion des risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités.

Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la Commission d'audit et d'inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2023 du Mouvement.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins formule des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assure qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Il s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement et sur le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance.

Le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance est responsable d'étudier les prises de position en matière d'environnement, de société et de gouvernance, d'en évaluer les risques inhérents et de s'assurer qu'elles sont alignées aux priorités stratégiques du Mouvement. Il rend compte au comité de direction Mouvement et à la commission Gouvernance et finance responsable.




Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement est responsable de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires. Ce comité est soutenu par le comité de crédit Mouvement, le comité Données et Analytique, le comité de risques opérationnels Mouvement, le comité de crédit exécutif, le comité des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), le comité Actif/passif (ALCO) et le comité d'encadrement de la tarification Mouvement :

- Le comité de crédit exécutif recommande des engagements importants nécessitant l'approbation du conseil d'administration de la Fédération et il approuve des engagements conséquents jusqu'à concurrence de ses limites déléguées par le comité de gestion Finances et Risques Mouvement.
- Le comité de crédit Mouvement approuve les engagements de crédit importants, qui se trouvent à l'intérieur de ses propres limites qui lui sont déléguées en considérant l'analyse des facteurs ESG, et exerce la surveillance des activités liées à l'évaluation et la quantification des risques de crédit. À l'égard de son rôle de surveillance, le comité est soutenu par l'unité de surveillance des modèles et stratégies et par le comité de gouvernance de la provision collective.
- Le comité Données et Analytique exerce la surveillance de la qualité des données et de la conformité aux exigences réglementaires en lien avec les données faisant partie du périmètre de la gouvernance des données Mouvement.
- Le comité de risques opérationnels Mouvement dispose d'une vue transversale et exerce une surveillance des différentes catégories de risques opérationnels et réglementaires auxquels le Mouvement est exposé.
- Le comité des risques liés aux facteurs ESG dispose d'une vue transversale et assure la surveillance des risques liés aux facteurs ESG auxquels le Mouvement est exposé.
- Le comité Actif-passif (ALCO) soutient le comité de gestion Finances et Risques Mouvement dans l'encadrement et la surveillance de la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité.
- Le comité d'encadrement de la tarification du Mouvement soutient, pour sa part, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au respect du cadre lié à l'établissement et à la cohérence de la tarification avec les objectifs stratégiques et cibles financières du Mouvement.

Le Bureau de la sécurité Desjardins s'assure de la cohérence des initiatives et de la mise en œuvre de stratégies transversales de sécurité au sein du Mouvement afin de continuer le renforcement de ses pratiques liées à la protection des membres et clients, de leurs actifs et de leurs renseignements personnels. Il rend compte au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense (LDD)

Le Mouvement a mis en place une structure de gestion des risques suivant le modèle des trois lignes de défense sur lequel s'appuie son cadre de gestion intégrée des risques. Cette structure de contrôle fiable permet d'établir une allocation claire et ordonnée des rôles et responsabilités des différents intervenants en matière de gestion des risques au sein du Mouvement. Le détail des rôles et responsabilités relatifs à chaque ligne de défense est présenté dans la matrice suivante :

| | 1 – ENCADRER | 2 - OPÉRATIONNALISER (IDENTIFIER, ÉVALUER ET ATTÉNUER) | 3 - CONTRÔLER ET SURVEILLER | 4 - EFFECTUER LA REDDITION |
|---|---|--|--|--|
|  <p>1^{ère} ligne de défense</p> | <ul style="list-style-type: none"> Est imputable de la performance de ses activités Connaît et respecte les encadrements établis pour la gestion des risques, incluant le cadre d'appétit pour les risques (CAR) Complète les formations requises et participe aux activités de sensibilisation | <ul style="list-style-type: none"> Gère ses activités en respectant l'appétit pour le risque de l'organisation Identifie et évalue les risques associés à ses opérations, gère les écarts entre ses processus, pratiques et contrôles, et les escalade au besoin Développe, déploie et valide les processus, les contrôles et les approches d'atténuation des risques pour combler les écarts Accompagne, forme et responsabilise les employés sur la bonne application des processus, contrôles et méthodes d'atténuation des risques Instaure les pratiques pour assurer le maintien de la conformité envers les encadrements dans le temps | <ul style="list-style-type: none"> Veille à l'adoption et l'application des processus et contrôles par ses employés Mesure et suit la performance des processus et des contrôles déployés Apporte des correctifs aux processus et contrôles si requis Fait une démonstration du respect des encadrements de gestion des risques sur demande Déclenche le processus d'escalade défini dans les encadrements si un des facteurs déclencheurs s'active Participe à la rédaction des plans d'action et à leur suivi Effectue les analyses de risques requises | <ul style="list-style-type: none"> Présente la reddition de compte sur ses opérations et sur les risques associés Produit son profil de risque et en rend compte Transmet à la 2e ligne les informations requises pour les analyses et redditions de compte Mouvement sur les risques de ses opérations |
|  <p>2^e ligne de défense</p> | <ul style="list-style-type: none"> Établit les encadrements de gestion des risques (incluant le CAR) et s'assure de leur application Établit les attentes envers la 1^{ère} ligne, les processus d'escalade et les facteurs déclencheurs de leur activation Forme et sensibilise la 1^{ère} ligne par rapport aux attentes organisationnelles y compris les encadrements de la 2^e ligne Fait approuver les encadrements de gestion des risques par l'autorité organisationnelle appropriée | <ul style="list-style-type: none"> Conseille et outille la 1^{ère} ligne dans l'opérationnalisation des encadrements et le déploiement des processus, contrôles et méthodes d'atténuation des risques afin qu'elle s'acquitte de ses responsabilités Apporte une expertise complémentaire, une vision transversale, un suivi et des critiques constructives en matière de gestion des risques Fait une vigie des risques émergents pour le Mouvement | <ul style="list-style-type: none"> Effectue de la surveillance, dont notamment des revues objectives, émet aux parties prenantes les constats qui en découlent et assure le suivi de la mise en œuvre des plans d'action Effectue la surveillance et la revue critique et teste l'efficacité des contrôles déployés en 1^{ère} ligne Surveille la bonne application des encadrements de gestion des risques et des processus d'escalade | <ul style="list-style-type: none"> Surveille les niveaux de risques des processus et contrôles déployés Rend compte aux diverses parties prenantes (haute direction, instances, autorités réglementaires) tel que stipulé dans l'encadrement |
|  <p>3^e ligne de défense</p> | <ul style="list-style-type: none"> Fournit une évaluation indépendante des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et émet des constats et des conseils afin d'en améliorer l'efficacité Procure une assurance objective au comité de direction et au CA quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles | | | |

1^{ère} ligne de défense

La première ligne de défense assumée par les propriétaires des processus fournit des produits et services aux membres et clients. Elle identifie, évalue et gère les risques générés par ses activités et s'assure de l'efficacité des contrôles associés aux processus dont elle est propriétaire. Elle est responsable de détecter les expositions aux risques et les écarts d'application, et de mettre en place des mesures d'atténuation des risques en cas de dépassement de l'appétit pour le risque. Elle escalade au besoin et effectue la reddition de compte conformément aux exigences du Mouvement sur ces matières.

2^e ligne de défense

La deuxième ligne de défense, soit principalement la PVP Gestion des risques, a pour mission première d'agir comme partenaire des secteurs d'affaires et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques. Elle agit comme fonction de supervision et est indépendante de ces derniers. Elle assure la veille des risques émergents, établit les encadrements en gestion des risques, et en surveille leur respect et leur application auprès des secteurs d'affaires et fonctions Mouvement. Plus largement, elle effectue des activités de surveillance sur les différents risques, en effectuant des revues objectives et en s'assurant de la conception et efficacité des contrôles en place. Dans ce contexte, elle émet des constats et effectue le suivi des plans d'action en découlant. Elle escalade au besoin et effectue la reddition de compte conformément aux exigences du Mouvement sur ces matières.

La PVP Gestion des risques peut également s'appuyer sur les travaux réalisés par le Bureau de la sécurité Desjardins et de la gouvernance financière qui, selon leur mandat distinct, permettent d'encadrer et de gérer certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement.

3^e ligne de défense

La troisième ligne de défense est constituée par le Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins. Elle fournit une assurance et des conseils indépendants et objectifs au comité de direction et au conseil d'administration quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles ainsi que leur adéquation avec les activités du Mouvement.

En outre, elle contribue à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres et clients, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Elle regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

4.2.2 Accord de Bâle sur les fonds propres

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers :

- Le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques;
- Le deuxième porte sur la surveillance prudentielle;
- Le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Ce programme est sous la responsabilité de la PVP Gestion des risques. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Dans le cadre de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à divers risques. Le tableau qui suit donne une représentation de son profil de risque par secteurs d'activité. Le capital économique est ventilé afin d'illustrer la taille relative des risques associés aux différents secteurs d'activité. Pour sa part, la répartition des actifs pondérés en fonction des risques représente l'exposition du Mouvement au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel aux fins de l'évaluation des fonds propres réglementaires.

Tableau 25 – Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité et par types de risque

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars et en pourcentage)

| | | Capital économique | | Actifs pondérés en fonction des risques | |
|---|--|---|-----------------------|--|------------|
| | | | | | |
| Mouvement Desjardins | | Activités bancaires | | Risque de crédit | 115 313 \$ |
| | | Risque de crédit | 47,6 % | Risque de marché | 2 881 |
| | | Risque de marché | 1,4 | Risque opérationnel | 22 287 |
| | | Risque opérationnel | 5,4 | Ajustement en fonction du plancher d'APR | — |
| | | Autres risques ⁽¹⁾ | 4,2 | | |
| | | Total des activités bancaires | 58,6 | | |
| | | Activités d'assurance | 35,1 | | |
| | | Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾ | 6,3 | | |
| Secteurs d'activité | Particuliers et Entreprises | Gestion de patrimoine et Assurance de personnes | Assurance de dommages | Autres | |
| | Actif | Actif | Actif | Actif | |
| Bilan ⁽³⁾ | 333 597 \$ | 62 696 \$ | 13 548 \$ | 13 099 \$ | |
| Capital économique | Proportion du total du Mouvement Desjardins | 38,5 % | 20,4 % | 14,4 % | 26,8 % |
| | Activités bancaires | | | | |
| | Risque de crédit | 70,8 | 13,1 | — | 39,4 |
| | Risque de marché | 2,0 | — | — | 1,8 |
| | Risque opérationnel | 12,9 | — | — | — |
| | Autres risques ⁽⁴⁾ | 14,3 | — | — | 58,8 |
| | Total des activités bancaires | 100,0 | 13,1 | — | 100,0 |
| | Activités d'assurance ⁽⁵⁾ | — | 86,9 | 100,0 | — |
| | Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾ | — | — | — | — |
| | | | | | |
| Actifs pondérés en fonction des risques | Risque de crédit | 89 696 \$ | 3 615 \$ | 5 378 \$ | 16 624 \$ |
| | Risque de marché | 1 977 | 52 | — | 852 |
| | Risque opérationnel | 18 138 | 430 | — | 3 719 |
| Profil de risque | Le Mouvement est exposé au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et à d'autres risques, dont notamment le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et le risque d'assurance. | | | | |

⁽¹⁾ Y compris le risque lié aux régimes à prestations définies, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et l'effet de diversification.

⁽²⁾ Le montant de capital économique pour le risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles correspond à la valeur comptable de ces actifs. Il est considéré que dans un scénario associé à la sévérité recherchée pour le capital économique, la valeur de ces actifs deviendrait nulle.

⁽³⁾ Les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels sont classés dans le montant d'actif de la rubrique Autres.

⁽⁴⁾ Y compris le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque lié aux autres actifs de crédit, aux actifs d'impôts différés, aux régimes à prestations définies et à l'effet de diversification ne sont pas alloués aux secteurs d'activité.

⁽⁵⁾ Le capital économique pour les activités d'assurance correspond au montant de capital économique total calculé pour les activités d'assurance de personnes et de dommages.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en ce qui a trait aux saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son Cadre de gestion intégrée des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

4.2.3 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 62,9 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2023, comparativement à 61,8 %, retraité conformément à l'IFRS 17, à la fin de 2022. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

L'environnement macroéconomique actuel, caractérisé notamment par des taux d'intérêt élevés, des tensions géopolitiques croissantes, ainsi qu'une inflation persistante, continue de causer de l'incertitude.

Dans le contexte actuel d'inflation et de politique monétaire restrictive de la Banque du Canada, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et ses clients vulnérables plus grandement impactés par la hausse de taux d'intérêt.

Cette situation exige également que la direction continue de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues. Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles qui laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Le portefeuille de crédit demeure en bonne posture malgré les incertitudes économiques.

Gestion du risque de crédit

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produit et par clientèle. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVP Gestion des risques s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

L'encadrement des éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins est constitué de documents pouvant prendre diverses formes telles que politiques, normes et autres. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de l'appétit au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Évaluation des fonds propres réglementaires

L'AMF autorise deux approches d'évaluation du risque de crédit à des fins d'inclusion dans les calculs des fonds propres réglementaires, soit l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes (approche NI Fondation ou approche NI Avancée). Le Mouvement a adopté l'approche fondée sur les notations internes (NI) pour le risque de crédit. Certaines expositions sont cependant exemptées des exigences visées par l'approche NI en raison d'unités ou composantes de moindre importance, ainsi que de catégories d'actifs peu significatives en termes de montant et de profil de risque. Afin d'appliquer l'approche NI, le Mouvement a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

Le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (APR) sert à mesurer le risque de crédit du Mouvement Desjardins en plus du risque de marché et du risque opérationnel.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Des modèles de notation interne, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour les clientèles de détail particuliers et entreprises, ainsi que certains portefeuilles des clientèles de non-détail. Pour la clientèle de détail, des modèles de type comportemental sont utilisés. Ces modèles incluent des caractéristiques prédictives liées notamment à des facteurs propres à l'emprunteur et aux comptes tels que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD;
- d'une calibration par groupes de produits, pour les modèles de notation de type comportemental applicables aux clientèles particuliers, selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, comme pour la PCD, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

Différences entre les paramètres utilisés à des fins comptables et réglementaires

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9 se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

| | Fonds propres réglementaires | IFRS 9 |
|----------------------|---|---|
| PD | <ul style="list-style-type: none"> Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. Projetée sur les 12 mois à venir. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères. | <ul style="list-style-type: none"> Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. Correspond à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires. |
| PCD | <ul style="list-style-type: none"> Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. Soumise à certains planchers réglementaires. Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires. | <ul style="list-style-type: none"> Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. La prudence excessive et les planchers sont exclus. Prise en compte des coûts de recouvrement directs uniquement. Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial. |
| ECD | <ul style="list-style-type: none"> Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut. | <ul style="list-style-type: none"> Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetés pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives. |
| Actualisation | <ul style="list-style-type: none"> Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture. | <ul style="list-style-type: none"> Actualisation de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial. |

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2023, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 410,4 G\$ et de 386,6 G\$ après ARC. Les résultats complets de l'évaluation du risque de crédit, selon le type d'exposition, la classe d'actif et les méthodes de calcul de l'approche standard et de l'approche des notations internes de Bâle III exigées par l'AMF, se trouvent dans le tableau 26 « Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD]) ».

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes sur 85,9 % de l'exposition en cas de défaut. Ainsi, 14,1 % de l'exposition en cas de défaut est pour le moment évalué selon l'approche standard. Le Mouvement passe en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche de notation interne avancée.

Tableau 26 – Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])^{(1)*}

Au 31 décembre

| (en millions de dollars et en pourcentage) | 2023 | | | | | | | |
|---|-----------------------|-------------------------|--|----------------------|------------------------|-------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| | Expositions utilisées | Expositions inutilisées | Transactions assimilables à des pensions | Dérivés de gré à gré | Expositions hors bilan | Total | Expositions nettes ⁽²⁾ | Part de l'ECD par rapport au total |
| Approche standard | | | | | | | | |
| Emprunteurs souverains | 5 262 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 5 262 \$ | 6 014 \$ | 1,3 % |
| Organismes publics hors administration centrale | 6 846 | 1 632 | — | — | 47 | 8 525 | 8 578 | 2,1 |
| Institutions financières | 2 190 | 69 | 46 | 6 | 23 | 2 334 | 2 809 | 0,6 |
| Entreprises | 9 006 | 2 995 | 2 352 | 22 | 2 210 | 16 585 | 14 420 | 4,0 |
| PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail | 167 | 78 | — | — | 7 | 252 | 238 | 0,1 |
| Immobilier | 5 889 | 114 | — | — | — | 6 003 | 4 993 | 1,5 |
| Expositions renouvelables sur la clientèle de détail | 75 | 16 | — | — | — | 91 | 91 | — |
| Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME) | 1 232 | 760 | — | — | 6 | 1 998 | 1 836 | 0,5 |
| Titrisation | 26 | — | — | — | — | 26 | 26 | — |
| Actions | 608 | 139 | — | — | — | 747 | 746 | 0,2 |
| Portefeuille de négociation | — | — | 15 269 | 380 | — | 15 649 | 681 | 3,8 |
| Sous-total selon l'approche standard | 31 301 | 5 803 | 17 667 | 408 | 2 293 | 57 472 | 40 432 | 14,1 |
| Approche notations internes | | | | | | | | |
| Emprunteurs souverains | 34 628 | 1 166 | — | — | 75 | 35 869 | 83 581 | 8,7 |
| Organismes publics hors administration centrale | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Institutions financières | 4 955 | 1 085 | 783 | 4 716 | 133 | 11 672 | 10 964 | 2,8 |
| Entreprises | 30 977 | 6 481 | — | — | 1 630 | 39 088 | 34 994 | 9,5 |
| PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail | 7 161 | 3 722 | — | 2 | 119 | 11 004 | 9 635 | 2,7 |
| Immobilier | 184 913 | 25 409 | — | — | — | 210 322 | 168 710 | 51,2 |
| Expositions renouvelables sur la clientèle de détail | 7 225 | 8 101 | — | — | — | 15 326 | 15 326 | 3,7 |
| Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME) | 14 659 | 8 125 | — | — | 5 | 22 789 | 21 856 | 5,6 |
| Portefeuille de négociation | — | — | 5 944 | 932 | — | 6 876 | 1 076 | 1,7 |
| Sous-total selon l'approche notations internes | 284 518 | 54 089 | 6 727 | 5 650 | 1 962 | 352 946 | 346 142 | 85,9 |
| Total | 315 819 \$ | 59 892 \$ | 24 394 \$ | 6 058 \$ | 4 255 \$ | 410 418 \$ | 386 574 \$ | 100,0 % |
| 2022 | | | | | | | | |
| (en millions de dollars et en pourcentage) | Expositions utilisées | Expositions inutilisées | Transactions assimilables à des pensions | Dérivés de gré à gré | Expositions hors bilan | Total | Expositions nettes ⁽²⁾ | Part de l'ECD par rapport au total |
| Approche standard | | | | | | | | |
| Emprunteurs souverains | 7 110 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 370 \$ | 7 480 \$ | 7 480 \$ | 1,9 % |
| Institutions financières | 10 916 | 911 | 1 178 | — | 67 | 13 072 | 11 715 | 3,3 |
| Entreprises | 11 738 | 3 632 | 1 165 | 332 | 1 619 | 18 486 | 17 047 | 4,6 |
| PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail | 260 | 11 | — | — | 6 | 277 | 273 | 0,1 |
| Immobilier | 177 | — | — | — | — | 177 | 177 | — |
| Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME) | 1 080 | 1 168 | — | — | 6 | 2 254 | 1 942 | 0,6 |
| Titrisation | 29 | — | — | — | — | 29 | 29 | — |
| Actions | 482 | — | — | — | — | 482 | 482 | 0,1 |
| Portefeuille de négociation | — | — | 15 455 | 208 | — | 15 663 | 688 | 3,9 |
| Sous-total selon l'approche standard | 31 792 | 5 722 | 17 798 | 540 | 2 068 | 57 920 | 39 833 | 14,5 |
| Approche notations internes | | | | | | | | |
| Emprunteurs souverains | 36 923 | 1 310 | — | — | 53 | 38 286 | 74 006 | 9,5 |
| Institutions financières | 5 315 | 508 | 918 | 3 601 | 398 | 10 740 | 9 565 | 2,7 |
| Entreprises | 85 105 | 9 498 | — | — | 1 166 | 95 769 | 81 606 | 23,8 |
| PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail | 7 809 | 3 173 | — | — | 78 | 11 060 | 10 183 | 2,7 |
| Immobilier | 117 780 | 20 701 | — | — | — | 138 481 | 118 969 | 34,4 |
| Expositions renouvelables sur la clientèle de détail | 9 815 | 16 881 | — | — | — | 26 696 | 26 696 | 6,6 |
| Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME) | 11 252 | 740 | — | — | 5 | 11 997 | 10 903 | 3,0 |
| Portefeuille de négociation | — | — | 10 382 | 896 | — | 11 278 | 1 292 | 2,8 |
| Sous-total selon l'approche notations internes | 273 999 | 52 811 | 11 300 | 4 497 | 1 700 | 344 307 | 333 220 | 85,5 |
| Total | 305 791 \$ | 58 533 \$ | 29 098 \$ | 5 037 \$ | 3 768 \$ | 402 227 \$ | 373 053 \$ | 100,0 % |

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable. Par ailleurs, les catégories d'expositions au 31 décembre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de l'exercice. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Le tableau suivant présente l'exposition en cas de défaut pour les portefeuilles entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières. Les différents secteurs sont déterminés selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Tableau 27 – Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité^{(1)*}

Au 31 décembre

| (en millions de dollars) | 2023 | | | | | | |
|----------------------------|-----------------------|-------------------------|--|----------------------|------------------------|-------------------|-----------------------------------|
| | Expositions utilisées | Expositions inutilisées | Transactions assimilables à des pensions | Dérivés de gré à gré | Expositions hors bilan | Total | Expositions nettes ⁽²⁾ |
| Agriculture | 9 497 \$ | 509 \$ | — \$ | — \$ | 44 \$ | 10 050 \$ | 11 378 \$ |
| Mines, pétrole et gaz | 1 123 | 556 | — | — | 123 | 1 802 | 1 805 |
| Services publics | 2 021 | 1 088 | — | — | 210 | 3 319 | 3 318 |
| Construction | 3 176 | 1 127 | — | — | 302 | 4 605 | 4 654 |
| Fabrication | 4 180 | 1 228 | — | — | 314 | 5 722 | 5 835 |
| Commerce de gros | 1 972 | 475 | — | — | 135 | 2 582 | 2 618 |
| Commerce de détail | 3 852 | 731 | — | — | 29 | 4 612 | 4 669 |
| Transport | 1 162 | 432 | — | 1 | 75 | 1 670 | 1 686 |
| Industrie de l'information | 433 | 292 | — | — | 440 | 1 165 | 1 177 |
| Finance et assurances | 11 220 | 1 960 | 2 066 | 4 743 | 1 115 | 21 104 | 19 342 |
| Immobilier | 4 638 | 1 162 | — | — | 106 | 5 906 | 18 641 |
| Services professionnels | 1 211 | 327 | — | — | 212 | 1 750 | 1 664 |
| Gestion de sociétés | 1 010 | 195 | — | — | 41 | 1 246 | 1 226 |
| Services administratifs | 609 | 166 | — | — | 33 | 808 | 817 |
| Enseignement | 143 | 25 | — | — | 2 | 170 | 174 |
| Soins de santé | 601 | 120 | — | — | 18 | 739 | 2 148 |
| Arts et spectacles | 264 | 64 | — | — | 2 | 330 | 352 |
| Hébergement | 385 | 30 | — | — | 8 | 423 | 516 |
| Autres services | 789 | 126 | — | — | 15 | 930 | 968 |
| Organismes publics | 37 001 | 908 | — | — | 91 | 38 000 | 66 326 |
| Autres entreprises | 1 731 | 275 | 1 115 | — | 756 | 3 877 | 3 468 |
| Total | 87 018 \$ | 11 796 \$ | 3 181 \$ | 4 744 \$ | 4 071 \$ | 110 810 \$ | 152 782 \$ |

| (en millions de dollars) | 2022 | | | | | | |
|----------------------------|-----------------------|-------------------------|--|----------------------|------------------------|-------------------|-----------------------------------|
| | Expositions utilisées | Expositions inutilisées | Transactions assimilables à des pensions | Dérivés de gré à gré | Expositions hors bilan | Total | Expositions nettes ⁽²⁾ |
| Agriculture | 9 699 \$ | 549 \$ | — \$ | — \$ | 41 \$ | 10 289 \$ | 10 906 \$ |
| Mines, pétrole et gaz | 344 | 593 | — | — | 123 | 1 060 | 1 060 |
| Services publics | 1 268 | 661 | — | — | 201 | 2 130 | 2 130 |
| Construction | 6 429 | 2 088 | — | — | 251 | 8 768 | 8 771 |
| Fabrication | 5 293 | 1 436 | — | — | 292 | 7 021 | 7 064 |
| Commerce de gros | 2 482 | 543 | — | — | 130 | 3 155 | 3 169 |
| Commerce de détail | 3 826 | 999 | — | — | 30 | 4 855 | 4 887 |
| Transport | 1 183 | 698 | — | 1 | 75 | 1 957 | 1 968 |
| Industrie de l'information | 268 | 942 | — | — | 7 | 1 217 | 1 223 |
| Finance et assurances | 13 002 | 1 593 | 3 157 | 3 932 | 1 475 | 23 159 | 19 529 |
| Immobilier | 51 673 | 1 814 | — | — | 110 | 53 597 | 54 200 |
| Services professionnels | 1 285 | 467 | — | — | 24 | 1 776 | 1 788 |
| Gestion de sociétés | 1 120 | 229 | — | — | 87 | 1 436 | 1 391 |
| Services administratifs | 435 | 232 | — | — | 18 | 685 | 689 |
| Enseignement | 560 | 126 | — | — | 9 | 695 | 696 |
| Soins de santé | 4 652 | 303 | — | — | 17 | 4 972 | 4 992 |
| Arts et spectacles | 670 | 104 | — | — | 27 | 801 | 811 |
| Hébergement | 1 542 | 49 | — | — | 6 | 1 597 | 1 641 |
| Autres services | 1 093 | 125 | — | — | 17 | 1 235 | 1 251 |
| Organismes publics | 48 210 | 1 648 | — | — | 557 | 50 415 | 69 918 |
| Autres entreprises | 2 073 | 660 | 104 | — | 176 | 3 013 | 3 335 |
| Total | 157 107 \$ | 15 859 \$ | 3 261 \$ | 3 933 \$ | 3 673 \$ | 183 833 \$ | 201 419 \$ |

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2023 sont conformes aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* dont la mise à jour, découlant des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017, est entrée en vigueur au cours de l'exercice. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Octroi du crédit

La PVP Gestion des risques attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVP Gestion des risques approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVP Gestion des risques fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndications bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau suivant présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

Tableau 28 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque*

| Niveaux de risque | Tranches de PD |
|-------------------|-------------------|
| Excellent | 0,00 % à 0,14 % |
| Très faible | 0,15 % à 0,49 % |
| Faible | 0,50 % à 2,49 % |
| Moyen | 2,50 % à 9,99 % |
| Élevé | 10,00 % à 99,99 % |
| Défaut | 100,00 % |

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVP Gestion des risques est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de contrôles ex post. Ces contrôles sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces contrôles ex post prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- Le pouvoir discriminant du modèle;
- Le calibrage du modèle;
- La stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises.

Les tranches des PD sont mises à jour annuellement et ajustées au besoin afin de refléter adéquatement les cotes de risque du Mouvement.

Le tableau suivant présente l'échelle de notation interne et la correspondance avec les notations d'agences externes.

Tableau 29 – Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque*

| Niveaux de risque | Entreprises | | Institutions financières | | Emprunteurs souverains | | Notes S&P | Notes Moody's |
|-------------------------------------|------------------|------------------|--------------------------|------------------|------------------------|------------------|------------|---------------|
| | Notes Desjardins | Tranches de PD | Notes Desjardins | Tranches de PD | Notes Desjardins | Tranches de PD | | |
| Risque acceptable | | | | | | | | |
| Catégorie investissement | [1 – 4] | 0,00 % à 0,49 % | [1 – 5,5] | 0,00 % à 0,51 % | [1 – 5,5] | 0,00 % à 0,53 % | AAA – BBB- | Aaa – Baa3 |
| Autres que catégorie investissement | [4,5 – 7] | 0,50 % à 6,18 % | [6 – 8] | 0,52 % à 3,71 % | [6 – 8] | 0,54 % à 5,11 % | BB+ – B- | Ba1 – B3 |
| Sous surveillance | [7,5 – 9] | 6,19 % à 99,99 % | [9 – 9,5] | 3,72 % à 99,99 % | [9 – 9,75] | 5,12 % à 99,99 % | CCC+ – CC | Caa1 – Ca |
| Défaut | 10 | 100,00 % | 10 | 100,00 % | 10 | 100,00 % | D | C |

Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, le Mouvement Desjardins peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières comme des titres de gouvernements, des actions, etc., ou de la trésorerie.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2023, les prêts du Mouvement Desjardins garantis ou assurés représentaient 20,1 % du total des prêts bruts, comparativement à 19,7 % à la fin de 2022. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les portefeuilles de prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit satisfaire à certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements du Mouvement Desjardins. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, aucun changement important n'a été apporté aux politiques d'atténuation du risque de crédit et aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, le Mouvement Desjardins peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

Les prêts bénéficiant d'un allègement s'élèvent à 1 819 M\$ au 31 décembre 2023, comparativement à 1 356 M\$ à la fin de 2022. De ces prêts, 168 M\$ ont été classés en tant que prêts dépréciés bruts au 31 décembre 2023, comparativement à 106 M\$ au 31 décembre 2022.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Identification du défaut

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours.
- Critère qualitatif : Le Mouvement Desjardins estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie si celle-ci existe.

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

Répercussion du défaut

La répercussion du défaut consiste à associer le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'à d'autres entités de son groupe d'emprunteurs. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, sauf exception, le Mouvement Desjardins ne répercute pas le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises de non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

Sortie du défaut

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers, sous certaines conditions prévues aux encadrements du risque de crédit. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de 3 à 6 mois selon certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit.

Suivi du portefeuille et reddition de comptes

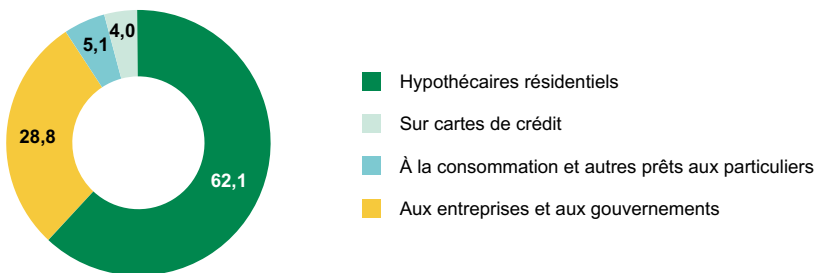
La PVP Gestion des risques supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

Détail et qualité du portefeuille de prêts

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et des acceptations par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

Répartition des prêts et acceptations

Au 31 décembre 2023
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2023, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises sont l'immobilier, l'agriculture et la construction, ce qui représente un ratio de 51,0 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 73,6 G\$. Ces principaux secteurs sont les mêmes qu'au 31 décembre 2022.

Tableau 30 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

Au 31 décembre

| (en millions de dollars) | 2023 | | 2022 Retraité | |
|--|-------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| | Prêts bruts | Prêts dépréciés bruts | Prêts bruts | Prêts dépréciés bruts |
| Hypothécaires résidentiels | 165 858 \$ | 375 \$ | 159 682 \$ | 245 \$ |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 24 239 | 224 | 24 211 | 170 |
| Aux organismes publics ⁽¹⁾ | 3 388 | — | 3 520 | — |
| Aux entreprises | | | | |
| Agriculture | 11 991 | 352 | 11 270 | 158 |
| Mines, pétrole et gaz | 1 092 | 1 | 354 | 1 |
| Services publics | 2 090 | — | 1 137 | — |
| Construction | 8 062 | 182 | 6 660 | 116 |
| Fabrication | 5 883 | 231 | 5 745 | 160 |
| Commerce de gros | 2 712 | 75 | 2 623 | 23 |
| Commerce de détail | 5 933 | 96 | 4 337 | 27 |
| Transport | 1 620 | 14 | 1 420 | 24 |
| Industrie de l'information | 550 | 17 | 305 | 2 |
| Finance et assurances | 2 105 | — | 1 627 | — |
| Immobilier | 17 474 | 164 | 15 569 | 86 |
| Services professionnels | 1 934 | 10 | 1 586 | 6 |
| Gestion de sociétés | 1 389 | 10 | 1 454 | 3 |
| Services administratifs | 373 | 6 | 393 | 12 |
| Enseignement | 265 | 4 | 241 | 4 |
| Soins de santé | 4 411 | 145 | 4 325 | 67 |
| Arts et spectacles | 769 | 11 | 779 | 6 |
| Hébergement | 2 073 | 39 | 2 025 | 71 |
| Autres services | 1 588 | 8 | 1 435 | 10 |
| Autres entreprises | 1 316 | — | 7 | — |
| Total des prêts aux entreprises | 73 630 \$ | 1 365 \$ | 63 292 \$ | 776 \$ |
| Total des prêts | 267 115 \$ | 1 964 \$ | 250 705 \$ | 1 191 \$ |

⁽¹⁾ Y compris les prêts aux gouvernements.

Le tableau suivant présente les prêts par régions géographiques. Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2023, les prêts qu'il avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 88,8 % du total de son portefeuille de prêts, comparativement à 90,3 % au 31 décembre 2022.

Tableau 31 – Prêts par régions géographiques

Au 31 décembre

| (en millions de dollars) | 2023 | | 2022 Retraité | |
|------------------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| | Prêts bruts | Prêts dépréciés bruts | Prêts bruts | Prêts dépréciés bruts |
| Canada | | | | |
| Québec | 237 072 \$ | 1 710 \$ | 226 281 \$ | 1 074 \$ |
| Autres provinces canadiennes | 29 718 | 254 | 24 103 | 117 |
| Total – Canada | 266 790 \$ | 1 964 \$ | 250 384 \$ | 1 191 \$ |
| Autres pays | 325 | — | 321 | — |
| Total | 267 115 \$ | 1 964 \$ | 250 705 \$ | 1 191 \$ |

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

Tableau 32 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés⁽¹⁾

Au 31 décembre

| (en millions de dollars) | 2023 | | | 2022 | | |
|--|------------------|------------------|--------|------------------|------------------|--------|
| | De 31 à 90 jours | 91 jours et plus | Total | De 31 à 90 jours | 91 jours et plus | Total |
| Hypothécaires résidentiels | 245 \$ | 95 \$ | 340 \$ | 139 \$ | 20 \$ | 159 \$ |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 196 | 38 | 234 | 134 | 38 | 172 |
| Aux entreprises et aux gouvernements | 41 | 128 | 169 | 32 | 64 | 96 |
| | 482 \$ | 261 \$ | 743 \$ | 305 \$ | 122 \$ | 427 \$ |

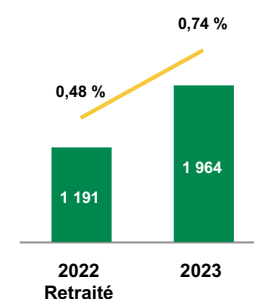
⁽¹⁾ Les prêts en souffrance depuis moins de 31 jours ne sont pas présentés puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

Au 31 décembre 2023, selon la note complémentaire 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 1 180 M\$ et celle sur les éléments hors bilan était de 93 M\$, pour un total de 1 273 M\$, en hausse de 185 M\$ par rapport au 31 décembre 2022.

Cette augmentation s'explique principalement par la migration de la qualité du crédit, par la hausse des encours, ainsi que par certaines évolutions méthodologiques. Ces effets ont toutefois été partiellement contrebalancés par ceux de la mise à jour des informations prospectives. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer aux notes complémentaires 2 « Méthodes comptables » et 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et d'acceptations bruts, s'établissait à 0,74 % au 31 décembre 2023, comparativement à 0,48 % au 31 décembre 2022. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 495 M\$ au 31 décembre 2023, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 25,2 %.

Prêts dépréciés bruts et ratio des prêts dépréciés bruts
(en M\$ et en %)



Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Tableau 33 – Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

Au 31 décembre

| (en millions de dollars et en pourcentage) | 2023 | | | | | 2022 | |
|--|-----------------------------|--------------------------------------|---|----------------------|-----------------------|----------------------|---------------|
| | Valeur comptable brute | | Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés | Prêts dépréciés nets | Prêts dépréciés bruts | Prêts dépréciés nets | |
| | Prêts et acceptations bruts | Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾ | | | | | |
| Hypothécaires résidentiels | 165 858 \$ | 375 \$ | 0,23 % | 24 \$ | 351 \$ | 245 \$ | 229 \$ |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 24 239 | 224 | 0,92 | 140 | 84 | 170 | 79 |
| Aux entreprises et aux gouvernements | 77 018 | 1 365 | 1,77 | 331 | 1 034 | 776 | 572 |
| Total | 267 115 \$ | 1 964 \$ | 0,74 % | 495 \$ | 1 469 \$ | 1 191 \$ | 880 \$ |

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

Tableau 34 – Variation du solde des prêts dépréciés bruts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

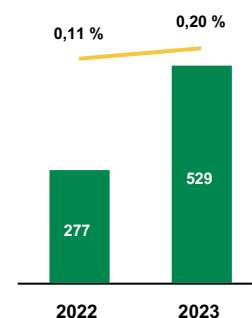
| (en millions de dollars) | 2023 | 2022 |
|---|-----------------|-----------------|
| Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice | 1 191 \$ | 1 088 \$ |
| Prêts dépréciés bruts survenus au cours de l'exercice | 3 396 | 2 411 |
| Retours à un état non déprécié | (2 282) | (2 083) |
| Radiations et recouvrements | (336) | (226) |
| Autres variations | (5) | 1 |
| Prêts dépréciés bruts à la fin de l'exercice | 1 964 \$ | 1 191 \$ |

La dotation à la provision pour pertes de crédit du Mouvement Desjardins s'est élevée à 529 M\$ pour 2023, en hausse de 252 M\$ par rapport à 2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la dotation des portefeuilles de prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit, ainsi que de celle des portefeuilles de cartes de crédit. La dotation de l'exercice 2023 reflète des radiations nettes en hausse, qui retournent graduellement vers leur niveau pré-pandémique.

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit s'établissait à 0,20 % au terme de l'exercice 2023, par rapport au ratio de 0,11 % enregistré au 31 décembre 2022.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit relatif à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes complémentaires 2 « Méthodes comptables » et 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

Dotation à la provision pour pertes de crédit et taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾
(en M\$ et en %)



⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF. Ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et par région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Tableau 35 – Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽²⁾

Au 31 décembre

| (en millions de dollars et en pourcentage) | 2023 | | | | | | | |
|--|--|----------------|----------------------------------|----------------|---|----------------|-------------------|----------------|
| | Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾ | | Prêts non assurés ⁽⁴⁾ | | Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾ | | Total | |
| Québec | 28 778 \$ | 97,8 % | 91 395 \$ | 95,1 % | 5 691 \$ | 94,9 % | 125 864 \$ | 95,7 % |
| Ontario | 610 | 2,1 | 4 673 | 4,9 | 309 | 5,1 | 5 592 | 4,3 |
| Autres ⁽⁶⁾ | 19 | 0,1 | 40 | — | — | — | 59 | — |
| Toutes les régions | 29 407 \$ | 100,0 % | 96 108 \$ | 100,0 % | 6 000 \$ | 100,0 % | 131 515 \$ | 100,0 % |

| (en millions de dollars et en pourcentage) | 2022 | | | | | | | |
|--|--|----------------|----------------------------------|----------------|---|----------------|-------------------|----------------|
| | Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾ | | Prêts non assurés ⁽⁴⁾ | | Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾ | | Total | |
| Québec | 28 737 \$ | 97,7 % | 88 790 \$ | 95,2 % | 5 706 \$ | 94,8 % | 123 233 \$ | 95,8 % |
| Ontario | 662 | 2,2 | 4 486 | 4,8 | 314 | 5,2 | 5 462 | 4,2 |
| Autres ⁽⁶⁾ | 19 | 0,1 | 44 | — | — | — | 63 | — |
| Toutes les régions | 29 418 \$ | 100,0 % | 93 320 \$ | 100,0 % | 6 020 \$ | 100,0 % | 128 758 \$ | 100,0 % |

⁽¹⁾ Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 216 M\$ au 31 décembre 2023 et 207 M\$ au 31 décembre 2022.

⁽²⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

⁽³⁾ Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire, public ou privé, ou d'un gouvernement.

⁽⁴⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁵⁾ Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁶⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Tableau 36 – Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours de l'exerciceRéseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽¹⁾

Pour les exercices terminés le 31 décembre

| (ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques) | 2023 | | | 2022 | | |
|--|----------------------------------|---|------------------|----------------------------------|---|------------------|
| | Prêts non assurés ⁽²⁾ | Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾ | Total non assuré | Prêts non assurés ⁽²⁾ | Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾ | Total non assuré |
| Québec | 62,1 % | 64,3 % | 63,8 % | 65,0 % | 66,8 % | 66,4 % |
| Ontario | 61,8 | 62,0 | 61,9 | 66,0 | 64,7 | 65,3 |
| Autres ⁽⁴⁾ | 74,0 | 69,0 | 70,8 | 71,0 | 67,4 | 69,1 |
| Toutes les régions | 62,1 % | 64,2 % | 63,7 % | 65,0 % | 66,7 % | 66,3 % |

⁽¹⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.⁽²⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽³⁾ Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽⁴⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Tableau 37 – Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾⁽²⁾Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽³⁾

Au 31 décembre

| (en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégorie d'amortissement restant) | Total des prêts amortis | | | |
|--|-------------------------|----------------|---------------------|----------------|
| | 2023 | | 2022 ⁽⁴⁾ | |
| 0 à 10 ans | 9 100 \$ | 7,3 % | 8 895 \$ | 7,2 % |
| 10 à 20 ans | 41 132 | 32,8 | 40 284 | 32,8 |
| 20 à 25 ans | 63 076 | 50,2 | 61 324 | 50,0 |
| 25 à 30 ans | 5 785 | 4,6 | 4 726 | 3,9 |
| 30 à 35 ans | 172 | 0,1 | 146 | 0,1 |
| 35 ans ou plus ⁽⁵⁾ | 6 250 | 5,0 | 7 363 | 6,0 |
| Tous les amortissements | 125 515 \$ | 100,0 % | 122 738 \$ | 100,0 % |

⁽¹⁾ Les prêts hypothécaires à taux variable du Réseau des caisses représentent 24,1 % au 31 décembre 2023 (29,1 % au 31 décembre 2022).⁽²⁾ Selon les pratiques internes de Desjardins, la période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels est limitée à 30 ans. Cependant, il est permis pour certaines situations exceptionnelles de dépasser l'amortissement maximal de 30 ans.⁽³⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.⁽⁴⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant en raison d'un changement méthodologique.⁽⁵⁾ Les prêts à amortissement négatif sont inclus dans la catégorie 35 ans ou plus, ce qui reflète l'incidence des majorations de taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires à taux variables.**Expositions à l'international**

Les expositions au risque de crédit du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Canada et des États-Unis représentent 1,9 % du total des expositions au 31 décembre 2023.

Risque de contrepartie et d'émetteur*Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.*

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de contrepartie et d'émetteur du fait des opérations d'appariement de ses activités bancaires traditionnelles, de ses activités de négociation ainsi que des portefeuilles de placements de ses compagnies d'assurances. Selon sa classification, toute contrepartie ou tout émetteur reçoit une cote de risque provenant des modèles internes ou des cotes publiées par les agences de notation reconnues (DBRS, Fitch, Moody's et Standard & Poor's) par l'AMF et le BSIF. La PVP Gestion des risques établit une limite à une contrepartie ou un émetteur à la suite de l'évaluation de sa cote de risque. Les limites d'exposition du Mouvement sont établies en se basant sur son cadre d'appétit pour le risque et ses fonds propres de catégorie 1A. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Des limites peuvent également s'appliquer à certains instruments financiers lorsque cela est pertinent.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

Les transactions du Mouvement Desjardins portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement Desjardins utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend notamment des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible. La proportion de contrats par l'intermédiaire des chambres de compensation est en hausse en 2023 puisque la réglementation en place et à venir est nettement en faveur de la compensation.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties du Mouvement a une cote de crédit se situant entre AAA et A-.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des contrats standards de l'industrie. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins exige également un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions. De plus, certaines de ces transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 6 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

4.2.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement Desjardins sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et des procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits dans les pages suivantes.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Tableau 38 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 31 décembre 2023

| (en millions de dollars) | Exposés au risque de marché | | | | Principaux risques associés aux activités autres que de négociation |
|--|-----------------------------|--|--|---------------------------------|---|
| | Bilan combiné | Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾ | Activités autres que de négociation ⁽³⁾ | Non exposés au risque de marché | |
| Actif | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 8 987 \$ | — \$ | 8 987 \$ | — \$ | Taux d'intérêt |
| Valeurs mobilières | | | | | |
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net | 36 627 | 11 945 | 24 682 | — | Taux d'intérêt |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 51 692 | — | 51 692 | — | Taux d'intérêt, change, prix |
| Titres au coût amorti | 46 | — | 46 | — | Taux d'intérêt |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 13 678 | 11 277 | 2 401 | — | Taux d'intérêt |
| Prêts et acceptations nets | 265 935 | — | 265 935 | — | Taux d'intérêt |
| Actif net des fonds distincts | 24 754 | — | 24 754 | — | Taux d'intérêt, prix |
| Instruments financiers dérivés | 5 861 | 726 | 5 135 | — | Taux d'intérêt, change, prix |
| Autres actifs | 15 360 | — | — | 15 360 | |
| Total de l'actif | 422 940 \$ | 23 948 \$ | 383 632 \$ | 15 360 \$ | |
| Passif et capitaux propres | | | | | |
| Dépôts | 279 329 \$ | — \$ | 279 329 \$ | — \$ | Taux d'intérêt |
| Passifs des contrats d'assurance | 32 961 | — | 32 961 | — | Taux d'intérêt |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 11 686 | 11 361 | 325 | — | Taux d'intérêt |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | 12 032 | 10 726 | 1 306 | — | Taux d'intérêt |
| Instruments financiers dérivés | 6 626 | 971 | 5 655 | — | Taux d'intérêt, change, prix |
| Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement | 21 233 | — | 21 233 | — | Taux d'intérêt, prix |
| Autres passifs | 21 729 | — | 867 | 20 862 | Taux d'intérêt |
| Obligations subordonnées | 2 954 | — | 2 954 | — | Taux d'intérêt |
| Capitaux propres | 34 390 | — | — | 34 390 | |
| Total du passif et des capitaux propres | 422 940 \$ | 23 058 \$ | 344 630 \$ | 55 252 \$ | |

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 38 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité

| (en millions de dollars) | Exposés au risque de marché | | | | Principaux risques associés aux activités autres que de négociation |
|--|-----------------------------|--|--|---------------------------------|---|
| | Bilan combiné | Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾ | Activités autres que de négociation ⁽³⁾ | Non exposés au risque de marché | |
| Actif | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 8 913 \$ | — \$ | 8 913 \$ | — \$ | Taux d'intérêt |
| Valeurs mobilières | | | | | |
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net | 33 987 | 9 801 | 24 186 | — | Taux d'intérêt |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 51 258 | — | 51 258 | — | Taux d'intérêt, change, prix |
| Titres au coût amorti | 50 | — | 50 | — | Taux d'intérêt |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 17 024 | 14 677 | 2 347 | — | Taux d'intérêt |
| Prêts et acceptations nets | 249 695 | — | 249 695 | — | Taux d'intérêt |
| Actif net des fonds distincts | 21 356 | — | 21 356 | — | Taux d'intérêt, prix |
| Instruments financiers dérivés | 5 723 | 635 | 5 088 | — | Taux d'intérêt, change, prix |
| Autres actifs | 15 938 | — | — | 15 938 | |
| Total de l'actif | 403 944 \$ | 25 113 \$ | 362 893 \$ | 15 938 \$ | |
| Passif et capitaux propres | | | | | |
| Dépôts | 259 836 \$ | — \$ | 259 836 \$ | — \$ | Taux d'intérêt |
| Passifs des contrats d'assurance | 30 202 | — | 30 202 | — | Taux d'intérêt |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 9 859 | 9 611 | 248 | — | Taux d'intérêt |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | 24 565 | 23 893 | 672 | — | Taux d'intérêt |
| Instruments financiers dérivés | 6 691 | 689 | 6 002 | — | Taux d'intérêt, change, prix |
| Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement | 17 826 | — | 17 826 | — | Taux d'intérêt, prix |
| Autres passifs | 19 630 | — | 654 | 18 976 | Taux d'intérêt |
| Obligations subordonnées | 2 928 | — | 2 928 | — | Taux d'intérêt |
| Capitaux propres | 32 407 | — | — | 32 407 | |
| Total du passif et des capitaux propres | 403 944 \$ | 34 193 \$ | 318 368 \$ | 51 383 \$ | |

⁽¹⁾ Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la VaR en période de tension.⁽²⁾ Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intercompagnies.⁽³⁾ Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.**Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation - Valeur à risque**

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an qui inclut la crise financière survenue en 2008. Toutefois, un ratio de la VaR globale en période de tension par rapport à la VaR est calculé quotidiennement afin de s'assurer que la période de tension choisie demeure adéquate. De plus, cette période de tension est révisée périodiquement au même titre que les simulations de crise.

Les exigences de fonds propres, liées au risque supplémentaire (IRC), sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits, autres que de titrisation, détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF.

Tableau 39 – Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation*

| (en millions de dollars) | Au 31 décembre 2023 | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 | | | Au 31 décembre 2022 | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 | | |
|--|---------------------|---|----------------------|----------------------|---------------------|---|----------------------|----------------------|
| | | Moyenne | Haut | Bas | | Moyenne | Haut | Bas |
| Actions | 0,2 \$ | 0,4 \$ | 2,1 \$ | 0,2 \$ | 0,8 \$ | 0,6 \$ | 0,9 \$ | 0,3 \$ |
| Change | 0,7 | 0,5 | 2,1 | 0,1 | 0,9 | 0,7 | 3,0 | 0,05 |
| Taux d'intérêt | 3,2 | 5,0 | 8,2 | 2,8 | 6,6 | 4,4 | 7,8 | 2,2 |
| Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾ | 4,5 | 3,1 | 13,4 | 0,8 | 0,9 | 2,3 | 6,0 | 0,7 |
| Effet de diversification ⁽²⁾ | (5,4) | (4,0) | s. o. ⁽³⁾ | s. o. ⁽³⁾ | (2,1) | (3,4) | s. o. ⁽³⁾ | s. o. ⁽³⁾ |
| VaR globale | 3,2 \$ | 5,0 \$ | 8,9 \$ | 2,7 \$ | 7,1 \$ | 4,6 \$ | 9,0 \$ | 2,4 \$ |
| VaR globale en période de tension | 5,7 \$ | 10,3 \$ | 18,5 \$ | 4,9 \$ | 11,3 \$ | 12,0 \$ | 25,2 \$ | 6,0 \$ |
| Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) | 82,8 \$ | 71,9 \$ | 93,4 \$ | 41,9 \$ | 57,1 \$ | 69,3 \$ | 97,2 \$ | 49,7 \$ |

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche de portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas pour les différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 5,0 M\$ pour l'exercice 2023, en hausse de 0,4 M\$ par rapport à celle de 2022. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 10,3 M\$ pour l'exercice 2023, en baisse de 1,7 M\$ par rapport à celle de 2022. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 71,9 M\$, en hausse de 2,6 M\$ par rapport à celle de 2022.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

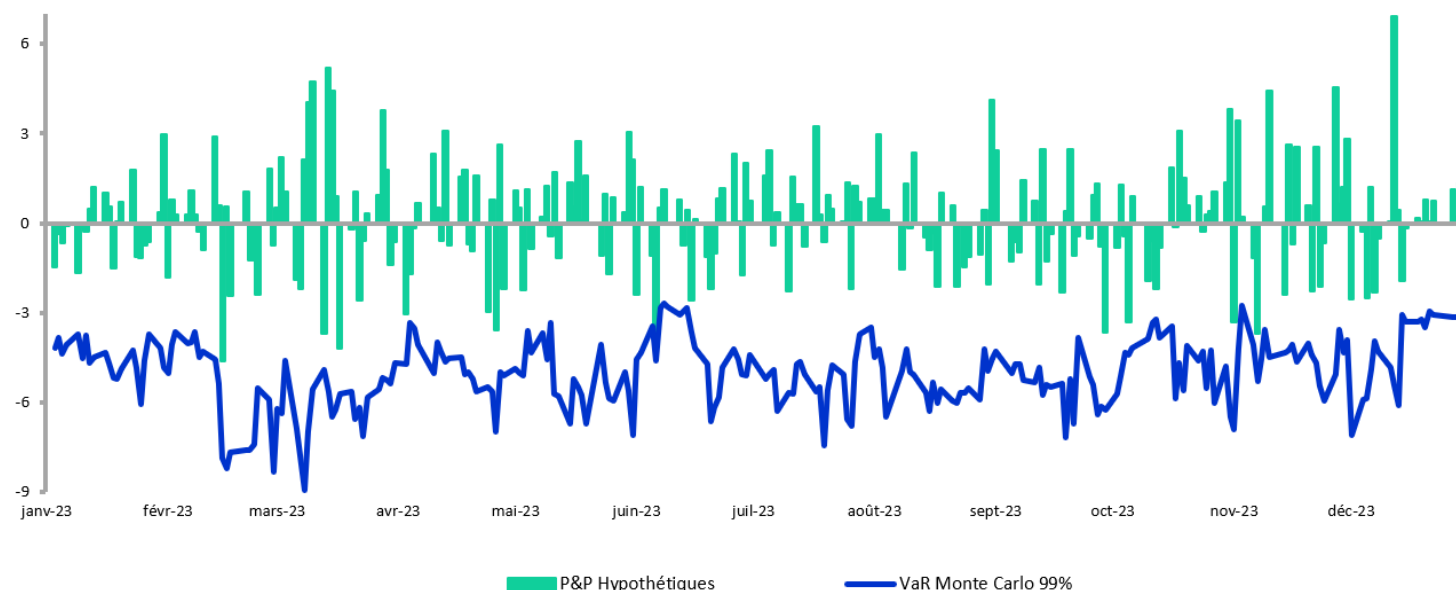
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités. Au cours de l'exercice 2023, aucun dépassement des P&P hypothétiques et réels par rapport à la VaR n'a été observé au niveau du Mouvement.

VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation

(en million de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant entraîner des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilité. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme la pandémie de COVID-19 de 2020 ou la crise financière de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la juste valeur des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque, tels que taux d'intérêt, taux de change ou produits de base, et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles, soit quotidienne, mensuelle ou trimestrielle.

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins, en présupant un bilan stable et aucune mesure prise par la direction en vue d'atténuer le risque.

Tableau 40 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)⁽¹⁾

Au 31 décembre

| (en millions de dollars) | 2023 | | 2022 | |
|---|--------------------------------------|---|--------------------------------------|---|
| | Revenu net d'intérêts ⁽²⁾ | Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾ | Revenu net d'intérêts ⁽²⁾ | Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾ |
| Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base | 73 \$ | 6 \$ | (100) \$ | (402) \$ |
| Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base | (77) | (118) | 108 | 382 |

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. L'information sur la sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance se trouve à la note complémentaire 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

Gestion du risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Le Mouvement Desjardins et ses composantes sont exposés au risque de change, lié notamment au dollar américain et à l'euro, découlant de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Des encadrements du Mouvement établissent des limites d'exposition au risque de change dont le suivi est effectué par la PVPGR et par les composantes d'assurance pour leurs activités respectives. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible, considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

Gestion du risque de prix

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs, tels que les actions, les matières premières ou les biens immobiliers, ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la juste valeur peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa juste valeur selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note complémentaire 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

4.2.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces deux ratios ainsi que le NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance, et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Tableau 41 – Actifs liquides⁽¹⁾

Au 31 décembre 2023

| (en millions de dollars) | Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins | Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés | Total des actifs liquides | Actifs liquides grevés | Actifs liquides non grevés |
|--|---|--|---------------------------|------------------------|----------------------------|
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 6 285 \$ | — \$ | 6 285 \$ | 458 \$ | 5 827 \$ |
| Valeurs mobilières | | | | | |
| Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger | 50 143 | 14 216 | 64 359 | 22 883 | 41 476 |
| Autres titres au Canada | 5 748 | 790 | 6 538 | 1 106 | 5 432 |
| Émises ou garanties par des émetteurs étrangers | 233 | 1 | 234 | 1 | 233 |
| Prêts | | | | | |
| Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés | 13 022 | — | 13 022 | 2 221 | 10 801 |
| Total | 75 431 \$ | 15 007 \$ | 90 438 \$ | 26 669 \$ | 63 769 \$ |

Au 31 décembre 2022

| (en millions de dollars) | Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins | Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés | Total des actifs liquides | Actifs liquides grevés | Actifs liquides non grevés |
|--|---|--|---------------------------|------------------------|----------------------------|
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 7 751 \$ | — \$ | 7 751 \$ | 589 \$ | 7 162 \$ |
| Valeurs mobilières | | | | | |
| Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger | 50 469 | 16 651 | 67 120 | 34 407 | 32 713 |
| Autres titres au Canada | 5 813 | 557 | 6 370 | 798 | 5 572 |
| Émises ou garanties par des émetteurs étrangers | 567 | 3 | 570 | 6 | 564 |
| Prêts | | | | | |
| Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés | 9 564 | — | 9 564 | 3 065 | 6 499 |
| Total | 74 164 \$ | 17 211 \$ | 91 375 \$ | 38 865 \$ | 52 510 \$ |

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.**Tableau 42 – Actifs liquides non grevés par entités⁽¹⁾**

Au 31 décembre

| (en millions de dollars) | 2023 | 2022 |
|--------------------------|------------------|------------------|
| Fédération | 35 264 \$ | 27 381 \$ |
| Réseau des caisses | 24 739 | 20 858 |
| Autres entités | 3 766 | 4 271 |
| Total | 63 769 \$ | 52 510 \$ |

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau ont comme monnaie d'émission le dollar canadien.*Indicateurs de risque de liquidité*

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs, est signalée au comité de gestion Finances et Risques Mouvement en fonction de la nature de l'incident. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement, ainsi qu'à des opérations liées aux passifs des contrats d'assurance. Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Tableau 43 – Actifs grevés

Au 31 décembre 2023

| (en millions de dollars) | Répartition des actifs totaux | | | | | | |
|--|-------------------------------|---------------------------------------|-------------------|--------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|
| | Actifs au bilan combiné | Valeurs mobilières reçues en garantie | Actifs totaux | Actifs grevés | | Actifs non grevés | |
| | | | | Donnés en garantie | Autres ⁽¹⁾ | Pouvant être donnés en garantie | Autres ⁽²⁾ |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 8 987 \$ | — \$ | 8 987 \$ | 186 \$ | 458 \$ | 5 641 \$ | 2 702 \$ |
| Valeurs mobilières | 88 365 | 23 176 | 111 541 | 33 188 | 850 | 45 262 | 32 241 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 13 678 | — | 13 678 | — | — | — | 13 678 |
| Prêts et acceptations nets | 265 935 | — | 265 935 | 30 697 | — | 66 639 | 168 599 |
| Actif net des fonds distincts | 24 754 | — | 24 754 | — | — | — | 24 754 |
| Autres actifs | 21 221 | — | 21 221 | — | — | — | 21 221 |
| Total | 422 940 \$ | 23 176 \$ | 446 116 \$ | 64 071 \$ | 1 308 \$ | 117 542 \$ | 263 195 \$ |

Au 31 décembre 2022 Retraité

| (en millions de dollars) | Répartition des actifs totaux | | | | | | |
|--|-------------------------------|---------------------------------------|-------------------|--------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|
| | Actifs au bilan combiné | Valeurs mobilières reçues en garantie | Actifs totaux | Actifs grevés | | Actifs non grevés | |
| | | | | Donnés en garantie | Autres ⁽¹⁾ | Pouvant être donnés en garantie | Autres ⁽²⁾ |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 8 913 \$ | — \$ | 8 913 \$ | — \$ | 589 \$ | 7 162 \$ | 1 162 \$ |
| Valeurs mobilières | 85 295 | 23 686 | 108 981 | 41 121 | 545 | 38 869 | 28 446 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 17 024 | — | 17 024 | — | — | — | 17 024 |
| Prêts et acceptations nets ⁽³⁾ | 249 695 | — | 249 695 | 28 097 | — | 71 454 | 150 144 |
| Actif net des fonds distincts | 21 356 | — | 21 356 | — | — | — | 21 356 |
| Autres actifs | 21 661 | — | 21 661 | — | — | — | 21 661 |
| Total | 403 944 \$ | 23 686 \$ | 427 630 \$ | 69 218 \$ | 1 134 \$ | 117 485 \$ | 239 793 \$ |

⁽¹⁾ Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

⁽²⁾ Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

⁽³⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts des membres et clients ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Tableau 44 – Ratio de liquidité à court terme⁽¹⁾

| | Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023 | | Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023 |
|---|---|--|--|
| | Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾) | Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾) | Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾) |
| (en millions de dollars et en pourcentage) | | | |
| Actifs liquides de haute qualité | | | |
| Total des actifs liquides de haute qualité | s. o. | 52 057 \$ | 47 184 \$ |
| Sorties de trésorerie | | | |
| Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont : | 97 096 \$ | 7 546 | 7 467 |
| Dépôts stables | 49 334 | 1 480 | 1 542 |
| Dépôts moins stables | 47 762 | 6 066 | 5 925 |
| Financement de gros non garanti, dont : | 40 929 | 20 167 | 18 320 |
| Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives | 14 393 | 3 468 | 3 555 |
| Dépôts non opérationnels (toutes contreparties) | 16 552 | 6 715 | 6 482 |
| Dettes non garanties | 9 984 | 9 984 | 8 283 |
| Financement de gros garanti | s. o. | 76 | 62 |
| Exigences supplémentaires, dont : | 23 351 | 4 265 | 4 413 |
| Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées | 1 402 | 1 284 | 1 284 |
| Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette | 263 | 263 | 534 |
| Facilités de crédit et de liquidité | 21 686 | 2 718 | 2 595 |
| Autres obligations de financement contractuelles | 2 877 | 1 224 | 1 580 |
| Autres obligations de financement conditionnelles | 92 301 | 2 633 | 2 583 |
| Total des sorties de trésorerie | s. o. | 35 911 \$ | 34 425 \$ |
| Entrées de trésorerie | | | |
| Prêts garantis (p. ex. conventions de revente) | 13 003 \$ | 422 \$ | 301 \$ |
| Entrées liées aux expositions parfaitement productives | 3 307 | 1 653 | 1 737 |
| Autres entrées de trésorerie | 1 | 1 | 17 |
| Total des entrées de trésorerie | 16 311 \$ | 2 076 \$ | 2 055 \$ |
| | | Valeur ajustée totale⁽⁵⁾ | Valeur ajustée totale⁽⁵⁾ |
| Total des actifs liquides de haute qualité | | 52 057 \$ | 47 184 \$ |
| Total des sorties nettes de trésorerie | | 33 835 | 32 370 |
| Ratio de liquidité à court terme | | 154 % | 146 % |

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.

(2) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

(4) Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.

(5) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Le ratio LCR moyen du Mouvement Desjardins s'élève à 154 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023, un niveau légèrement supérieur au trimestre précédent. Le ratio demeure largement supérieur aux exigences réglementaires. Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023, le niveau moyen des actifs liquides de haute qualité a été d'environ 52,1 G\$ (47,2 G\$ au 30 septembre 2023) dont 94 % (94 % au 30 septembre 2023) étaient composés d'actifs de niveau 1 selon les critères de Bâle III. Ceux-ci incluent notamment les pièces et billets de banque, les dépôts auprès des banques centrales ainsi que les titres émis ou garantis par des émetteurs souverains.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le CBCB afin de promouvoir la résilience à moyen et à long termes du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement.

Ce ratio présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le FSD est composé principalement des fonds propres, des dépôts de détail et d'entreprises ainsi que du passif lié au financement de gros. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Le FSE est composé principalement des prêts hypothécaires, d'autres prêts de l'institution et, dans une moindre mesure, d'autres actifs et d'éléments hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Tableau 45 – Ratio structurel de liquidité à long terme⁽¹⁾

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Au 31 décembre 2023 | | | | | Au |
|--|---|--------------|-----------------------|--------------|--------------------|--------------------|
| | Valeur non pondérée par échéance résiduelle | | | | | 30 septembre |
| | Sans échéance | < 6 mois | De 6 mois à < 1 an | ≥ 1 an | Valeur pondérée | Valeur pondérée |
| Élément de financement stable disponible (FSD) | | | | | | |
| Fonds propres | 33 305 \$ | — \$ | — \$ | 3 000 \$ | 36 305 \$ | 35 210 \$ |
| Fonds propres réglementaires | 33 305 | — | — | 3 000 | 36 305 | 35 210 |
| Autres instruments de fonds propres | — | — | — | — | — | — |
| Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises | 77 450 | 49 482 | 17 992 | 36 932 | 169 027 | 166 817 |
| Dépôts stables | 45 436 | 8 847 | 4 279 | 11 390 | 67 024 | 67 166 |
| Dépôts moins stables | 32 014 | 40 635 | 13 713 | 25 542 | 102 003 | 99 651 |
| Financement de gros | 24 782 | 40 490 | 4 352 | 22 314 | 40 265 | 37 241 |
| Dépôts opérationnels | 13 642 | — | — | — | 6 821 | 6 715 |
| Autres financements de gros | 11 140 | 40 490 | 4 352 | 22 314 | 33 444 | 30 526 |
| Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants | — | 964 | 843 | 12 158 | — | — |
| Autres passifs ⁽²⁾ | 26 368 | | | 12 802 | — | — |
| Passifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾ | s. o. | | | 3 770 | s. o. | s. o. |
| Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus | 26 368 | 9 032 | — | — | — | — |
| FSD total | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | 245 597 \$ | 239 268 \$ |
| Élément de financement stable exigé (FSE) | | | | | | |
| Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | 851 \$ | 750 \$ |
| Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — | — |
| Prêts et titres productifs | 19 806 | 49 737 | 18 636 | 178 058 | 175 019 | 172 902 |
| Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1 | — | 12 080 | — | — | 604 | 655 |
| Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis | — | 1 559 | 20 | 450 | 628 | 732 |
| Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont : | 13 911 | 25 370 | 10 910 | 68 375 | 85 310 | 82 984 |
| Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit | — | 6 561 | 6 109 | 13 869 | 9 015 | 8 993 |
| Crédits hypothécaires au logement productifs, dont : | 5 895 | 9 637 | 6 920 | 106 376 | 85 110 | 85 449 |
| Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit | 5 895 | 9 637 | 6 920 | 106 376 | 85 110 | 85 449 |
| Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés | — | 1 091 | 786 | 2 857 | 3 367 | 3 082 |
| Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants | — | 964 | 843 | 12 158 | — | — |
| Autres actifs ⁽²⁾ | — | | | 30 398 | 18 500 | 16 785 |
| Produits de base physiques, y compris l'or | — | s. o. | s. o. | s. o. | — | — |
| Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽²⁾ | s. o. | | | 384 | 327 | 244 |
| Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾ | s. o. | | | 5 771 | 319 | 308 |
| Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽²⁾ | s. o. | | | 6 389 | — | — |
| Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus | — | — | — | 17 854 | 17 854 | 16 233 |
| Éléments hors bilan ⁽²⁾ | s. o. | | | 114 897 | 2 992 | 2 903 |
| FSE total | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | 197 362 \$ | 193 340 \$ |
| Ratio de liquidité à long terme | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | 124 % | 124 % |

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023, le ratio NSFR demeure stable à 124 % comparativement au 30 septembre 2023. Cette stabilité se traduit par l'incidence de la croissance des dépôts compensée par une hausse similaire des actifs, principalement liée à l'augmentation des prêts.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers, combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles, permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Pour plus de renseignements sur les échéances contractuelles, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présenté au bilan combiné s'élevait à 279,3 G\$ au 31 décembre 2023, en hausse de 19,5 G\$ depuis le 31 décembre 2022. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2023, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et internationaux.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Tableau 46 – Principaux programmes de financement

| | Montant maximal autorisé |
|--|------------------------------------|
| Billets à moyen terme (canadiens) ⁽¹⁾ | 10 milliards de dollars |
| Obligations sécurisées (multidevises) ⁽¹⁾⁽²⁾ | 26 milliards de dollars |
| Billets à court terme (multidevises) | 5 milliards d'euros |
| Billets à court terme (américains) | 20 milliards de dollars américains |
| Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises) ⁽¹⁾ | 10 milliards d'euros |
| Billets subordonnés FPUNV (canadiens) ⁽¹⁾ | 5 milliards de dollars |
| Billets à moyen terme (australiens) ⁽¹⁾ | 3 milliards de dollars australiens |

(1) Des obligations durables peuvent être émises en vertu de ces programmes de financement conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.

(2) Le montant maximal autorisé demeure sujet à la limite prudentielle édictée par l'AMF.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Tableau 47 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

Au 31 décembre

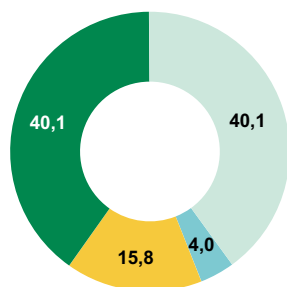
| | 2023 | | | | | | | | 2022 |
|---------------------------------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|
| | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 12 mois | Total – Moins de 1 an | De 1 à 2 ans | Plus de 2 ans | Total | Total |
| (en millions de dollars) | | | | | | | | | |
| Billets à escompte au porteur | 2 412 \$ | 549 \$ | 27 \$ | 6 \$ | 2 994 \$ | — \$ | — \$ | 2 994 \$ | 3 005 \$ |
| Papier commercial | 11 068 | 5 710 | 260 | — | 17 038 | — | — | 17 038 | 15 042 |
| Billets à moyen terme | — | — | 1 656 | 1 714 | 3 370 | 4 094 | 6 198 | 13 662 | 9 979 |
| Titrisation de créances hypothécaires | — | 361 | 604 | 841 | 1 806 | 1 956 | 10 110 | 13 872 | 13 075 |
| Obligations sécurisées | 1 097 | — | — | 1 096 | 2 193 | 2 058 | 8 671 | 12 922 | 10 984 |
| Obligations subordonnées | — | — | — | — | — | — | 2 954 | 2 954 | 2 928 |
| Total | 14 577 \$ | 6 620 \$ | 2 547 \$ | 3 657 \$ | 27 401 \$ | 8 108 \$ | 27 933 \$ | 63 442 \$ | 55 013 \$ |
| dont : | | | | | | | | | |
| Garantis | 1 097 \$ | 362 \$ | 604 \$ | 1 936 \$ | 3 999 \$ | 4 014 \$ | 21 735 \$ | 29 748 \$ | 26 988 \$ |
| Non garantis | 13 480 | 6 258 | 1 943 | 1 721 | 23 402 | 4 094 | 6 198 | 33 694 | 28 025 |

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros a augmenté de 8,4 G\$ par rapport au 31 décembre 2022. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des émissions de billets à moyen terme, de papier commercial et d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

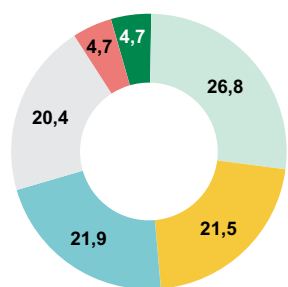
Financement de gros par devises

Au 31 décembre 2023
(en %)



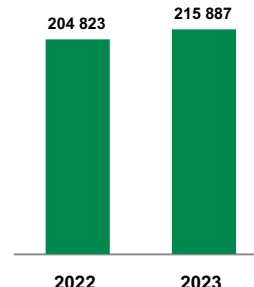
Financement de gros par catégories

Au 31 décembre 2023
(en %)



Dépôts des membres

Au 31 décembre 2023
(en M\$)



■ Dollars canadiens
■ Dollars américains
■ Euros
■ Autres

■ Billets à escompte au porteur
■ Papier commercial
■ Billets à moyen terme
■ Titrisation de créances hypothécaires
■ Obligations sécurisées
■ Obligations subordonnées

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 3,1 G\$ au cours de l'année 2023. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période et en début d'année 2024 aux émissions suivantes :

- Le 23 janvier 2023, d'un montant total de 600 M\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 31 janvier 2023, d'un montant total de 325 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 14 mars 2023, d'un montant total de 750 M\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 18 avril 2023, d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 24 avril 2023, d'un montant de 34,3 G de yens japonais, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 16 août 2023, d'un montant de 500 M\$, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens et conformément au Cadre des obligations durables Desjardins;
- Le 30 août 2023, d'un montant total de 500 M de GBP par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 27 septembre 2023, d'un montant total de 500 M d'euros par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 11 octobre 2023, d'un montant total de 2,0 G de NOK (couronnes norvégiennes) par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 17 novembre 2023, d'un montant de 1 250 M\$, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens;
- Le 27 novembre 2023, d'un montant total de 1,0 G\$ US par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 17 janvier 2024, d'un montant total de 1,0 G d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 26 janvier 2024, d'un montant de 1,0 G\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 40,5 G\$ au 31 décembre 2023, comparativement à 34,0 G\$ au 31 décembre 2022. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers, de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins :

- Le 20 juin 2023, l'agence de notation Fitch a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant leur perspective à « stable ».
- Le 13 juillet 2023, l'agence de notation DBRS a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant leur perspective à « stable ». Cette évaluation reflète la solidité du Mouvement Desjardins au Québec, où il détient des parts de marché dominantes.
- Le 16 octobre 2023, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à « stable ». Cette évaluation reflète la solidité du bilan du Mouvement Desjardins.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Tableau 48 – Cotes de crédit des titres émis et en circulation

| | DBRS | FITCH | MOODY'S | STANDARD & POOR'S |
|---|-------------|--------|---------|-------------------|
| Fédération des caisses Desjardins du Québec | | | | |
| Contrepartie/Dépôts ⁽¹⁾ | AA | AA | Aa1 | A+ |
| Dette à court terme | R-1 (élevé) | F1+ | P-1 | A-1 |
| Dette à moyen et long termes de premier rang ⁽²⁾ | AA (faible) | AA- | A1 | A- |
| Billets subordonnés FPUNV | A (faible) | A | A2 | BBB+ |
| Obligations sécurisées | — | AAA | Aaa | — |
| Perspective | Stable | Stable | Stable | Stable |

⁽¹⁾ Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

4.2.6 Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque, tels que les risques de crédit, de marché, de liquidité, etc., ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut notamment entraîner des pertes ou la non-atteinte des objectifs, découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction de l'évolution des pratiques de l'industrie ou des nouvelles réglementations.

Gouvernance

La gouvernance en matière de gestion du risque opérationnel met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par des encadrements qui sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

De plus, le comité de risques opérationnels Mouvement (CROM) a le mandat principal de surveiller les différentes catégories de risque opérationnels et réglementaires auxquelles le Mouvement est exposé. Il est composé des propriétaires des catégories de risques opérationnels et réglementaires. Sa gouvernance est décrite dans le Cadre de gouvernance en gestion de risques, traité dans la section 4.2.1 "Cadre de gestion intégrée des risques" de ce rapport.

Risque lié aux technologies de l'information et à la sécurité

Le risque lié aux technologies de l'information correspond au risque lié à l'incapacité de maintenir, dans le sens de la gestion/performance ou de moderniser l'infrastructure, les applications ou les bases de données technologiques. Le risque lié à la sécurité correspond au risque lié au vol, à la perte, à une fuite ou à l'exposition de données/informations confidentielles, telle une perte de confidentialité, via un acte intentionnel ou non intentionnel, comme une menace interne, une erreur, une négligence ou une omission, y compris les cyberattaques.

Les technologies sont un incontournable dans l'évolution, le maintien et la résilience des activités du Mouvement Desjardins. Une défaillance ou une perturbation des systèmes informatiques peut avoir de graves incidences sur ses membres et clients ainsi que ses activités. Ces deux risques sont au cœur des activités de gestion des risques. Des programmes de modernisation pour veiller au maintien et à la prévention des perturbations de ses environnements et actifs critiques ainsi qu'à l'ajout de contrôles de sécurité préventifs et réactifs aux menaces internes et externes composent les activités essentielles et courantes. Afin de suivre de façon efficace ces risques, des analyses par scénarios, des analyses sur les changements majeurs ainsi que les suivis des événements opérationnels sont des exemples d'activités permettant l'identification de ces risques et la prise en charge au sein de l'organisation. Une gouvernance qui suit les saines pratiques de l'industrie est mise en place pour permettre d'assurer la surveillance et le maintien de ces risques au niveau de la tolérance acceptable établie. Le Bureau de la sécurité Desjardins assure la protection des membres et clients, de la sécurité de leurs actifs et de leurs renseignements personnels.

Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers correspond au risque de pertes et d'incidents résultant de l'utilisation des services de tiers et entre autres de la dépendance envers ces tiers. Un tiers est une entité avec laquelle l'organisation fait affaire et inclut les fournisseurs et leurs sous-traitants, des partenaires commerciaux, des sociétés affiliées, des courtiers, des distributeurs, des revendeurs et des agents.

À travers son programme de gestion des risques opérationnels, le Mouvement Desjardins encadre ses tiers grâce à des mécanismes proactifs afin d'assurer une gestion efficace des risques liés à ces derniers et de se conformer à l'évolution des requis réglementaires. De plus, chaque acquisition majeure fait l'objet d'une gouvernance renforcée afin de s'assurer en continu de l'adéquation de leur performance aux besoins de l'organisation.

Le 24 avril 2023, le BSIF a livré la version révisée de sa *Ligne directrice B-10 sur la Gestion du risque lié aux tiers*, qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 2024. Cette ligne directrice, à caractère prudentiel, est adressée aux institutions financières fédérales canadiennes, dont Fiducie Desjardins inc. et certaines filiales de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. Elle met en place des mécanismes pour gérer efficacement les risques associés à toute entente avec un tiers tout au long du cycle de vie de la relation d'affaires. Les encadrements Mouvement en matière de gestion de risques liés aux tiers répondent aux grandes lignes des principes et des attentes de la nouvelle version de la ligne directrice. Des travaux sont déjà en cours afin d'arriver à une pleine opérationnalisation des processus ajustés selon cette révision.

Risque lié à la continuité des activités

Le risque lié à la continuité des activités correspond au risque de non-poursuite des activités entraînée par l'indisponibilité des ressources et moyens d'exploitation incluant les systèmes et technologies de l'information et de communication, les immeubles, les ressources humaines et les fournisseurs.

Des bilans d'impact sur les activités permettent d'identifier les activités prioritaires de l'organisation, basées sur une évaluation des impacts d'interruption considérant les aspects opérationnels, réputationnels, réglementaires et financiers. En raison de la nature évolutive de toute organisation et l'incidence implicite sur son niveau de préparation, des mises à jour sont nécessaires au moins annuellement ou lors de tout changement significatif, en intégrant les principes de gestion de changement et d'amélioration continue. L'approche de continuité des activités assure que des solutions de continuité sont identifiées, mises en place et validées pour maintenir un niveau de service acceptable et approuvé, en considération des activités prioritaires et des requis de continuité nécessaires selon les grandes conséquences reconnues. Des exercices sont planifiés à intervalles réguliers de façon à assurer la pertinence et la performance des solutions identifiées en plus d'assurer un niveau de préparation du personnel.

Risque de modèle

Le risque de modèle est une conséquence potentielle négative liée à la prise d'une décision d'affaires basée sur les extraits d'un modèle mal conçu, mal utilisé ou mal géré. Ce risque peut notamment provenir d'hypothèses incorrectes, de choix méthodologiques inappropriés, de données inadéquates, d'un déploiement inadéquat, d'une utilisation incorrecte ou d'une maintenance insuffisante.

Un modèle est une méthode permettant, sur la base d'hypothèses et à partir de données en entrant, de produire une prévision, une classification ou une approximation d'information non disponible, avec une incertitude inhérente.

Dans le but d'assurer une saine gestion du risque de modèle, le Mouvement Desjardins dispose d'un encadrement de la gestion du risque de modèle dont la portée est l'ensemble des modèles utilisés dans ses opérations. Cet encadrement concerne notamment les pratiques requises en matière de gestion du risque de modèle à l'égard du respect des exigences de la *Ligne directrice E-23 sur la Gestion du risque de modélisation à l'échelle de l'entreprise dans les institutions de dépôts*. Cet encadrement spécifie également les rôles et responsabilités des intervenants dans les activités liées au cycle de vie des modèles telles que la conception, le suivi de la performance et la validation.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable de mener les travaux de validation. Ces travaux consistent en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Ces travaux comportent également l'examen de la mise en œuvre des modèles ainsi que l'évaluation du respect des exigences réglementaires applicables.

Risque de données

Le risque de données est lié à la qualité et la connaissance des données utilisées au sein du Mouvement, ayant un impact sur la prise de décisions stratégiques et d'affaires, le cycle de vie de la donnée, ainsi que sur le respect des exigences réglementaires.

Dans le cadre du programme de rehaussement de la maîtrise de ses opérations, le Mouvement Desjardins s'est doté d'une structure de gouvernance des données, soutenue par des encadrements ayant comme objectif d'en assurer une gestion et une supervision adéquate. Cette structure se dote graduellement des outils requis pour encadrer le risque de données, à la fois dans les processus actuels et dans les nouvelles activités. Un cadre de surveillance est également en cours de déploiement en deuxième ligne de défense afin que soient revues objectivement les évaluations de risque de données effectuées en première ligne. La montée en maturité que vit actuellement l'organisation à l'égard de la gestion du risque de données s'accompagne de la mise en place de contrôles qui contribuent à renforcer l'atténuation de ce risque.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

| | Description |
|--|---|
| Identification et évaluation des risques et des contrôles | Un inventaire standard du risque opérationnel auquel le Mouvement est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Les évaluations des risques et des contrôles, qui sont effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, à des produits, à des systèmes, à des processus et à des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et à de nouveaux produits d'importance. La considération de différents facteurs internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition au risque opérationnel supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable. |
| Collecte et analyse des événements internes | La collecte des données sur les événements de risque opérationnel et des données de pertes permet de répertorier et de quantifier les événements selon des seuils déterminés. Les événements de risque opérationnel sont recensés dans des bases de données, leurs analyses permettent de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés. |
| Indicateurs de risques | Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité suivent des indicateurs de risque du cadre d'appétit pour le risque leur permettant de suivre de façon proactive l'accroissement de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint. |
| Divulgaration des risques | Les natures ainsi que les niveaux de risque opérationnel sont communiqués fréquemment à la haute direction ainsi qu'aux différents comités encadrant la gestion des risques. Cela favorise une gestion efficace du risque opérationnel permettant de prendre action rapidement lorsque cela est requis et d'établir les différentes priorités en fonction de l'importance des risques encourus. |
| Mesures d'atténuation | Le Mouvement a une structure permettant d'assurer une saine gestion des risques opérationnels par l'encadrement de la conception et par l'application de contrôles robustes contribuant à l'atténuation des risques. Une fois les risques identifiés et évalués, le Mouvement s'assure de leur maintien à un niveau acceptable, en fonction de l'appétit pour le risque, pour favoriser l'atteinte de ses objectifs et doit veiller en continu à l'efficacité des divers mécanismes de contrôles internes mis en place. Ainsi, en cas de dépassement des seuils de tolérance établis, des plans d'action sont mis en place dans le but de s'assurer que la prise de risque est toujours cohérente avec le cadre d'appétit pour le risque ainsi qu'avec les objectifs de Desjardins. |
| Analyse par scénario | L'analyse par scénario consiste à évaluer des événements pouvant entraîner un risque opérationnel important dont la probabilité d'occurrence est faible, par exemple un tremblement de terre. L'analyse permet de soulever les vulnérabilités au sein de l'organisation à l'égard de ces risques afin de mettre en place les mesures d'atténuation requises. |
| Programmes de partage des risques et programmes d'assurance | Le Mouvement s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché. |
| Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel | Depuis le 1 ^{er} janvier 2023, le calcul du capital réglementaire est effectué selon la nouvelle approche standard sous Bâle III. Pour répondre à ces changements, un calculateur aux fins du calcul des exigences en fonds propres a été développé, conformément à la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital</i> émise par l'AMF. La nouvelle approche fait intervenir une composante indicateur d'activité, issues des états financiers du Mouvement Desjardins. Enfin, cette composante est combinée avec un multiplicateur de pertes internes permettant d'obtenir les requis en fonds propres aux fins du risque opérationnel. |

4.2.7 Risque d'assurance

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- Risque de mortalité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance vie différents des montants prévus, due à la survenance des décès;
- Risque de longévité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les contrats de rentes différents des montants prévus, due à la survie des rentiers;
- Risque de morbidité/invalidité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance santé différents des montants prévus, due à l'état de santé des assurés;
- Risque de comportement des détenteurs de police : Conséquence financière résultant de comportements des titulaires de polices d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes, en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toutes clauses prévues aux contrats;
- Risque de dépenses : Conséquence financière résultant de frais d'administration qui sont engagés pour le service des produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités à verser sur les produits d'assurance de dommages soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles.

Le risque d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- Risque de souscription : Conséquence financière résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres, par exemple les incendies, les vols, les dégâts d'eau, le vandalisme, couverts par les produits d'assurance offerts, excluant les catastrophes. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés, comme les responsabilités civile, juridique, etc.;
- Risque de catastrophes : Conséquence financière liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- Risque de réserve : Conséquence financière résultant d'une insuffisance dans les provisions ou les réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement et, d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont responsables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratique en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes. Par ailleurs, les filiales d'assurance de dommages souscrivent une protection additionnelle à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen de la santé financière. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

4.2.8 Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher le Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Ce risque fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement et fait l'objet d'une Politique sur la gestion du risque stratégique. Il appartient à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder les orientations stratégiques du Mouvement en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui leur sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique. À cet effet, le Mouvement Desjardins a mis en place un processus de mise à jour annuelle du plan stratégique, incluant un exercice de revue critique, afin de tenir compte de l'évolution du marché et notamment des grandes tendances de l'industrie.

Les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et font rapport à ce sujet aux instances appropriées. En outre, les positionnements stratégiques, les acquisitions d'entreprises, les nouveaux produits et services, les projets financés par le plan d'investissement, les initiatives et transactions majeures, font l'objet d'une analyse de risque, incluant une revue objective par les 2^e lignes de défense, avant leur mise en œuvre.

4.2.9 Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse engendrer une incidence défavorable significative sur ses revenus, ses fonds propres ou puisse affecter de façon importante la confiance de ses membres et clients ou, plus largement, l'opinion publique.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est le premier responsable de la démarche d'évolution culturelle. Celle-ci vise à faire évoluer en profondeur les comportements pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Cette démarche contribue aussi à gérer les risques réputationnels.

4.2.10 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les risques ESG désignent l'ensemble des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dont le Mouvement Desjardins et ses entités doivent tenir compte dans le cadre de leurs opérations, activités de financement, d'investissement ou d'assurance et qui pourraient se traduire, entre autres, en risques de crédit, en risques d'assurance, en pertes de la valeur d'actifs ou en risques non financiers tels que l'atteinte à la réputation du Mouvement.

Le risque environnemental comprend, entre autres, les risques liés aux changements climatiques et le risque de perte de biodiversité, incluant également les aspects relatifs à l'écoblanchiment. Ces risques incluent :

- Les impacts négatifs que les changements climatiques peuvent causer à l'organisation, à travers ses vulnérabilités et celles de ses membres et clients;
- L'impact négatif que Desjardins a sur ceux-ci.

Le risque social, quant à lui, tient compte de la façon dont le Mouvement, et les entreprises dans lesquelles il investit, travaillent et agissent avec les employés, les membres, les clients, les partenaires, les fournisseurs et les collectivités. La Fondation *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB), faisant maintenant partie de la Fondation *International Financial Reporting Standards* (IFRS), définit deux principales dimensions sociales avec des enjeux d'entreprise qui peuvent aussi être des risques sociaux :

- Le Capital social inclut les droits humains et relations avec les communautés, la confidentialité des renseignements personnels des clients, la sécurité des données et le bien-être des consommateurs;
- Le Capital humain inclut les pratiques en matière d'emploi, de recrutement, de diversité et d'inclusion des employés.

Le risque de gouvernance est lié à un événement, un enjeu ou un facteur de gouvernance tant à l'externe qu'à l'interne, qui se matérialise dans le cadre de la gestion et des opérations du Mouvement Desjardins, de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance, de ses engagements ou dans le cadre de ses projets majeurs, dont les conséquences directes et indirectes seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à la réputation.

Gouvernance des risques ESG

Les risques ESG sont supervisés par le conseil d'administration, aidé du comité de direction du Mouvement (CDM) qui lui soumet des recommandations à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, incluant ceux liés aux changements climatiques.

Le CDM s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité Gestion Finances et Risques Mouvement et sur le comité d'orientation ESG (Co ESG). Ce dernier recommande les orientations en matière ESG, incluant sur les changements climatiques, et en assure aussi le suivi. Il est aussi responsable d'assurer la cohésion de l'organisation et une meilleure prise en compte des risques ESG dans les processus de décisions d'affaires.

Le comité des risques liés aux facteurs ESG (CRESG), anciennement comité des risques liés aux changements climatiques (CRCC), a vu son mandat s'élargir en 2023. Ce sous-comité du comité Gestion Finances et Risques Mouvement a dorénavant pour objectif de veiller :

- À l'intégration progressive des risques ESG, dans les pratiques de gestion de risques transversales et au respect des attentes en matière de réglementation et de divulgation;
- Au maintien d'une approche harmonisée à travers les différentes composantes et entités juridiques du Mouvement, notamment par la mise en place de politiques et directives, explicitant les principes sur lesquels se basent leur gestion à travers l'organisation ainsi que les rôles et responsabilités;
- À la mise en place des initiatives proposées et au signalement de toutes situations pouvant compromettre l'atteinte des objectifs afférents.

Le Mouvement poursuit la mise en œuvre de ses orientations liées aux risques ESG. Il travaille aussi à bâtir une meilleure compréhension de ces risques transversaux au sein de ses instances et de l'organisation tout en poursuivant une vigie des meilleures pratiques sur ces sujets.

Stratégie ESG

Le développement durable est une priorité pour le Mouvement, qui s'est doté d'une politique de développement durable encadrant l'ensemble de ses activités et a intégré des orientations relatives au développement d'une économie durable et responsable dans son cadre d'appétit pour le risque. Il est aussi signataire de plusieurs encadrements internationaux issus des Nations Unies pour l'intégration des critères ESG dans son modèle d'affaires : les Principes d'assurance responsable en 2019 et les Principes bancaires responsables en 2019.

En 2021, le Mouvement Desjardins a énoncé son ambition zéro émission nette 2040, pour ses opérations étendues, ses financements et l'investissement de ses fonds propres dans trois secteurs clés, à savoir l'énergie, le transport et l'immobilier. Cette ambition a été formalisée en joignant l'initiative mondiale *Business Ambition for 1.5°C* de la *Science-Based Targets initiative* (SBTi). Desjardins Gestion internationale d'actifs est aussi engagé auprès de la *Net Zero Asset Managers initiative*.

En ligne avec ses ambitions, Desjardins a été la première institution financière en Amérique du Nord à adhérer à la *Powering Past Coal Alliance* (Alliance : Énergiser au-delà du charbon) pour la sortie du secteur du charbon thermique. En 2023, dans le cadre de l'atteinte de ses engagements climatiques, notamment de carboneutralité, Desjardins a défini des cibles applicables aux activités de financement et d'investissement de ses fonds propres dans le secteur de l'énergie. Ces cibles visent plus particulièrement les secteurs du pétrole et du gaz, mais aussi celui des énergies renouvelables, d'ici 2030.

Gestion des risques ESG

Desjardins comprend l'importance de gérer adéquatement ses risques et d'en mesurer les impacts actuels et futurs. L'accélération des changements climatiques et leurs impacts de plus en plus visibles incitent également Desjardins à adapter ses pratiques, en intégrant ces risques à son modèle d'affaires et en s'assurant du respect du modèle des 3 lignes de défense.

Les risques ESG font donc maintenant partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement et font l'objet d'une Politique Mouvement sur la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette politique est accompagnée d'un énoncé d'appétit et d'une Directive Mouvement sur la gestion des risques liés aux changements climatiques, enrichie récemment par une Directive sur la gestion du risque social, tous alignés sur le registre des risques. Ces encadrements, qui constituent le cadre de gestion de l'organisation en matière de risques ESG, contribuent grandement à amener les secteurs d'affaires et les fonctions de soutien à intégrer dans leurs activités la gestion des risques ESG et à identifier périodiquement les principaux risques les affectant ainsi que leur incidence et ce, en collaboration avec les professionnels de la fonction Gestion des risques et le Bureau du développement durable.

L'opérationnalisation de ces encadrements s'est poursuivie : un premier indicateur d'appétit pour le risque climatique a été divulgué, les méthodologies d'analyse qualitative des risques ont été affinées et des travaux ont porté sur la quantification de ces risques, notamment pour les analyses de scénarios et la simulation de crise climatique. La surveillance des risques ESG a, pour sa part, été formalisée via l'adoption d'un Programme de surveillance sur le risque climatique. La reddition de comptes aux différentes instances et la gouvernance ont été bonifiées afin de s'aligner avec les meilleures pratiques. La sensibilisation sur le sujet a également débuté et se poursuivra en 2024. Par ailleurs, le Mouvement, en complément du Rapport de Responsabilité Sociale et Coopérative élaboré conformément aux lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI), travaille à intégrer les requis des normes IFRS S1 et S2 de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB) et le cas échéant, de la *Ligne directrice B-15 sur la Gestion des risques climatiques* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada. Le Mouvement répond également au questionnaire sur les changements climatiques du *Carbon Disclosure Project* (CDP) et produit un rapport « En Mouvement pour le climat ». Ces deux divulgations publiques portent sur les risques et opportunités liés aux changements climatiques et sont alignées avec les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Mesures et cibles

Le Mouvement Desjardins maintient son leadership en développement durable par diverses initiatives intégrées à son plan stratégique et à la gestion de sa performance. Le Mouvement suit notamment l'empreinte carbone de ses activités opérationnelles et financières, l'exposition de ses financements et investissements aux secteurs intenses en carbone, soit l'énergie, le transport et l'immobilier, et met en place des cibles liées à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi qu'à son volume d'affaires dans les énergies renouvelables. Lorsque pertinents, ces indicateurs et cibles sont graduellement intégrés dans les objectifs de performance.

Pour atteindre son ambition zéro émission nette 2040, Desjardins a défini des cibles intermédiaires et sectorielles basées sur la science, qu'elle a fait approuver par la SBTi. Des travaux sont en cours pour préciser les plans de transition pour nos secteurs clés intenses en carbone et opérationnaliser les méthodologies de suivi de nos expositions. En lien avec l'énoncé d'appétit pour les risques liés aux changements climatiques du Mouvement, un indicateur d'appétit permet d'apprécier l'atteinte de nos stratégies. D'autres indicateurs de risque sont en cours de développement.

Nos émissions financées ont fait l'objet d'une troisième divulgation publique, comprenant investissements et financements, selon la méthodologie du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF).

4.2.11 Risques réglementaires

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en pleine croissance, notamment selon l'étendue de la réglementation applicable que selon la complexité de celle-ci. La pression des autorités réglementaires s'accroît et leurs pouvoirs de surveillance s'accroissent, ce qui expose le Mouvement à des sanctions pécuniaires et à un plus grand risque réputationnel.

Autorités réglementaires et organismes de réglementation

Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, la volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux, Canada et États-Unis, et provinciaux, il faut également considérer celles provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF), des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI). Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles portant sur la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, nécessite d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

Cadre de gestion de la conformité

En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation.

Le cadre de gestion s'applique aux risques juridiques et réglementaires, incluant la lutte aux crimes financiers et à la corruption ainsi qu'aux risques de fraude et de protection des renseignements personnels. Il s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que la surveillance des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Le cadre de gestion de la conformité prévoit :

- l'élaboration des encadrements et de la documentation permettant de respecter les exigences réglementaires en vigueur;
- la mise en place de programmes de formation et une offre d'accompagnement (rôle-conseil);
- le déploiement de programmes de surveillance et d'inspections des activités;
- la reddition de comptes sur l'état de la conformité au conseil d'administration et à la haute direction.

Pour maintenir sa réputation en matière d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est également doté d'un code de déontologie applicable aux dirigeants et aux employés de toutes ses composantes.

Ce cadre de gestion de la conformité permet de fournir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle il est assujéti. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Structure organisationnelle de la conformité

La Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement est sous la responsabilité hiérarchique de la Première vice-présidence Gestion des risques du Mouvement. Les chefs de la conformité des composantes, quant à eux, sont sous la responsabilité hiérarchique de la Vice-présidente et chef de la conformité et protection des renseignements personnels du Mouvement.

Juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire est le risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Au cours de l'année 2023, plusieurs changements réglementaires ont été proposés. L'AMF a notamment publié la *Ligne directrice sur la gestion des incitatifs* le 16 mars 2023, laquelle est déjà en vigueur, alors que le projet de *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier* a fait l'objet d'une deuxième consultation.

Protection des renseignements personnels

Le risque de protection des renseignements personnels correspond au risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

La *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* est entrée en vigueur progressivement à compter de septembre 2022 et prévoit notamment des pouvoirs accrus de la Commission d'accès à l'information (CAI) et l'imposition de sanctions plus importantes depuis septembre 2023. Le Mouvement a réalisé les travaux associés à ces nouvelles exigences, notamment les obligations liées aux évaluations des facteurs relatifs à la vie privée, au consentement, à la politique de confidentialité, aux décisions automatisées, aux droits des individus et à la gestion des tiers. Le projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois* est toujours en étude parlementaire. Le Mouvement Desjardins continue de suivre les travaux en cours.

Fraude et crimes financiers

Le risque de fraude et de crimes financiers correspond au risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Afin de bien protéger les membres et clients ainsi que l'organisation, le Mouvement Desjardins améliore constamment ses processus et solutions pour prévenir, détecter et répondre à la fraude adéquatement. Pour ce faire, l'identification des risques de fraude se fait en continu et les mesures de mitigation efficaces et robustes sont en constante évolution. Concernant la lutte au blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, l'imposition d'une sanction pécuniaire à une institution financière canadienne par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) confirme quant à elle la volonté de ce régulateur de sanctionner plus sévèrement les cas de non-conformité à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

Le Mouvement Desjardins possède également un cadre de gouvernance en crimes financiers qu'il bonifie continuellement. Au cours du deuxième trimestre de 2023, le ministère des Finances a initié une revue parlementaire concernant le régime de lutte au blanchiment canadien. Le Mouvement Desjardins, représenté par le Chef de la lutte au blanchiment du Mouvement Desjardins, a eu l'occasion d'émettre ses recommandations pour améliorer le régime canadien.

5.0 Renseignements complémentaires

5.1 Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière (chef des finances) ont fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI). Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction du Mouvement Desjardins, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Au 31 décembre 2023, la direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses CPCI. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les CPCI étaient adéquatement conçus et efficaces.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement Desjardins a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) comprend notamment des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés, qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers combinés conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers combinés annuels ou les rapports financiers intermédiaires est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le CIIF ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF. Cette évaluation a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2023, le CIIF était adéquatement conçu et efficace.

Les CPCI et les CIIF prévus au Règlement 52-109 sont appliqués à la notice annuelle de la Fédération préparée en vertu du Règlement 51-102 et, pour les fins de certification du Mouvement en vertu du Règlement 52-109, la notice de la Fédération est considérée être la notice annuelle du Mouvement.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'adoption au 1^{er} janvier 2023 de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, a eu une incidence importante sur le contrôle interne du Mouvement Desjardins à l'égard de l'information financière. Des ajouts et modifications de contrôles en lien avec les processus actuariels et financiers ont été apportés afin que le Mouvement se conforme aux exigences de cette nouvelle norme. Ces processus utilisent également de nouvelles applications et outils technologiques.

En ce qui concerne les soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2022, le Mouvement a effectué les procédures suivantes afin d'obtenir l'assurance nécessaire de la fiabilité de l'information financière :

- valider l'exhaustivité des contrôles internes afin de couvrir les risques significatifs d'erreurs aux états financiers et au rapport de gestion;
- évaluer la mise en œuvre des outils technologiques nécessaires au traitement des exigences IFRS 17;
- analyser le rapport du fournisseur (SOC 1) afin d'obtenir l'assurance du bon fonctionnement des contrôles opérés par le fournisseur;
- effectuer le rapprochement entre les soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2022 avant et après l'adoption de l'IFRS 17.

Le Mouvement Desjardins a également examiné la conception et la mise en œuvre des contrôles financiers et technologiques mis en place en 2022 servant à valider les activités produisant les données comparatives de 2022 dans les documents de 2023.

En 2023, le Mouvement a conçu de nouveaux contrôles à l'égard de l'information financière et en a modifié certains. Il a également :

- suivi l'évolution de certains contrôles qui ont été modifiés ou mis en place depuis le 1^{er} janvier 2023 afin de valider leur conception;
- effectué les tests d'efficacité sur tous les contrôles servant à la divulgation financière en 2023, incluant ceux mis en place en 2022 et 2023.

À l'exception des changements décrits ci-dessus, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune autre modification significative aux processus ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2023 du Mouvement.

5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens, à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2023. Les méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction sont présentées ci-dessous.

Le contexte économique continue d'entraîner des sources d'incertitude ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés. Cela touche particulièrement la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 14 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts productifs classés dans la catégorie « Coût amorti » et des prêts de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur de certains passifs présentés au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » repose sur les cours de marché pour des instruments similaires ou sur l'actualisation des flux de trésorerie prévus. En ce qui a trait aux passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », la juste valeur tient compte des modèles d'évaluation des options et les techniques d'évaluation sont similaires à celles des instruments financiers dérivés.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note complémentaire 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 5 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés. La note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés fournit quant à elle des renseignements sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif a été transférée.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert, ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 9 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés « Coût amorti » ou « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la PD de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risques de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la PCD et l'ECD. Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

Données et hypothèses clés

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives.

L'environnement macroéconomique, caractérisé notamment par des taux d'intérêts élevés, des tensions géopolitiques croissantes, ainsi qu'une inflation persistante, cause toujours de l'incertitude. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles que ce que laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons, l'écart de financement corporatif et l'indice boursier S&P/TSX. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit, notamment une analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit, sont présentés à la note complémentaire 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les passifs des contrats d'assurance sont évalués principalement selon deux méthodes, soit le modèle général et la méthode de répartition des primes.

La note complémentaire 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

Contrats évalués selon le modèle général

Lors de la comptabilisation initiale, le passif d'un groupe de contrats d'assurance correspond au passif au titre de la couverture restante qui est composé de la somme des flux de trésorerie d'exécution, soit l'estimation des flux de trésorerie futurs, l'ajustement lié à la valeur temps et l'ajustement au titre du risque non financier, ainsi que de la marge sur services contractuels (MSC) qui représente le profit non acquis. À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront rendus dans les périodes futures ainsi que de la MSC, et du passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égale aux primes reçues, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués à ce groupe à cette date, ajustée s'il y a lieu, du montant provenant de la décomptabilisation d'un actif au titre de flux de trésorerie lié aux frais d'acquisition et de tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement se rapportant à ce groupe. À chaque date de clôture, le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égal à sa valeur comptable au début de l'exercice, augmentée des primes reçues et du montant d'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alors qu'elle est diminuée du montant des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués et du montant comptabilisé en revenus.

Estimations et hypothèses clés

L'évaluation des passifs des contrats d'assurance est fondée sur des estimations et des hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de personnes

Les hypothèses retenues pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs sont celles qui s'avèrent les plus probables selon le jugement de la direction. Le modèle utilisé considère que les flux de trésorerie futurs de meilleure estimation donnent le même résultat que la moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses sont déterminées selon le point de vue de la filiale d'assurance de personnes en fonction des situations qui existent à la date de clôture. Les risques liés à l'exactitude des hypothèses utilisées pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs découlent de la possibilité de non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire désigné effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et la modifie, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, au taux de résiliation des contrats, de charges, impôts et taxes et des participations des titulaires sont établies. De plus, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés par le jugement et une analyse des données.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de dommages

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Pour chacun des portefeuilles et chacune des régions géographiques, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés de façon quantitative et qualitative. L'analyse quantitative est basée sur les ratios combinés estimés, lesquels représentent la somme des ratios de sinistralité et d'autres charges afférentes aux activités d'assurance. Le dépassement par ceux-ci d'un seuil prédéterminé indique des faits et circonstances à l'effet qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait être déficitaire. Des rapports de suivi de la sinistralité sont également utilisés dans l'identification des faits et circonstances lorsque des écarts importants avec le budget sont observés. L'analyse qualitative est basée sur le jugement exercé par les membres d'un comité provenant de différents secteurs (tarification, actuariat, finances) qui se rencontrent trimestriellement pour échanger sur les tendances observées.

Passif au titre de la couverture restante

Les sinistres attendus sont basés sur les ratios historiques par portefeuille et par région géographique ajustés afin de refléter les conditions futures attendues. La sélection des facteurs d'ajustement des ratios historiques est basée sur les éléments mentionnés dans la section « Passif au titre des sinistres survenus » plus bas ainsi que d'autres éléments nécessitant aussi l'exercice du jugement tels que la prise en compte des catastrophes et de la saisonnalité. Certaines charges afférentes aux activités d'assurance que les filiales d'assurance de dommages devront engager pour régler les sinistres, ne sont pas incluses dans les sinistres attendus. Ces coûts sont répartis entre les groupes de contrats d'assurance en fonction des efforts requis pour régler les sinistres. Les encaissements futurs de primes et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues, incluant les frais d'acquisition le cas échéant, sont également calculés par groupe de contrats d'assurance.

Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus inclut des estimations individuelles des pertes pour chaque sinistre déclaré de même que des provisions pour les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés, pour les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui devront être engagées pour régler ces sinistres et pour l'insuffisance relative à l'estimation des pertes pour sinistres déclarés. Le passif au titre des sinistres survenus est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée pour projeter l'évolution future des sinistres. De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou les changements nécessaires pour établir adéquatement le passif au titre des sinistres survenus représentant la moyenne pondérée selon les probabilités des résultats possibles en ce qui concerne les paiements futurs au titre des sinistres. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégories de risque et par zones géographiques. De plus, les estimations prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement des sinistres et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché, tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes, tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influencer sur cette estimation.

Autres estimations et hypothèses

Ajustements liés à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être ajustées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers. L'exercice du jugement est requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques, des ajustements pour le risque de crédit et des ajustements pour la liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance. Les risques sur lesquels porte l'ajustement au titre du risque non financier sont le risque d'assurance et les autres risques non financiers, tels que le risque de déchéance et le risque de dépenses, c'est-à-dire la possibilité d'une augmentation inattendue des frais administratifs afférents à la gestion du contrat. Cet ajustement reflète également le degré d'aversion au risque des filiales d'assurance ainsi qu'un avantage pour refléter le niveau de diversification que les filiales d'assurance considèrent dans la détermination de cette indemnité. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé au niveau consolidé de chacune des filiales d'assurance sur une base nette de réassurance, puis alloué à chaque groupe de contrats d'assurance et à chaque groupe de contrats de réassurance détenus selon leur profil de risque.

Marge sur services contractuels (MSC)

À chaque fin de période, la filiale d'assurance de personnes comptabilise à l'état combiné du résultat un montant de la MSC basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. Pour déterminer ce montant, la MSC à la date de clôture est répartie également entre chacune des unités de couverture restantes. La direction doit faire preuve de jugement afin de déterminer les unités de couverture appropriées qui reflètent adéquatement le volume de services prévus sur la période de couverture des contrats d'assurance. Le volume de services prévus doit tenir compte à la fois des services découlant de la couverture d'assurance, mais aussi des services de rendement d'investissement, le cas échéant, pour les contrats d'assurance sans participation directe et des services liés à l'investissement pour les contrats d'assurance avec participation directe. Afin de déterminer le volume de services prévus au titre de la couverture d'assurance, la filiale d'assurance de personnes utilise le montant qu'elle s'attend à ce que le titulaire de contrat puisse réclamer si un événement assuré se produit.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable. Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 28 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 18 « Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2023 n'ont pas d'incidence importante sur les états financiers du Mouvement Desjardins. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

5.5 Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section 1.1 « Profil et structure ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Tableau 49 – Informations financières de la CDO

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

| | 2023 | | | 2022 Retraité | | |
|--|-----------|------------------------------------|--------------|---------------|------------------------------------|--------------|
| | CDO | Bilan combiné Mouvement Desjardins | % proportion | CDO | Bilan combiné Mouvement Desjardins | % proportion |
| (en millions de dollars et en pourcentage) | | | | | | |
| Total de l'actif | 11 922 \$ | 422 940 \$ | 2,8 % | 10 756 \$ | 403 944 \$ | 2,7 % |
| Total du passif | 11 107 | 388 550 | 2,9 | 9 936 | 371 537 | 2,7 |
| Total des capitaux propres | 815 | 34 390 | 2,4 | 820 | 32 407 | 2,5 |

| | 2023 | | | 2022 Retraité | | |
|---|--------|---|--------------|---------------|---|--------------|
| | CDO | État combiné du résultat Mouvement Desjardins | % proportion | CDO | État combiné du résultat Mouvement Desjardins | % proportion |
| (en millions de dollars et en pourcentage) | | | | | | |
| Revenu net total | 183 \$ | 12 577 \$ | 1,5 % | 286 \$ | 10 340 \$ | 2,8 % |
| Excédents avant ristournes aux membres | 5 | 2 259 | 0,2 | 35 | 1 242 | 2,8 |
| Excédents (déficit) nets de l'exercice après ristournes aux membres | (4) | 1 955 | (0,2) | 26 | 945 | 2,8 |

5.6 Statistiques des cinq dernières années

Tableau 50 – Bilan combiné

Au 31 décembre

| (en millions de dollars) | 2023 | 2022 Retraité | 2021 ⁽¹⁾ | 2020 ⁽¹⁾ | 2019 ⁽¹⁾ |
|--|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 8 987 \$ | 8 913 \$ | 16 328 \$ | 12 126 \$ | 3 709 \$ |
| Valeurs mobilières | | | | | |
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net | 36 627 | 33 987 | 39 772 | 34 960 | 35 168 |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 51 692 | 51 258 | 53 286 | 52 679 | 22 909 |
| Titres au coût amorti | 46 | 50 | 41 | 29 | 1 616 |
| | 88 365 | 85 295 | 93 099 | 87 668 | 59 693 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 13 678 | 17 024 | 12 019 | 9 658 | 10 032 |
| Prêts | | | | | |
| Hypothécaires résidentiels | 165 858 | 159 682 | 149 695 | 136 208 | 126 757 |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 24 239 | 24 211 | 24 386 | 25 310 | 27 022 |
| Aux entreprises et aux gouvernements | 77 018 | 66 812 | 57 400 | 51 015 | 49 988 |
| | 267 115 | 250 705 | 231 481 | 212 533 | 203 767 |
| Provision pour pertes de crédit | (1 180) | (1 035) | (970) | (1 112) | (685) |
| | 265 935 | 249 670 | 230 511 | 211 421 | 203 082 |
| Actif net des fonds distincts | 24 754 | 21 356 | 22 804 | 19 093 | 17 026 |
| Autres actifs | | | | | |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | — | 25 | 268 | 328 | 380 |
| Primes à recevoir | s. o. | s. o. | 2 839 | 2 803 | 2 686 |
| Instruments financiers dérivés | 5 861 | 5 723 | 5 828 | 5 820 | 4 246 |
| Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières | 2 801 | 3 486 | 2 557 | 2 499 | 2 229 |
| Actifs des contrats de réassurance | 1 676 | 1 622 | 1 582 | 1 962 | 2 001 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | 476 | 543 | 530 | 565 | 566 |
| Immubles de placement | 974 | 929 | 926 | 924 | 957 |
| Immobilisations corporelles | 1 549 | 1 587 | 1 531 | 1 541 | 1 471 |
| Goodwill | 563 | 157 | 157 | 156 | 121 |
| Immobilisations incorporelles | 1 186 | 663 | 497 | 424 | 381 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 1 477 | 1 465 | 1 380 | 1 189 | 1 034 |
| Actifs nets au titre des régimes à prestations définies | 46 | 679 | 62 | — | — |
| Actifs d'impôt différé | 1 244 | 1 267 | 789 | 1 154 | 1 292 |
| Autres | 3 368 | 3 540 | 3 378 | 2 704 | 2 090 |
| | 21 221 | 21 686 | 22 324 | 22 069 | 19 454 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 422 940 \$ | 403 944 \$ | 397 085 \$ | 362 035 \$ | 312 996 \$ |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | | | | |
| PASSIF | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Particuliers | 151 519 \$ | 145 377 \$ | 136 332 \$ | 127 928 \$ | 111 665 \$ |
| Entreprises et gouvernements | 127 219 | 114 172 | 101 644 | 96 853 | 81 556 |
| Institutions de dépôts | 591 | 287 | 379 | 455 | 697 |
| | 279 329 | 259 836 | 238 355 | 225 236 | 193 918 |
| Passifs des contrats d'assurance | 32 961 | 30 202 | 34 762 | 34 827 | 31 595 |
| Autres passifs | | | | | |
| Acceptations | — | 25 | 268 | 328 | 380 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 11 686 | 9 859 | 11 342 | 9 353 | 10 615 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | 12 032 | 24 565 | 31 177 | 19 152 | 10 562 |
| Instruments financiers dérivés | 6 626 | 6 691 | 5 500 | 4 884 | 4 278 |
| Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières | 9 350 | 8 978 | 7 938 | 6 810 | 5 552 |
| Obligations locatives | 553 | 622 | 596 | 633 | 624 |
| Passifs des contrats de réassurance | 38 | 36 | s. o. | s. o. | s. o. |
| Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement | 21 233 | 17 826 | 22 796 | 19 089 | 17 002 |
| Passifs nets au titre des régimes à prestations définies | 867 | 654 | 1 048 | 3 107 | 3 068 |
| Passifs d'impôt différé | 252 | 223 | 301 | 372 | 281 |
| Autres | 10 669 | 9 092 | 7 516 | 6 488 | 6 294 |
| | 73 306 | 78 571 | 88 482 | 70 216 | 58 656 |
| Obligations subordonnées | 2 954 | 2 928 | 1 960 | 1 493 | 1 398 |
| TOTAL DU PASSIF | 388 550 | 371 537 | 363 559 | 331 772 | 285 567 |
| CAPITAUX PROPRES | | | | | |
| Capital social | 4 731 | 4 786 | 4 982 | 5 021 | 5 134 |
| Excédents non répartis | 2 668 | 8 982 | 1 546 | 1 874 | 2 352 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | (708) | (2 058) | 765 | 1 302 | 211 |
| Réserves | 26 784 | 19 802 | 25 321 | 21 316 | 18 959 |
| | 33 475 | 31 512 | 32 614 | 29 513 | 26 656 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 915 | 895 | 912 | 750 | 773 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | 34 390 | 32 407 | 33 526 | 30 263 | 27 429 |
| TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES | 422 940 \$ | 403 944 \$ | 397 085 \$ | 362 035 \$ | 312 996 \$ |

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.

Tableau 51 – État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars) | 2023 | 2022 Retraité | 2021 ⁽¹⁾ | 2020 ⁽¹⁾ | 2019 ⁽¹⁾ |
|---|-----------|------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| REVENU D'INTÉRÊTS | | | | | |
| Prêts | 11 900 \$ | 8 278 \$ | 6 928 \$ | 7 278 \$ | 7 709 \$ |
| Valeurs mobilières | 2 067 | 1 107 | 473 | 488 | 412 |
| | 13 967 | 9 385 | 7 401 | 7 766 | 8 121 |
| FRAIS D'INTÉRÊTS | | | | | |
| Dépôts | 6 459 | 2 829 | 1 508 | 2 010 | 2 618 |
| Obligations subordonnées | 139 | 78 | 65 | 57 | 72 |
| Autres | 336 | 148 | 42 | 59 | 135 |
| | 6 934 | 3 055 | 1 615 | 2 126 | 2 825 |
| REVENU NET D'INTÉRÊTS | 7 033 | 6 330 | 5 786 | 5 640 | 5 296 |
| PRIMES NETTES | s. o. | s. o. | 11 278 | 9 920 | 9 412 |
| RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE | | | | | |
| Revenus des activités d'assurance | 10 429 | 9 725 | s. o. | s. o. | s. o. |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | (8 934) | (8 612) | s. o. | s. o. | s. o. |
| Revenus (charges) nets des activités de réassurance | (129) | (55) | s. o. | s. o. | s. o. |
| | 1 366 | 1 058 | s. o. | s. o. | s. o. |
| RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET | | | | | |
| Revenus (pertes) nets de placement d'assurance | 2 971 | (4 371) | s. o. | s. o. | s. o. |
| Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets | (2 383) | 4 594 | s. o. | s. o. | s. o. |
| Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets | 103 | (215) | s. o. | s. o. | s. o. |
| | 691 | 8 | s. o. | s. o. | s. o. |
| REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE | 2 057 | 1 066 | s. o. | s. o. | s. o. |
| AUTRES REVENUS | | | | | |
| Frais de service sur les dépôts et les paiements | 483 | 448 | 424 | 388 | 431 |
| Commissions sur les prêts et les cartes | 951 | 965 | 735 | 628 | 774 |
| Services de courtage et de fonds de placement | 1 339 | 989 | 1 108 | 954 | 886 |
| Honoraires de gestion et de services de garde | 751 | 662 | 732 | 617 | 582 |
| Autres revenus (pertes) nets de placement | (486) | (500) | 319 | 3 116 | 3 087 |
| Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance | s. o. | s. o. | (404) | (42) | (192) |
| Revenus (pertes) de change | 192 | 119 | 121 | 103 | 64 |
| Autres | 257 | 261 | 221 | 149 | 417 |
| | 3 487 | 2 944 | 3 256 | 5 913 | 6 049 |
| REVENU NET TOTAL | 12 577 | 10 340 | 20 320 | 21 473 | 20 757 |
| DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT | 529 | 277 | 69 | 863 | 365 |
| SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE | s. o. | s. o. | 6 883 | 9 233 | 9 111 |
| FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS | | | | | |
| Salaires et avantages du personnel | 5 428 | 5 120 | 4 437 | 3 902 | 3 655 |
| Honoraires | 817 | 1 084 | 1 013 | 664 | 633 |
| Technologie | 1 131 | 924 | 893 | 791 | 736 |
| Commissions | 705 | 306 | 881 | 788 | 837 |
| Frais d'occupation | 408 | 391 | 406 | 419 | 389 |
| Communications | 358 | 379 | 329 | 290 | 344 |
| Taxes d'affaires et impôts sur le capital | 123 | 118 | 459 | 418 | 389 |
| Autres | 1 247 | 1 203 | 1 148 | 1 025 | 1 049 |
| Frais autres que d'intérêts bruts | 10 217 | 9 525 | 9 566 | 8 297 | 8 032 |
| Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾ | (985) | (1 023) | s. o. | s. o. | s. o. |
| FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS | 9 232 | 8 502 | s. o. | s. o. | s. o. |
| EXCÉDENTS D'EXPLOITATION | 2 816 | 1 561 | 3 802 | 3 080 | 3 249 |
| Impôts sur les excédents | 557 | 319 | 860 | 661 | 651 |
| EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES | 2 259 | 1 242 | 2 942 | 2 419 | 2 598 |
| Ristournes aux membres | 412 | 403 | 387 | 330 | 317 |
| Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres | (108) | (106) | (103) | (85) | (85) |
| EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES | 1 955 \$ | 945 \$ | 2 658 \$ | 2 174 \$ | 2 366 \$ |
| dont : | | | | | |
| Part revenant au Groupe | 1 884 \$ | 927 \$ | 2 515 \$ | 2 090 \$ | 2 320 \$ |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle | 71 | 18 | 143 | 84 | 46 |

(1) Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.

(2) Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

Tableau 52 – Principales mesures financières

Aux 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars et en pourcentage) | 2023 | 2022 Retraité | 2021 ⁽¹⁾ | 2020 ⁽¹⁾ | 2019 ⁽¹⁾ |
|---|----------|------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾ | 20,4 % | 20,2 % | 21,1 % | 21,9 % | 21,6 % |
| Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽²⁾ | 20,4 | 20,2 | 21,1 | 21,9 | 21,6 |
| Ratio du total des fonds propres ⁽²⁾ | 21,9 | 21,9 | 22,1 | 22,6 | 21,6 |
| Ratio TLAC ⁽³⁾ | 29,4 | 28,7 | 26,5 | 24,7 | 22,6 |
| Ratio de levier ⁽²⁾ | 7,3 | 7,6 | 8,5 | 8,5 | 8,8 |
| Ratio de levier TLAC ⁽³⁾ | 10,5 | 10,6 | 10,4 | 9,5 | 9,1 |
| Ratio de liquidité à court terme ⁽⁴⁾ | 154 | 140 | 140 | 157 | 130 |
| Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁴⁾ | 124 | 126 | 129 | s. o. | s. o. |
| Marge nette d'intérêts ⁽⁵⁾ | 2,28 | 2,13 | 2,06 | 2,38 | 2,47 |
| Rendement des capitaux propres ⁽⁶⁾ | 6,8 | 3,8 | 8,9 | 8,3 | 9,9 |
| Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁶⁾ | 0,20 | 0,11 | 0,03 | 0,41 | 0,18 |
| Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁶⁾ | 0,74 | 0,48 | 0,47 | 0,62 | 0,56 |
| Indice de productivité – Particuliers et Entreprises ⁽⁶⁾⁽⁷⁾ | 76,3 | 79,2 | 73,7 | 65,5 | 62,9 |
| Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁶⁾ | 6 313 \$ | 5 806 \$ | 5 667 \$ | 4 711 \$ | 4 689 \$ |
| Marge sur services contractuels (MSC) totale – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁶⁾ | 2 595 | 2 627 | s. o. | s. o. | s. o. |
| Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁶⁾ | 6 856 | 6 205 | 6 053 | 5 726 | 5 536 |
| Biens sous administration ⁽⁶⁾ | 535 264 | 447 312 | 482 911 | 458 177 | 437 000 |
| Biens sous gestion ⁽⁶⁾ | 81 551 | 76 169 | 91 258 | 77 474 | 67 553 |
| Actif moyen ⁽⁶⁾ | 409 820 | 399 913 | 383 204 | 342 354 | 307 220 |
| Actif moyen portant intérêt ⁽⁵⁾ | 308 315 | 296 712 | 280 510 | 236 644 | 214 492 |
| Revenu net d'intérêts | 7 033 | 6 330 | 5 786 | 5 640 | 5 296 |
| Prêts et acceptations nets moyens ⁽⁶⁾ | 257 524 | 240 621 | 221 317 | 207 727 | 196 628 |
| Dépôts moyens ⁽⁶⁾ | 268 099 | 249 801 | 234 571 | 214 148 | 189 889 |
| Actifs pondérés en fonction des risques ⁽²⁾ | 140 481 | 139 311 | 134 518 | 120 101 | 113 861 |

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitement de l'exercice 2022.

⁽²⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽³⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section 3.2 « Gestion du capital ».

⁽⁴⁾ En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section 4.0 « Gestion des risques ».

⁽⁵⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 3 et 4.

⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 111 à 118.

⁽⁷⁾ À la suite du passage à IFRS 17, le Mouvement présente dorénavant l'indice de productivité du secteur Particuliers et Entreprises, qui est une mesure financière supplémentaire, en remplacement de l'indice de productivité Mouvement qui était une mesure financière non conforme aux PCGR.

⁽⁸⁾ MSC totale de 2 813 M\$ (2 884 M\$ au 31 décembre 2022) présentée nette de la réassurance d'un montant de 218 M\$ (257 M\$ au 31 décembre 2022). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés.

5.7 Informations supplémentaires

Les tableaux suivants répondent aux exigences de divulgation financière stipulées dans la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

Tableau 53 – Sommaire des placements et des prêts cumulés de la FCDQ

Au 31 décembre

| (non audité, en millions de dollars et en pourcentage) | Échéances contractuelles | | | | | | | | | Total | | Rendement moyen ⁽¹⁾ | |
|--|--------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------|---------------------|--------------------------------|---------------------|
| | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 à 12 mois | De 1 à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance précise | 2023 | 2022 ⁽²⁾ | 2023 | 2022 ⁽²⁾ |
| Valeurs mobilières | 4 \$ | 257 \$ | 575 \$ | 288 \$ | 452 \$ | 3 113 \$ | 11 218 \$ | 10 792 \$ | 85 \$ | 26 784 \$ | 28 725 \$ | 5,98 % | 2,83 % |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 11 461 | — | — | — | — | — | — | — | — | 11 461 | 5 753 | 4,24 | 1,93 |
| Prêts | 17 648 | 3 007 | 748 | 844 | 958 | 3 090 | 4 752 | 966 | 2 873 | 34 886 | 26 124 | 6,79 | 4,12 |
| Prêts aux caisses membres | 418 | 1 026 | 1 281 | 1 650 | 1 469 | 6 026 | 6 093 | — | 6 197 | 24 160 | 23 411 | 5,61 | 2,78 |
| Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts particuliers | 22 | 50 | 130 | 137 | 177 | 939 | 4 067 | 6 062 | 6 066 | 17 650 | 17 558 | 7,52 | 6,66 |
| Provision pour pertes de crédit | — | — | — | — | — | — | — | — | (688) | (688) | (623) | — | — |
| Total des placements et des prêts | 29 553 \$ | 4 340 \$ | 2 734 \$ | 2 919 \$ | 3 056 \$ | 13 168 \$ | 26 130 \$ | 17 820 \$ | 14 533 \$ | 114 253 \$ | 100 948 \$ | 6,21 % | 3,75 % |

⁽¹⁾ Excluant l'incidence des instruments financiers dérivés.

⁽²⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

Tableau 54 – Sommaire des dépôts cumulés des caisses membres auprès de la FCDQ

Au 31 décembre

| (non audité, en millions de dollars et en pourcentage) | Échéances contractuelles | | | | | | | | | Total | | Rendement moyen | |
|--|--------------------------|---------------|-----------------|---------------|----------------|-----------------|-----------------|---------------|-----------------------|------------------|------------------|-----------------|---------------|
| | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 à 12 mois | De 1 à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance précise | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Dépôts payables à vue | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 4 482 \$ | 4 482 \$ | 5 066 \$ | 4,88 % | 1,72 % |
| Dépôts payables à terme | 291 | 618 | 1 171 | 860 | 770 | 1 936 | 6 623 | 5 | — | 12 274 | 10 544 | 3,80 | 1,96 |
| Total des dépôts des caisses membres | 291 \$ | 618 \$ | 1 171 \$ | 860 \$ | 770 \$ | 1 936 \$ | 6 623 \$ | 5 \$ | 4 482 \$ | 16 756 \$ | 15 610 \$ | 4,12 % | 1,88 % |

Tableau 55 – Réserve générale et autres réserves

Pour les exercices terminés le 31 décembre

| (en millions de dollars) | Réserve générale | Réserve plus-value | Fonds d'aide au développement du milieu | Total |
|--|------------------|--------------------|---|------------------|
| Solde au 31 décembre 2021, tel que publié | 16 360 \$ | 6 763 \$ | 191 \$ | 23 314 \$ |
| Adoption d'IFRS 17 | — | 549 | — | 549 |
| Solde retraité au 1^{er} janvier 2022 | 16 360 | 7 312 | 191 | 23 863 |
| Virement (retraité) | 1 676 | 91 | 21 | 1 788 |
| Transactions sur les capitaux propres (retraité) | — | (7 896) | — | (7 896) |
| Solde au 31 décembre 2022 | 18 036 \$ | (493) \$ | 212 \$ | 17 755 \$ |
| Virement | 5 014 | (149) | 20 | 4 885 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 23 050 \$ | (642) \$ | 232 \$ | 22 640 \$ |

Glossaire

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Actif moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement au titre du risque non financier

Représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

- Risque de crédit
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.
- Risque de marché
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.
- Risque opérationnel
Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle

Correspondent à la moyenne des capitaux propres avant les participations ne donnant pas le contrôle, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Catastrophe et événement majeur– Catastrophe

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

– Événement majeur

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit

Ajustement représentant la valeur de marché du risque de perte sur les produits dérivés de gré à gré provenant du risque de contrepartie et d'émetteur.

Composante du Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Contrat de réassurance

Contrat en vertu duquel un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré un tel contrat, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Montant comptabilisé aux résultats afin de porter la provision pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Elle se compose des dotations à la provision pour pertes de crédit sur les actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Encaissements liés aux fonds distincts

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

Engagements– Engagement direct

Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.

– Engagement indirect

Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Facteur scalaire

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Indice de productivité - Particuliers et Entreprises

Correspond aux frais autres que d'intérêts bruts du secteur Particuliers et Entreprises exprimés en pourcentage du revenu net total du secteur Particuliers et Entreprises.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Levier opérationnel

Correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu net total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts nets.

Marge nette d'intérêts

Correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

Marge sur services contractuels (MSC)

Représente le profit non acquis, qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passif moyen

Correspond à la moyenne du passif présenté aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Passif moyen portant intérêt

Comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt, et exclut les passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Passifs des contrats d'assurance

Obligation représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, incluant notamment un montant constitué afin de couvrir le paiement des prestations et réclamations.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquentement, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prêts et acceptations nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes souscrites directes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises et en vigueur au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Risque d'assurance

- Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.
- Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités à verser sur les produits d'assurance de dommages soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de fraude et crimes financiers

Risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Risque de protection des renseignements personnels

Risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse engendrer une incidence défavorable significative sur ses revenus, ses fonds propres ou puisse affecter de façon importante la confiance de ses membres et clients ou, plus largement, l'opinion publique.

Risque juridique et réglementaire

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Désignent l'ensemble des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dont le Mouvement Desjardins et ses entités doivent tenir compte dans le cadre de leurs opérations, activités de financement, d'investissement ou d'assurance et qui pourraient se traduire, entre autres, en risques de crédit, en risques d'assurance, en pertes de la valeur d'actifs ou en risques non financiers tels que l'atteinte à la réputation du Mouvement.

Risque stratégique

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher le Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Risque supplémentaire (IRC)

Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations bruts moyens.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents exprimée en pourcentage des excédents d'exploitation.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur à risque en période de tension

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.